



Règlement des comptes 2018

Rapport du collège des Questeurs
à la Commission spéciale
chargée de vérifier et d'apurer les comptes

Article 16, al. 2 du Règlement de l'Assemblée nationale
Article 37 du Règlement budgétaire, comptable et financier

Sommaire

Synthèse sur l'exécution 2018	3
Résultats de l'exercice budgétaire 2018	3
Grandes tendances de l'exécution 2018	4
PREMIÈRE PARTIE	
Observations générales sur les comptes de l'Assemblée nationale en 2018	11
I. L'exécution du budget.....	12
1.1 L'effort d'investissement.....	12
1.1.1 Les dépenses d'investissement gérées par le service des Affaires immobilières et du patrimoine.....	13
1.1.2 Les dépenses d'investissement gérées par le service des Systèmes d'information	20
1.1.3 Les dépenses d'investissement des autres services.....	23
1.1.4 Les dépenses imprévues en investissement	25
1.2 Les moyens de fonctionnement	27
1.2.1 Les charges parlementaires	28
1.2.2 Les charges de personnel	49
1.2.3 Les achats de fournitures et de biens	56
1.2.4 Les services extérieurs	62
1.2.5 Les impôts, taxes et versements assimilés.....	75
1.2.6 Les dépenses imprévues en fonctionnement	77
1.3 Les recettes diverses	85
II. Le compte de résultat	91
2.1 Les charges extrabudgétaires.....	91
2.2 Les produits extrabudgétaires.....	92
2.3 Le résultat comptable.....	92
III. Le bilan	94
3.1 Les éléments de l'actif.....	94
3.1.1 Les immobilisations.....	94
3.1.2 L'actif circulant	96
3.1.3 La trésorerie	98
3.2 Les éléments du passif	98

3.2.1 Les capitaux propres	98
3.2.2 Les provisions pour risques et charges	98
3.2.3 Les dettes	99
3.2.4 Les produits constatés d'avance	99
DEUXIÈME PARTIE	
Observations générales sur les comptabilités annexes en 2018	101
I. La caisse de pensions des anciens députés	102
1.1 Les charges	102
1.2 Les produits	103
II. La caisse des retraites du personnel	106
2.1 Les charges	106
2.2 Les produits	107
III. Le fonds de sécurité sociale des députés	110
3.1 Les charges	110
3.2 Les produits	113
IV. Le fonds de sécurité sociale du personnel	120
4.1 Les charges	120
4.2 Les produits	122
TROISIÈME PARTIE	
Les modifications apportées aux budgets initial et rectificatif de 2018	129

Synthèse sur l'exécution 2018



Chiffres clefs

Budget initial 2018	550,063 M€
Budget rectifié 2018	568,415 M€ (+ 3,3 %)
Budget réalisé 2018	543,160 M€ (95,56 %)
Dont	
– Dépenses d'investissement	19,9 M€ (taux de consommation : 68,8 %)
– Dépenses de fonctionnement	523,3 M€ (taux de consommation : 96,9 %)
Recettes propres	7,6 M€
Dotations budgétaires de l'État	517,89 M€
Résultat budgétaire	– 17,67 M€

Le présent rapport est le premier que soumet le Collège des Questeurs à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes qui porte sur un exercice plein – le précédent rapport était « à cheval » sur la précédente et l'actuelle législatures – et qui est, de ce fait, fortement marqué par les dépenses liées au renouvellement de l'Assemblée en juin 2017.

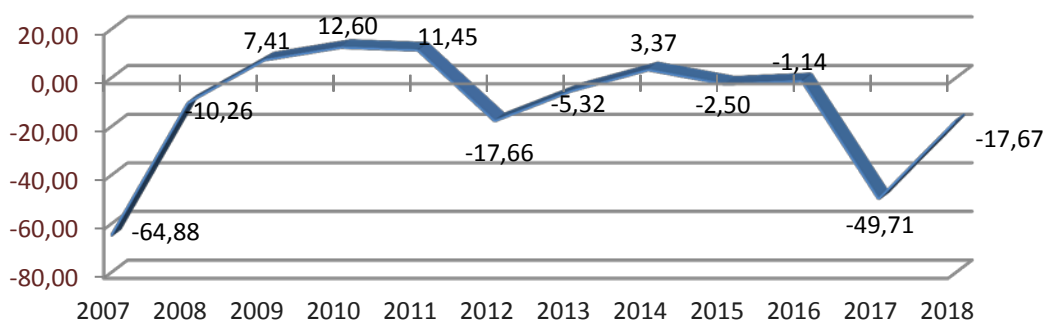
Le budget initial de l'Assemblée nationale pour 2018, approuvé par le Collège des Questeurs le 11 juillet 2017 et adopté par le Bureau de l'Assemblée nationale le 19 juillet 2017, s'établissait à **550 062 839 €**. La dotation de l'État restant fixée au montant qui est le sien depuis 2012, soit **517 890 000 €**, et les recettes budgétaires propres étant évaluées à 3 713 840 €, le résultat budgétaire prévisionnel s'établissait à **– 28 458 999 €**.

Plusieurs décisions prises en réunion de Questure en début d'exercice, visant notamment au renforcement des moyens mis à la disposition des députés, ont conduit à l'adoption d'un budget rectificatif par le Bureau au cours de ses réunions des 24 janvier et 7 février 2018. Le budget rectifié adopté s'élevait à **568 415 079 €** et l'estimation du résultat budgétaire prévisionnel s'établissait à **– 46 617 239 €**.

Résultats de l'exercice budgétaire 2018

Le résultat budgétaire pour 2018 s'élève finalement à **– 17,67 M€**, en nette amélioration par rapport aux prévisions établies lors de l'adoption du budget rectifié. Le déficit constaté est ainsi proche de celui de 2012, année de renouvellement de l'Assemblée. Sur les sept derniers exercices, seul le résultat de 2014 a été positif (+3,37 M€), comme l'illustre le graphique ci-après.

Évolution du résultat budgétaire depuis 2007



Des facteurs « mécaniques » expliquent la meilleure tenue du budget 2018 par rapport aux prévisions, avec le décalage de grosses opérations immobilières ou informatiques et le report sur 2019 de la facturation d'autres opérations d'envergure.

Mais c'est surtout la difficulté à extrapoler les charges parlementaires qui a conduit à surestimer le déficit budgétaire prévisionnel.

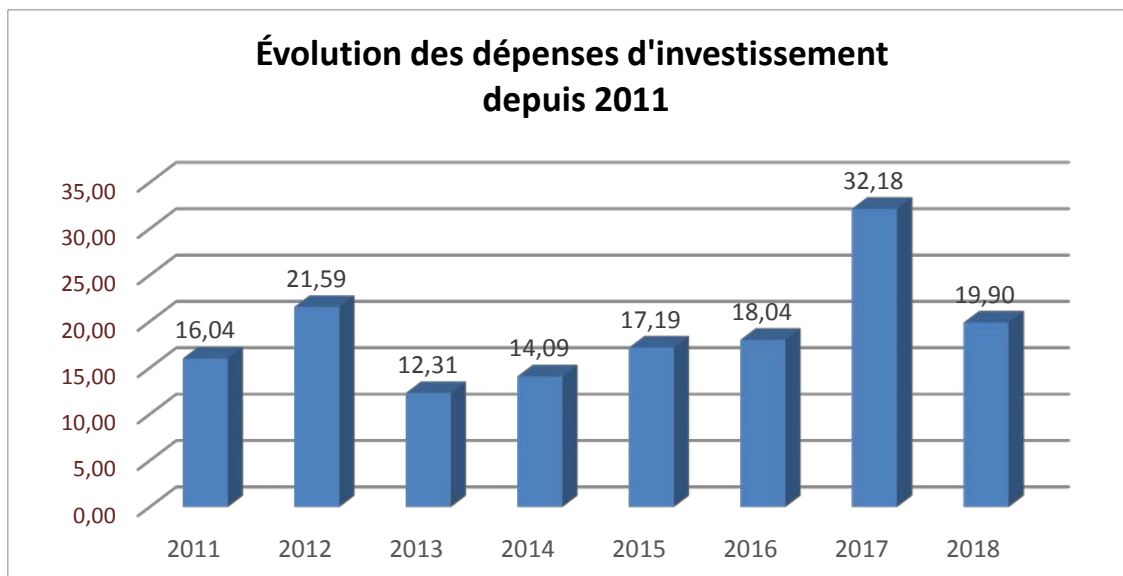
Il était en effet difficile de prévoir avec exactitude les comportements des députés vis-à-vis des nouveaux moyens accordés pour l'exercice de leur mandat (crédit collaborateur et charges sociales associées, dotation matérielle du député [DMD], frais d'hébergement, crédit informatique, recours à un expert-comptable, quota augmenté des droits à transport des collaborateurs, etc.). Dans l'incertitude sur ces comportements, les postes concernés avaient donc été budgétés à leur niveau théorique maximum. Or les taux de consommation de la plupart de ces postes ont été modérés, voire réduits. Ils sont cependant susceptibles d'augmenter dans les années à venir en fonction de la montée en charge progressive des dispositifs mis en place. Des outils de *reporting* seront mis en place en 2019 pour suivre la consommation de certaines de ces dépenses mois par mois afin de suivre mieux les comportements de consommation et d'ajuster si possible les prévisions.

Grandes tendances de l'exécution 2018

- **Les dépenses d'investissement : de nombreux reports sur les exercices à venir**

L'effort d'investissement réalisé en 2018, égal à 19,9 M€, se situe en-deçà des crédits ouverts (28,9 M€), soit un écart de 9 M€ explicable en grande partie par le report de certaines opérations d'envergure ou des opérations moins coûteuses que prévues tant en matière d'investissement informatique que d'investissement immobilier.

Le graphique ci-après présente l'évolution de ces dépenses depuis 2007.



Les dépenses d'investissement informatique se sont ainsi élevées à 5,6 M€ alors que le budget prévu s'établissait à 7,2 M€, soit un écart de 1,6 M€. Le report de diverses évolutions prévues dans le progiciel de gestion SAP, de la mise en œuvre de la signature électronique et du chiffrement de messagerie, du renouvellement des bases de données, de la mise en œuvre du portail de dématérialisation des factures et de certaines évolutions de l'application Legis ainsi que le coût moindre de la mise en place de la téléphonie sur IP (ToIP) ont représenté une minoration de dépense de près de 1,4 M€ sur 2018, dont un peu moins de la moitié sont des investissements à reporter sur 2019.

Un constat identique peut être établi pour les investissements immobiliers : 13,9 M€ ont été dépensés, alors que 18,9 M€ avaient été prévus. Ce différentiel de 5 M€ s'explique, en premier lieu, par le report de plusieurs opérations d'envergure ou parties d'opérations. Ainsi 200 000 € seulement ont été consommés pour la rénovation de l'ensemble de Broglie¹ alors qu'une dépense de 1,5 M€ avait été programmée. Le chantier du confortement de l'embranchement a donné lieu à des paiements en 2018 inférieurs de 1,65 M€ au montant programmé. Par ailleurs, plusieurs autres opérations programmées sur la seule année 2018 ne seront achevées qu'au cours de l'année 2019, ce qui représente un report de 1,34 M€ (couverture du 235, boulevard Saint-Germain, raccordement des salles de commission situées dans l'immeuble de la rue Las Cases à la régie audiovisuelle et travaux de la façade Ouest de l'Hôtel de Lassay). En second lieu, des économies ont été réalisées grâce à des prestations moins onéreuses que prévues à hauteur de 0,7 M€, à l'instar de la phase III de la rénovation des grands murs ceinturant l'hémicycle.

Les autres dépenses d'investissement, qui concernent les autres services et les dépenses imprévues, ont été bien moindres que le budget estimé en raison principalement de l'absence de dépenses d'investissement imprévues (- 0,4 M€ réalisé contre 2,1 M€ programmés).

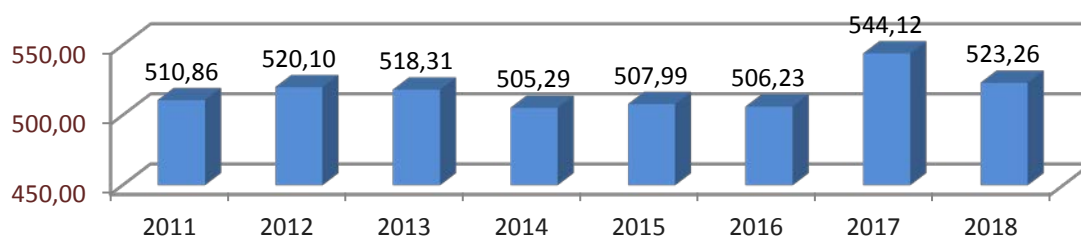
La réduction des dépenses d'investissement s'explique donc davantage par un report de dépenses sur 2019 (de l'ordre de 5,1 M€ si l'on ajoute les dépenses reportables du SSI et du SAIP) que par une réduction des besoins ou d'économies significatives.

1. Les différentes options possibles ont fait l'objet d'un examen détaillé à la suite de l'élection de M. Richard Ferrand à la présidence de l'Assemblée nationale.

- **Les dépenses de fonctionnement : des évolutions contrastées**

Les dépenses de fonctionnement, égales à **523,3 M€**, se sont établies à un niveau inférieur au montant budgété (539,5 M€), soit un écart de 16,2 M€ et un taux de consommation de 96,9%. Le graphisme ci-après illustre l'évolution de ces dépenses depuis 2011.

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011



Parmi les charges d'exploitation, les charges habituelles (**achats de fournitures et de marchandises, entretien courant, autres charges externes, impôts et taxes**) n'appellent pas de commentaires particuliers : le réalisé de 2018, quasi stable par rapport à 2017 (41,9M€), est inférieur de 3 M€ par rapport à la prévision budgétaire (41,1M€ réalisés contre 44,1 M€ budgétés, soit un taux de consommation de 93,2%).

Il en est de même des **charges de personnel**, qui sont en légère contraction : 174,6 M€ dépensés en 2018, soit 99,1% du budget inscrit qui était de 176,1 M€. Il est à noter que les charges des personnels statutaires de l'Assemblée nationale (109,8 M€) sont en baisse de 3,4 M€ alors que les charges pour le personnel contractuel (9,1 M€) augmentent de 1,3 M€.

Les **charges parlementaires** se montent à 307,5 M€ en 2018, soit – 12,1 M€ par rapport aux prévisions. Cet écart résulte de plusieurs évolutions opposées :

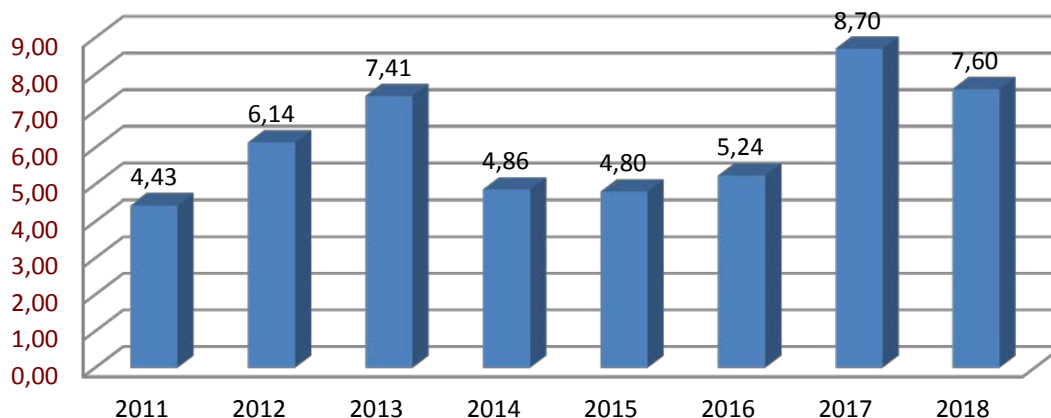
- Les indemnités parlementaires et prestations familiales ont atteint le niveau attendu (50,7 M€).
- Les charges sociales sont en forte progression, à hauteur de 73,8 M€ en 2018 alors que 70,2 M€ avaient été budgétés. Cette progression résulte, à titre principal, de l'alourdissement de la contribution de l'Assemblée (part patronale des cotisations de prévoyance et subvention d'équilibre) à la caisse de pensions des députés (+ 8,8 M€), conséquence de la hausse du nombre des députés retraités et de la suppression des cotisations facultatives des députés actifs.
- Les frais de secrétariat, qui totalisent 162,9 M€ en 2018, sont inférieurs de 6,27 M€ à la prévision budgétaire. En particulier, le coût de rémunération des collaborateurs s'élève à 62,8 M€ alors qu'il avait été estimé à 66,01 M€. Ce différentiel de 3,2 M€ s'explique par la progression lente du nombre de contrats de travail de collaborateurs au cours de l'année, qui est passé de 1899 en janvier 2018 à 2125 en décembre 2018.
- Avec un total de 6,12 M€, les frais de voyages et déplacements sont très proches de la prévision budgétaire, mais ce résultat est peu significatif puisque les frais de taxis (1,66 M€) sont aujourd'hui pris en charge au titre de la dotation matérielle des députés.

- Les charges de représentation (missions et réceptions, études, etc.) sont inférieures de 1,6 M€ et de 26% à la prévision budgétaire (4,6 M€ réalisés contre 6,2 M€ budgétés).
- Les « autres charges liées au mandat » augmentent de manière non négligeable (de 6,7 M€ en 2017 à 9,4 M€ en 2018), mais le taux de consommation par rapport aux crédits ouverts n'est que de 56,4 %. L'écart entre le budget prévu et le réalisé est de 7,3M€. En particulier :
 - o La dotation matérielle des députés (DMD) n'a été consommée qu'à hauteur de 47 % : 5,2 M€ sur 11,1 M€ budgétés. Les dépenses de courrier poursuivent leur baisse tendancielle, mais au-delà des anticipations (consommation à 56% des dépenses prévues). L'intégration de la plupart des députés dans le marché Orange et la fin des frais d'itinérance en Europe réduisent les dépenses de téléphonie, ainsi que la perception de pénalités non négligeables et d'avoirs (consommation à 40% des dépenses prévues). En revanche les dépenses de taxi sont en forte progression : prévues à 1 M€, elles se montent à 1,65 M€.
 - o Par ailleurs, peu de députés ont utilisé la faculté de prise en charge des frais d'expertise comptable de leur avance pour frais de mandat (AFM). Vingt-sept députés ont fait parvenir leur facture d'expert-comptable avant la date de clôture des comptes 2018 (fixée au 15 janvier 2019), pour un montant moyen de 1 100 €, d'où un taux de consommation de cette ligne budgétaire, qui était dotée à hauteur de 810 000 €, de 3,7% seulement. Cependant une cinquantaine de députés à ce jour ont fait parvenir leur facture après cette date, ce qui reportera la dépense sur le budget 2019.
 - o Le nouveau dispositif de remboursement des locations sur Paris (dotation d'hébergement) et la suppression de la participation forfaitaire des parlementaires (30 € par nuitée) entraînent mécaniquement une hausse des frais d'hébergement en Île de France (1,52 M€ en 2018, soit + 137 % par rapport à 2017 et + 334% par rapport à 2016), sans toutefois utiliser la totalité du budget inscrit pour 2018 qui était de 1,98 M€ (taux de consommation de 76,6%), en raison d'une montée en charge très progressive de la dotation d'hébergement.

- **Les recettes propres : une hausse conjoncturelle**

Les recettes propres, égales à **7,6 M€**, augmentent par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget 2018 (soit un écart de + 4,6 M€), du fait de l'inscription en immobilisations financières (à l'instar de prêts) des soldes d'IRFM 2017 non consommées (2,5 M€) et, plus marginalement, de diverses recettes propres supplémentaires (indemnités d'assurance, dommages versés à la suite d'un contentieux, etc.). Les soldes d'IRFM non consommés au 31 décembre 2017 déclarés par les députés n'ont en effet été connus qu'au cours de l'année 2018 ; remboursables en fin de mandat ou en fin de législature, ils sont considérés comme un produit exceptionnel enregistré en comptabilité dans les comptes 2018, mais ils n'auront un impact positif sur la trésorerie de l'Assemblée qu'au moment de leur encaissement effectif.

Évolution des recettes propres depuis 2011



La première partie de ce rapport présente des observations générales sur **les comptes de l'Assemblée nationale** en 2017, consacrées à l'exécution de son budget (I), à l'évolution de son compte de résultat (II) et à son bilan (III).

La deuxième partie présente des observations générales sur **les comptabilités annexes** (caisses de pensions et de retraites et fonds de sécurité sociale).

La troisième partie présente **les modifications apportées en cours d'exercice** à la répartition initiale des crédits de 2017.

Ce rapport est consacré à l'explication des seuls comptes individuels détaillés : les comptes agrégés de l'Assemblée nationale, des fonds et caisses rattachés (bilan, compte de résultat et annexe), établis en application du référentiel comptable et soumis à l'examen de la Cour des comptes dans le cadre de sa mission de certification fixée par la convention du 23 juillet 2013, font l'objet d'une publication distincte.

Budget de l'Assemblée nationale et résultat comptable 2018

	Réalisé	Budget initial	Budget rectificatif	Réalisé	Écart rectific./réal.	Variations 2018/2017	
	2017	2018	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
A – SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Total de la section	544 116 038	523 434 839	539 476 079	523 262 627	16 213 452	-20 853 411	-3,83%
60 Achats de biens et fournitures	7 485 004	7 799 500	7 571 500	6 752 821	818 679	-732 183	-9,78%
61-62 Services extérieurs	30 189 937	34 034 800	29 697 000	30 051 624	-354 624	-138 313	-0,46%
63 Impôts et taxes	4 351 537	4 441 000	4 411 000	4 285 778	125 222	-65 759	-1,51%
64 Charges de personnel	175 604 890	176 046 000	176 146 000	174 633 555	1 512 445	-971 335	-0,55%
<i>dont Charges de rémunération</i>	<i>123 978 193</i>	<i>123 964 600</i>	<i>123 862 600</i>	<i>121 566 502</i>	<i>2 296 098</i>	<i>-2 411 691</i>	<i>-1,95%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>51 626 697</i>	<i>52 081 400</i>	<i>52 283 400</i>	<i>53 067 053</i>	<i>-783 653</i>	<i>1 440 356</i>	<i>2,79%</i>
65 Charges parlementaires	326 451 784	299 118 539	319 625 579	307 511 943	12 113 636	-18 939 841	-5,80%
<i>dont Indemnités parlementaires</i>	<i>50 447 108</i>	<i>51 079 921</i>	<i>51 233 921</i>	<i>50 689 767</i>	<i>544 154</i>	<i>242 659</i>	<i>0,48%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>64 523 529</i>	<i>66 808 406</i>	<i>70 192 056</i>	<i>73 829 541</i>	<i>-3 637 485</i>	<i>9 306 012</i>	<i>14,42%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>194 145 523</i>	<i>161 841 040</i>	<i>169 134 830</i>	<i>162 867 693</i>	<i>6 267 137</i>	<i>-31 277 830</i>	<i>-16,11%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>7 097 942</i>	<i>7 683 000</i>	<i>6 168 000</i>	<i>6 118 931</i>	<i>49 069</i>	<i>-979 011</i>	<i>-13,79%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>3 480 385</i>	<i>5 288 172</i>	<i>6 230 972</i>	<i>4 599 003</i>	<i>1 631 969</i>	<i>1 118 618</i>	<i>32,14%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>6 757 297</i>	<i>6 418 000</i>	<i>16 665 800</i>	<i>9 407 009</i>	<i>7 258 791</i>	<i>2 649 712</i>	<i>39,21%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	32 885	2 025 000	2 025 000	26 906	1 998 094	-5 979	-18,18%
B – SECTION D'INVESTISSEMENT	32 179 261	26 628 000	28 939 000	19 897 517	9 041 483	-12 281 744	-38,1 %
C – DEPENSES BUDGETAIRES TOTALES (A+B)	576 295 299	550 062 839	568 415 079	543 160 144	25 254 935	-33 135 155	-5,75%
D – RECETTES BUDGETAIRES PROPRES	8 697 895	3 713 540	3 907 840	7 599 506	3 691 666	-1 098 389	12,63%
E – DOTATION DE L'ÉTAT	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	0	0	0,00%
F – RÉSULTAT BUDGÉTAIRE (D+E-C)	- 49 707 404	- 28 458 999	- 46 617 239	- 17 670 639	28 946 600	32 036 765	-64,45%
G – CHARGES EXTRABUDGETAIRES	29 981 326			30 259 454		278 128	0,93%
H – PRODUITS EXTRABUDGETAIRES	20 620 555			19 937 801		-682 754	-3,31%
I – RÉSULTAT COMPTABLE (F-G+H+B)	-26 888 913			-8 094 774		18 794 139	-69,90%


PREMIÈRE PARTIE

—

Observations générales sur les comptes de l'Assemblée nationale en 2018

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET

1.1 L'effort d'investissement

 Chiffres clefs	
Dépenses d'investissement	19,9 M€ (– 38,17 %)
Dont :	
– Dépenses liées à l'immobilier	13,86 M€ (– 46,85 %)
– Dépenses d'investissement informatique	5,64 M€ (+ 1,75 %)
Part des investissements dans le total des dépenses de l'Assemblée	3,66 %
Taux de consommation 2018	68,8 %

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 19,90 M€ en 2018 (contre 32,18 M€ en 2017), soit – 38,17 % par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution, au cours des cinq dernières années, de ces dépenses et de la part qu'elles occupent au sein des dépenses totales de l'Assemblée.

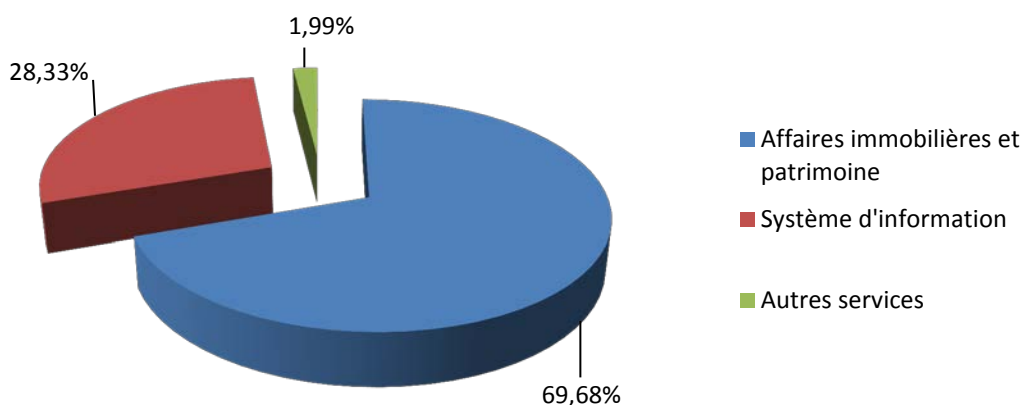
(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	14,09	17,19	18,04	32,18	19,90
Évolution (%)	– 2,12	+ 1,12	– 0,17	+ 9,92	– 38,17
Part dépenses totales (%)	2,71	3,27	3,44	5,58	3,66

La réduction constatée en 2018 par rapport à l'année précédente s'explique, à titre principal, par l'achèvement de la campagne de travaux immobiliers de grande ampleur réalisée en 2017, à la faveur de la suspension des travaux parlementaires du fait des échéances électorales. Tout en restant soutenu, l'effort d'investissement retrouve ainsi un montant plus proche de son niveau antérieur, d'autant que l'exécution de certains travaux prévus en 2018 se trouve reportée en 2019.

Les dépenses d'investissement revêtent, pour l'essentiel, un caractère immobilier et patrimonial : ceci explique que les dépenses placées sous la responsabilité du service des Affaires immobilières et du patrimoine constituent 69,68 % de la section d'investissement en 2018. Le service des Systèmes d'information (SSI) et d'autres services (Communication et information multimédia, Bibliothèque et archives, Logistique parlementaire — y compris la division des Transports) contribuent également, mais dans une moindre mesure, à cet effort d'investissement, comme l'indique le graphique ci-après.

Ventilation de l'effort d'investissement (2018)



1.1.1 Les dépenses d'investissement gérées par le service des Affaires immobilières et du patrimoine

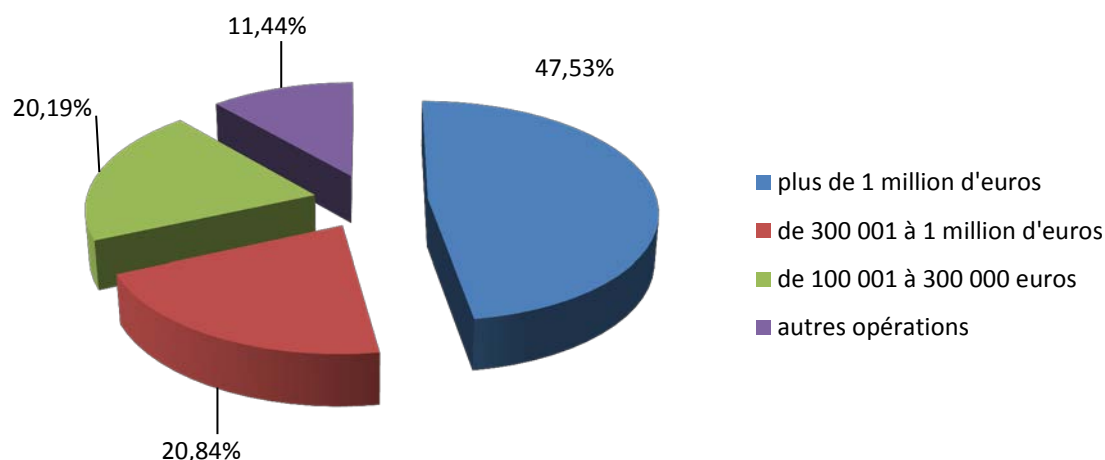
Les dépenses d'investissement réalisées sous la responsabilité du service des Affaires immobilières et du patrimoine (SAIP) se sont élevées à 13,86 M€ en 2018 (contre 26,09 M€ en 2017)¹. Elles diminuent ainsi de 12,22 M€, soit une baisse de 46,85% par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

Le chapitre suivant détaille les opérations de grande et moyenne envergure. Compte tenu d'un ensemble d'autres opérations de moindre ampleur et totalisant 1,59 M€ en 2018, le taux de consommation des crédits d'investissement immobilier inscrits au budget (soit 19,66 M€ en 2018) a atteint 70,5 % (contre 96,07 % en 2017).

Le graphique ci-après illustre la part relative de chaque catégorie d'opérations selon leur montant.

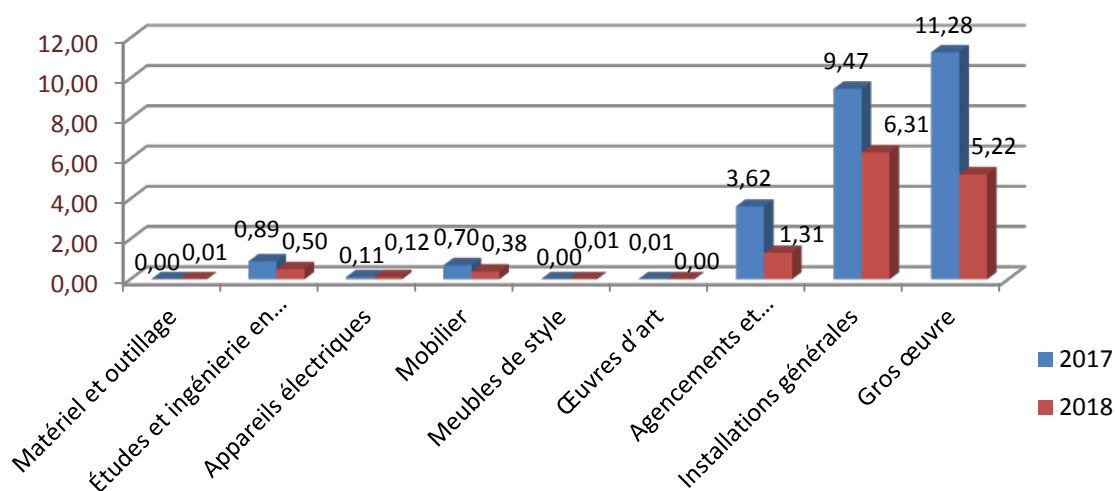
1. Ces investissements comprennent les dépenses de construction, hors installations téléphoniques (chapitres 213 et 233), les acquisitions de matériel et outillage (article 2151), une partie des dépenses relatives aux collections (œuvres d'art, meubles de style et autres œuvres et objets d'art figurant, respectivement, aux articles 2161, 2162 et 2165), les acquisitions de mobilier (article 2184), les acquisitions d'appareils électriques (article 2185) et les études et ingénierie en cours (article 2341).

Ventilation des investissements du SAIP par taille d'opérations (2018)



Le graphique suivant détaille, article par article, l'évolution des dépenses d'investissement immobilier entre 2017 et 2018 (en millions d'euros).

Évolution de l'investissement immobilier 2017-2018



1.1.1.1 Les principales opérations réalisées en 2018

Huit opérations d'un montant supérieur à 300 000 € ont été réalisées au Palais-Bourbon et dans les autres bâtiments de l'Assemblée nationale en 2018, pour un montant total de 9,48 M€. On mentionnera ainsi :

- la consolidation des maçonneries et des sols supportant l'embranchement situé sous la colonnade du Palais-Bourbon, le déplacement des installations de production d'électricité et de distribution des fluides et la création de nouveaux locaux (3,77 M€). Lancée en 2014, l'opération doit également permettre la réalisation d'un raccordement aux réseaux

concessionnaires de chauffage et de climatisation. Les dépenses de gros-œuvre et de travaux ont représenté, respectivement, 62 % et 35 % des dépenses engagées en 2018 au titre de cette opération ;

- la mise en place d'une nouvelle régie de production audiovisuelle (1,71 M€). Lancée en 2016, l'opération vise à rénover les installations audiovisuelles les plus anciennes en améliorant la qualité des images diffusées dans les salles concernées, à mutualiser les moyens de production des salles exploitées par la régie locale et, à terme, à mieux maîtriser les coûts de production audiovisuelle. Les travaux réalisés ont permis d'affecter à cette régie centrale de production une salle d'exploitation, ainsi qu'un ensemble de salles et de locaux techniques ;
- la phase III de la restauration des grands murs (1,22 M€) s'est concentrée sur la restauration des murs les plus dégradés et immédiatement visibles depuis la cour d'Honneur du Palais-Bourbon, en surplomb des salons Pujol et Delacroix. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet de restauration global, dont les phases I et II débutées en 2012 ont permis la restauration des murs surplombant la cour du Pont (face au pont de la Concorde), leur prolongement vers le Sud-Ouest ainsi que la restauration des murs Ouest et la réfection de la couverture de la salle des Pas perdus. Les travaux ont été réceptionnés en septembre 2018 et sont appelés à se poursuivre jusqu'en 2020¹ ;
- la rénovation de l'étanchéité de la cour Montesquieu (825 545 €). Cette opération, réceptionnée en janvier 2019, s'inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement concernant le clos et le couvert au Palais-Bourbon, dans la continuité de la rénovation de l'étanchéité de la cour d'Honneur. Elle vise à protéger un ensemble d'équipements coûteux situés sous la cour Montesquieu ;
- le raccordement de salles de commissions de l'ensemble immobilier sis 33-35, rue Saint-Dominique (648 153 €). Cette opération s'inscrit dans un programme global de rationalisation des ressources audiovisuelles autour d'une régie centrale de production (RCP), apte à fonctionner en mode automatique et permettant d'améliorer la qualité de captation tout en effectuant des économies d'exploitation. Les travaux de raccordement des salles des commissions des Affaires étrangères, de la Défense et des Affaires européennes ont notamment consisté à déposer en totalité les câblages audiovisuel, courants fort et faible, remplacer les baies techniques, transformer les régies, poser les câbles correspondant aux nouveaux standards technologiques et mettre en place de nouveaux haut-parleurs et dispositifs d'éclairage en plafond ;
- la rénovation de la salle 6241 affectée à la commission des affaires économiques (437 649 €). Cette opération, terminée en mai 2018, a principalement visé à résoudre les problèmes de ventilation et de climatisation et à rattacher cette salle à la régie centrale de production audiovisuelle. Elle a également inclus une adaptation du mobilier, la rénovation des installations électriques nécessaires à la captation audiovisuelle et la rationalisation de l'éclairage (installation d'équipements à basse consommation énergétique) ;
- la rénovation de la toiture du 235, boulevard Saint-Germain (303 238 €). Cette restauration consiste à reprendre l'ensemble de la couverture et à réaliser une isolation pour améliorer l'isolation thermique du dernier étage sous les combles ;

1. La phase IV permettra de traiter en 2019 les couvertures des salons Pujol et Delacroix, en parallèle de la restauration des faces intérieures des grands murs Est. La phase V concernera, en 2020, les couvertures de l'Hémicycle et de la salle des Conférences. La phase VI consistera, en 2021, à restaurer la colonnade devant le pont de la Concorde.

- la rénovation de toiture du pavillon J (319 393 €). Cette opération, non pleinement réceptionnée en 2018, s'inscrit dans un programme d'investissement plus global concernant le clos et le couvert du Palais-Bourbon, dans la continuité de la restauration des façades entre le 126 et le 128, rue de l'Université. La toiture réalisée dans les années soixante, en mauvais état, a nécessité des travaux consistant à reprendre les chéneaux en plomb, remplacer la couverture en ardoise et les dessus de lucarnes et reprendre les couvertures en plomb des corniches en pierre. Le gros-œuvre représente près de 95 % des dépenses globales de cette opération.

On peut également évoquer le remplacement des tableaux divisionnaires alimentant les troisième et quatrième étages de la zone Colbert (228 751 €). Ces équipements anciens, qui assuraient la répartition et la distribution de l'énergie dans les locaux de cette zone affectés aux parlementaires, à leurs collaborateurs et aux services de l'Assemblée nationale, présentaient des fragilités et n'étaient plus conformes à la réglementation applicable aux installations électriques en basse tension. Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2018.

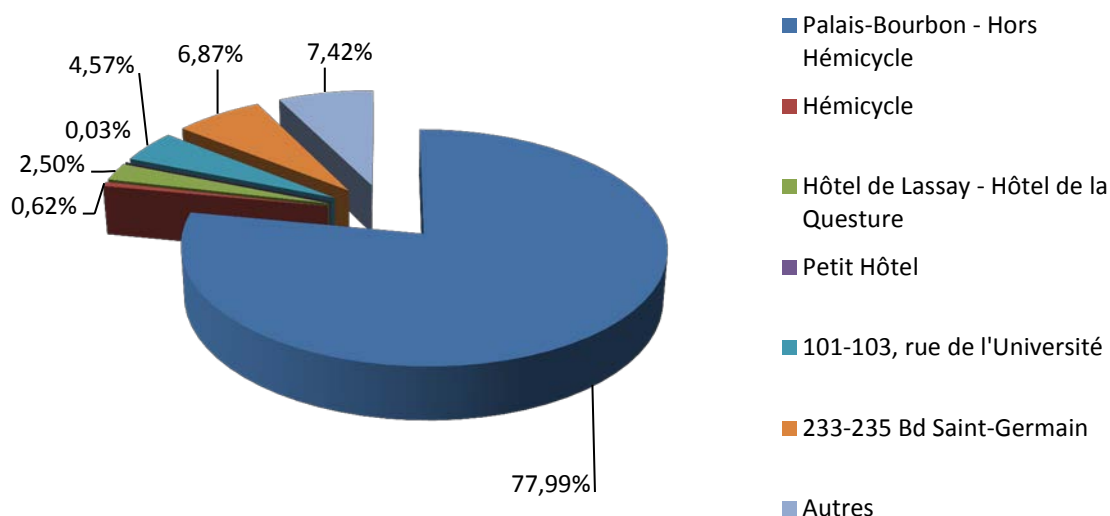
En outre, des travaux visant à restaurer et protéger la façade Ouest de l'Hôtel de Lassay ont été engagés (227 741 €), mais non réceptionnés en totalité en 2018. Après la mise en place préalable d'un échafaudage extérieur de pied, l'opération consiste, pour cette façade très dégradée et particulièrement soumise aux intempéries, à assurer la réfection des enduits et parements de pierre de taille ainsi que la restauration en atelier des châssis de menuiserie et des garde-corps.

1.1.1.2 Les dépenses de travaux

Les dépenses de travaux au sens strict (**chapitres 213 et 233**) s'élèvent à 12,85 M€ en 2018 contre 24,38 M€ en 2017, en diminution de 11,53 M€ par rapport à l'exercice précédent (- 47,29 %).

Une part prépondérante de ces travaux (81,14 %) a permis l'entretien du patrimoine dans les immeubles « historiques » de l'Assemblée nationale (Palais-Bourbon, Petit Hôtel, Hôtel de Lassay et Hôtel de la Questure), à hauteur de 10,43 M€ en 2018 contre 22,24 M€ en 2017.

Répartition du coût des travaux réalisés par immeuble (2018)

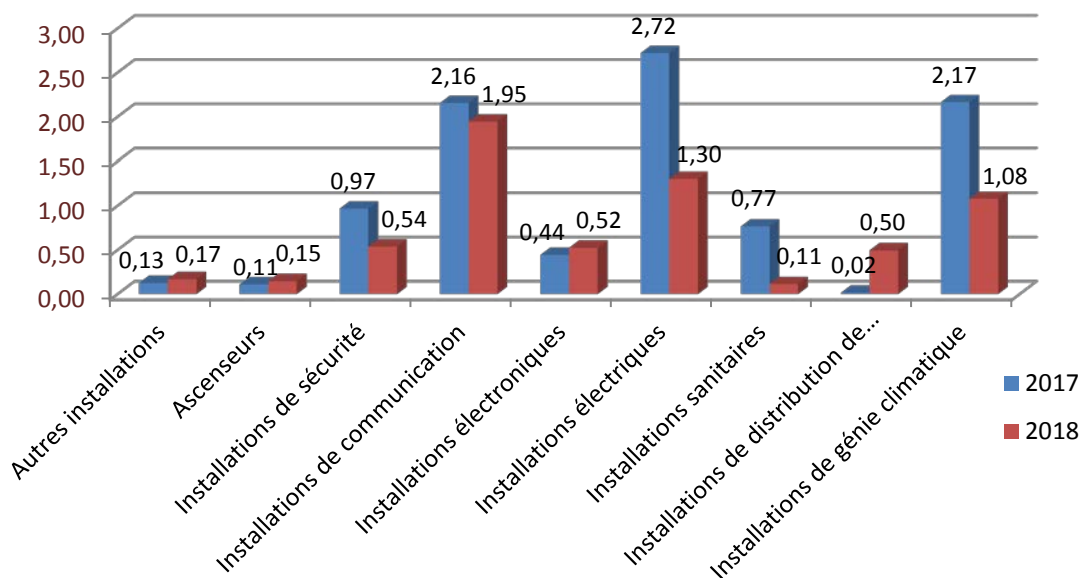


- Les dépenses de gros-œuvre (articles 2131 et 2331) s'établissent à 5,22 M€ en 2018 contre 11,28 M€ en 2017 (– 53,72%). Ce poste recouvre les travaux de maçonnerie effectués dans le cadre des opérations de travaux les plus significatives, au nombre desquelles figurent le confortement de l'embranchement situé sous la colonnade du Palais-Bourbon (2,28 M€), la phase III de la restauration des grands murs (1,05 M€), la réfection de l'étanchéité de la cour Montesquieu au Palais-Bourbon (0,78 M€), la rénovation de la toiture du pavillon J (0,30 M€) ou encore la rénovation de la toiture du 235, boulevard Saint-Germain (0,26 M€).

- Les dépenses effectuées au titre des installations générales (articles 2135 et 2335), qui représentent près de la moitié (49,14 %) des dépenses de travaux en 2018 (6,32 M€), connaissent une réduction significative par rapport à l'exercice 2017 (9,47 M€, soit – 33,32 %). L'essentiel de cette baisse (– 3,16 M€) s'explique par les diminutions constatées sur les postes d'installations électriques (– 1,42 M€), d'installations de génie climatique (– 1,09 M€) et d'installations sanitaires (– 0,65 M€).

Le graphique ci-après détaille le coût des travaux par type d'installations (en millions d'euros).

Évolution des dépenses relatives aux installations générales 2017-2018



Les dépenses relatives aux *installations de génie climatique* s'élèvent à 1,08 M€ en 2018 contre 2,17 M€ en 2017 (- 50,22%). Elles comprennent, en 2018, un ensemble de travaux entrepris dans le cadre d'opérations plus vastes comme le confortement de l'emmarchement, la rénovation de la salle 6241 ou le raccordement des salles de commissions de l'ensemble immobilier sis 33-35, rue Saint-Dominique à une régie centrale de production. On peut également mentionner la rénovation des circulations de la zone Colbert, la rénovation d'un ascenseur au 235, boulevard Saint-Germain ou encore la rénovation de la sous-station de climatisation et le remplacement de radiateurs au 233, boulevard Saint-Germain.

Les dépenses d'installations sanitaires s'établissent à 114 306 € en 2018 contre 766 400 € en 2017 (- 85,09%). Elles correspondent, pour l'essentiel, à des frais exposés dans le cadre de l'opération de confortement de l'emmarchement situé sous la colonnade du Palais-Bourbon, ainsi qu'à des dépenses ordinaires de plomberie et de maintenance et entretien des réseaux de chauffage, ventilation et climatisation.

Les dépenses relatives aux *installations électriques* s'établissent en 2018 à 1,30 M€ contre 2,72 M€ en 2017 (-52,08 %). La consommation observée des crédits est liée aux grandes opérations de travaux réalisées en 2018 comme le confortement de l'emmarchement (332 455 €), le remplacement d'équipements électriques obsolètes (tableaux divisionnaires) au Palais-Bourbon (206 630 €) et le raccordement des salles de commission de l'ensemble immobilier sis 33-35, rue Saint-Dominique à une régie centrale de production (180 879 €). Elle comprend également un ensemble de dépenses de maintenance et entretien au titre des installations de courant fort (159 184 €).

Les dépenses relatives aux *installations électroniques* sont, en revanche, en progression (+ 18,19%), passant de 443 401 € en 2017 à 524 042 € en 2018. Elles ont permis de couvrir des travaux liés au raccordement des salles de commissions de l'ensemble immobilier sis 33-35, rue Saint-Dominique à une régie centrale de production (184 944 €), mais également d'améliorer les liaisons Wifi dans certaines circulations (76 693 €) et de contribuer à la rénovation des espaces de travail et de circulation situés dans la zone Colbert (64 306 €).

Les dépenses d'*installations de communication* sont en baisse, passant de 2,16 M€ en 2017 à 1,95 M€ en 2018 (- 9,78%). La quasi-totalité de ces dépenses correspond à la mise en place d'une nouvelle régie centrale de production audiovisuelle (1,70 M€), les autres opérations étant de portée beaucoup plus limitée (rénovation du nodal à hauteur de 79 500 €, maintenance et entretien des installations audiovisuelles et des équipements de courant faible, etc.)

Les dépenses d'*installations de sécurité* diminuent de 44,35 % pour s'établir à 538 426 € en 2018 contre 967 596 € en 2017. Plusieurs opérations ont été menées à ce titre, portant notamment sur la sécurisation du contrôle des accès aux bâtiments et aux locaux techniques sensibles de l'Assemblée (134 577 €), la sécurisation de l'entrée du 126, rue de l'Université réservée aux piétons (50 951 €) et la rénovation, pour sa mise aux normes, de la détection incendie du 233, boulevard Saint-Germain (14 383 €).

Les travaux effectués sur les *ascenseurs* progressent par rapport à l'année dernière : les dépenses s'établissent ainsi à 147 069 € en 2018 contre 109 418 € en 2017. Les travaux se sont concentrés sur la rénovation de l'escalier K (60 465 €) et celle de l'ascenseur 46 au 233, boulevard Saint-Germain (55 632 €).

- Les dépenses d'*agencement et d'aménagement* (articles 2136 et 2336) diminuent fortement par rapport à l'exercice précédent (- 63,77 %), passant de 3,62 M€ en 2017 à 1,31 M€ en 2018.

Les dépenses d'*agencement au sens strict* connaissent une diminution d'ampleur comparable (- 63,22%) et s'établissent à 1,04 M€ en 2018 (contre 2,83 M€ en 2017). Elles correspondent essentiellement aux travaux de peinture, de cloisonnement et de menuiserie réalisés dans le cadre des principales opérations de rénovation de l'exercice : raccordement des salles de commissions de l'ensemble immobilier sis 33-35, rue Saint-Dominique (177 718 €), rafraîchissements ordinaires de locaux (126 883 €), restauration de la façade Ouest de l'Hôtel de Lassay (119 768 €), rénovation des circulations de la zone Colbert (71 658 €), rénovation de la salle de la commission des Affaires économiques, phase III de l'opération de rénovation des grands murs, etc.

Les dépenses de *serrurerie et métallerie* connaissent également une diminution très prononcée (- 67,30 %) et s'établissent à 184 027 € en 2018 contre 562 798 € en 2017.

1.1.1.3 Les autres dépenses

- Aucune dépense n'a été enregistrée au titre de la rénovation des œuvres d'art (articles 2161 et 2361), alors que ces dépenses s'étaient élevées à 10 312 € en 2017.

- La restauration de mobiliers anciens (articles 2162 et 2362) ne mobilise que des moyens limités (7 680 € en 2018 contre 2 087 € en 2017).

- Les dépenses relatives à l'acquisition de mobiliers (articles 2184 et 2384) s'élèvent en 2018 à 379 435 € contre 696 822 € en 2017 (- 45,55 %). La rénovation de la salle de la commission des Affaires économiques (116 748 €), l'aménagement de bureaux (104 791 €) et le raccordement des salles de commissions de l'ensemble immobilier sis 33-35, rue Saint-Dominique (75 440 €) ont constitué les principaux postes de dépense à ce titre.

- Les achats d'appareils électriques (articles 2185 et 2385) restent globalement stables, passant de 106 392 € en 2017 à 116 770 € en 2018.

- Quant au compte d'études et ingénierie en cours (article 2341), il enregistre les dépenses d'étude et d'ingénierie préalables à des travaux immobiliers qui ne sont pas encore engagés ou terminés. Il s'élève en 2018 à 502 639 M€ contre 890 958 € en 2017 (- 43,58 %). Ces dépenses ont notamment concerné le confortement de l'embranchement situé sous la

colonnade du Palais-Bourbon (102 059 €), la restructuration et la mise à niveau technique de l'Hôtel de Broglie (95 266 €), ainsi que, dans une moindre mesure, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en lumière de la façade Nord du Palais-Bourbon (35 866 €), le diagnostic des voussures de la salle Horace Vernet et de la salle des Pas perdus (29 330 €).

1.1.2 Les dépenses d'investissement gérées par le service des Systèmes d'information

Les dépenses d'investissement du service des Systèmes d'information (SSI) s'élèvent en 2018 à 5,64 M€, contre 5,54 M€ en 2017 (+ 1,75 %). Elles se répartissent entre dépenses de logiciels (1,90 M€ en 2018 contre 2,46 M€ en 2017, soit 33,71 % du total) et dépenses de matériel (3,74 M€ en 2018 contre 3,08 M€ en 2017, soit 66,29 % du total).

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses d'investissement du SSI au cours des cinq dernières années.

(en M€ et en %)

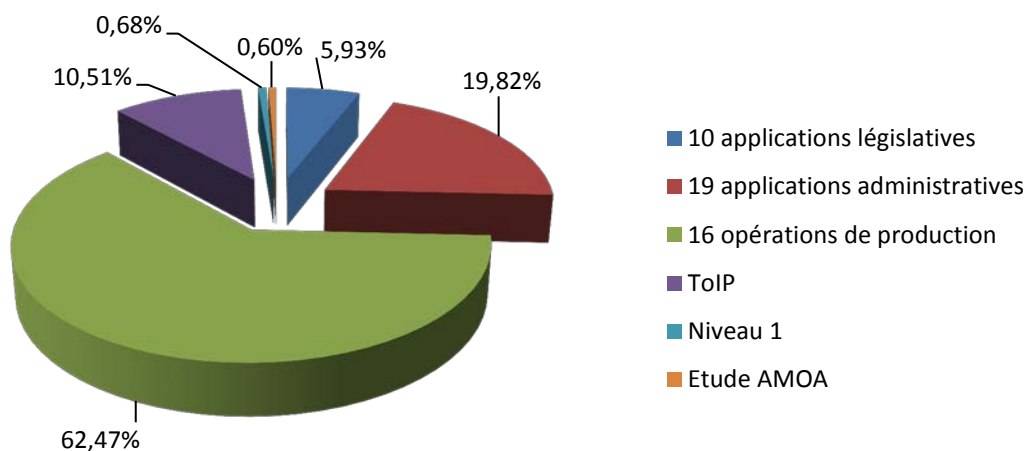
	2014	2015	2016	2017	2018
Logiciels (M€)	2,43	2,69	2,15	2,46	1,90
Matériel (M€)	1,44	1,68	1,67	3,06	3,74
Total (M€)	3,87	4,37	3,81	5,54	5,64
% dépenses d'investissement	27,43	25,39	21,14	17,22	28,33

1.1.2.1 Les principales opérations réalisées en 2018

Sur les 58 opérations programmées dans le cadre du projet de budget pour 2018, seules 34 ont occasionné des dépenses d'investissement. Inversement, 14 opérations non programmées ont occasionné des dépenses d'investissement : ce sont donc, au total, 48 opérations qui ont été mises en œuvre par le SSI en 2018 (contre 39 en 2017).

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses selon leur objet (applications législatives, applications administratives, opérations de production, téléphonie sur IP, opérations non rattachées dites « Niveau 1 » et études).

Ventilation des investissements du SSI par nature (2018)



- Les dix opérations intéressant les applications dites « législatives » ont pesé pour 334 084 €. Elles ont concerné, pour l'essentiel, l'opération visant faire évoluer les applications Eloi-Eliasse et l'acquisition de tablettes destinées aux députés, d'une part (133 976 €), et la migration et les évolutions de l'application Eurodoc (interfaces Legis et Ipex et montée de version Nuxeo), d'autre part (129 999 €).

- Les dix-neuf opérations intéressant les applications dites « administratives » ont pesé pour 1,1 M€. On mentionnera en particulier des évolutions ou développements dans le progiciel de gestion SAP à hauteur de 450 926 € (montée de composants pour 161 165 €, retenue à la source pour 93 530 €, évolutions législatives ou réglementaires du droit du travail pour 58 995 €, mise en place de l'AFM pour 46 365 €, déclaration sociale nominative pour 40 320 €, etc.), la nouvelle solution de gestion des restaurants de l'Assemblée pour 169 086 €, les évolutions de l'application Carl de GMAO (154 434 €), le portail de dématérialisation des factures Docapost (82 818 €), l'acquisition de licences FileMaker (69 300 €), les évolutions apportées aux outils logiciels utilisés par la Boutique et la Boutique en ligne de l'Assemblée (53 850 €) ou encore les évolutions d'Hermès, application de gestion des droits à transport (40 696 €) et de G-Courses, application de gestion des déplacements automobiles (31 677 €).

- Les seize opérations intéressant l'outil de production informatique ont pesé pour 3,5 M€, dont 1,88 M€ pour la seule opération de renouvellement et d'évolution des commutateurs Ethernet arrivant en fin de vie. S'y ajoutent 576 977 € pour l'opération de renouvellement et d'évolution des serveurs en fin de vie. Constituent également des opérations significatives l'acquisition et les évolutions du Helpdesk du SSI (176 945 €), la dernière part financière annuelle de l'acquisition des licences Windows et Exchange pour l'ensemble de l'Assemblée (148 262 €), les évolutions de l'outil de sauvegarde informatique (136 408 €), le renouvellement des matériels microinformatiques mis à disposition des services (124 330 €), le déploiement du Wifi dans l'enceinte des bâtiments de l'Assemblée nationale (120 698 €) ou encore l'acquisition de matériels informatiques destinés aux députés et à la présidence de l'Assemblée nationale (94 631 €).

- Le déploiement de la téléphonie sur IP (ToIP) a mobilisé 592 310 € de dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2018, réparties entre 120 000 € pour l'impact sur le réseau, 335 504 € pour la mise en place de la solution et 136 806 € au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA).

- Les autres dépenses d'investissement regroupent de petits investissements non liés à des opérations d'ampleur particulière (38 539 €).

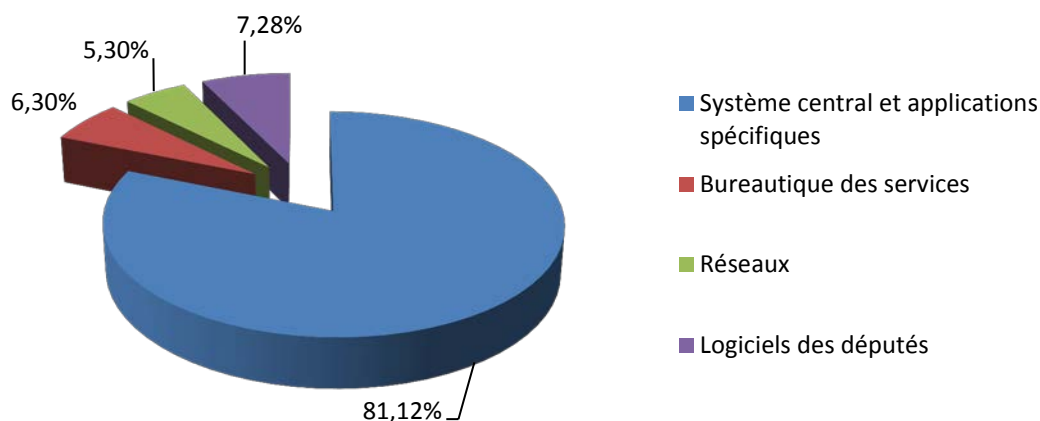
1.1.2.2 L'approche comptable

- Les dépenses d'acquisition de logiciels (articles 2051 et 2351) s'établissent à 1,90 M€ en 2018 contre 2,46 M€ en 2017 (- 22,70 %).

Le faible taux de consommation des crédits (56,43 %) s'explique par le report de certaines opérations d'envergure, qu'il s'agisse d'évolutions dans SAP (amélioration de l'ergonomie, annuaires IDM), de la mise en œuvre de la signature électronique et du chiffrement de messagerie (150 000 €) ou du renouvellement des bases de données ODA (140 000 €). Par ailleurs, certaines opérations ont vu leur coût réel s'établir en-deçà du niveau prévisionnel, comme la ToIP, l'institution d'une retenue à la source pour l'impôt sur le revenu ou encore la prise en compte des évolutions du droit du travail dans SAP.

Le graphique ci-après illustre la répartition des dépenses d'acquisition de logiciels selon leur nature.

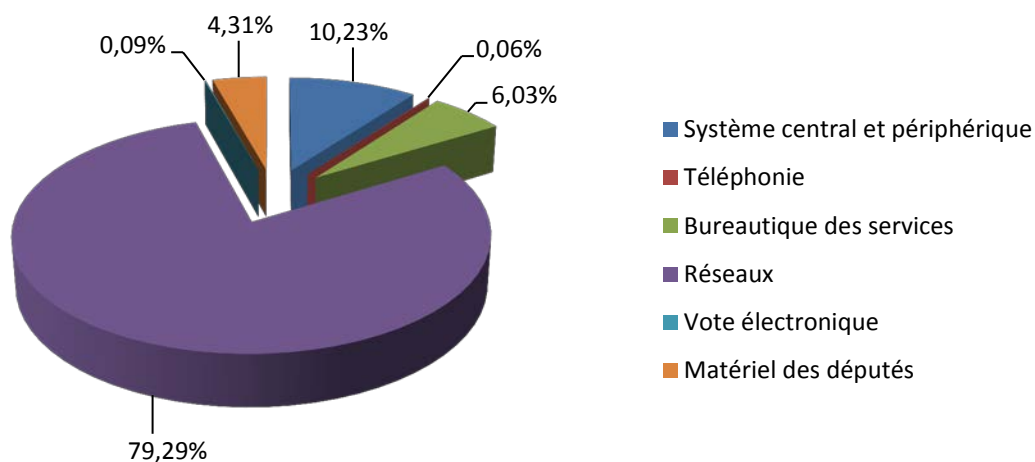
Ventilation des acquisitions de logiciels par nature (2018)



- Les dépenses d'acquisition de matériel informatique (articles 2188 et 2388) sont en revanche en augmentation, s'établissant à 3,57 M€ en 2018 contre 3,08 M€ en 2017 (+ 15,79 %).

Le graphique ci-après illustre la répartition des dépenses de matériels par objet.

Ventilation des acquisitions de matériels par nature (2018)



1.1.3 Les dépenses d'investissement des autres services

Quatre autres services réalisent des dépenses d'investissement : il s'agit du service de la Logistique parlementaire (SLP), traditionnellement le plus gros consommateur de ces quatre services, du service de l'Administration générale et de la sécurité (AGS), du service de la Bibliothèque et des archives (SBA) et du service de la Communication et de l'information multimédia (SCIM).

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses d'investissement de ces services au cours des cinq dernières années.

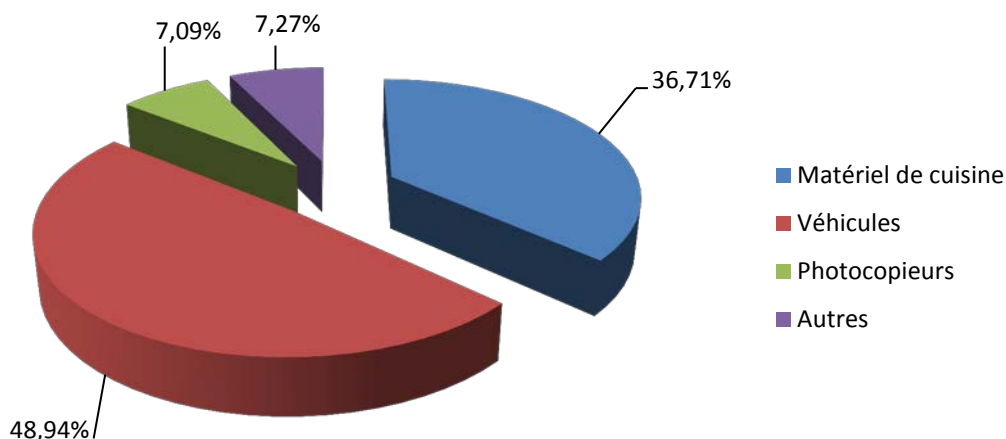
(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses autres services (M€)	0,67	0,71	0,98	0,55	0,40
Évolution (%)	+ 7,98	+ 5,74	+ 38,19	- 43,53	- 28,54
% SLP	88,75	94,96	96,15	92,44	73,93
% total dépenses d'investissement AN	4,76	4,12	5,43	1,72	1,99

- Les dépenses d'investissement du service de la Logistique parlementaire se sont élevées à 292 352 € en 2018 contre 511 498 € en 2017 (- 42,84 %).

Le graphique ci-après, qui présente la répartition de ces dépenses par nature, montre le poids particulier qu'y occupent l'acquisition de véhicules et le renouvellement de l'équipement des cuisines.

Ventilation des investissements par nature hors SAIP et SSI (2018)



La gestion des dépenses liées aux installations téléphoniques et au déploiement de la téléphonie sur IP (articles 2137, 2337 et 2342) a été transférée en 2018 au SSI et ne relève donc plus du SLP, ce qui explique la baisse significative de la part des dépenses d'investissement du SLP.

Les dépenses comptabilisées sur l'article 2152 ne concernent, en 2018, que des achats de matériels de cuisine, puisqu'aucune dépense pour les matériels d'impression et de reliure destinés aux ateliers de reprographie de l'Assemblée n'a été enregistrée. Elles se sont établies à 107 310 €, contre 95 029 € en 2017 (+ 12,92 %). Les dépenses effectuées à ce titre comprennent, outre le remplacement d'équipements légers et des réparations de groupes froid, le remplacement de matériels fortement sollicités et en fin de vie (lave-vaisselles du restaurant parlementaire, du libre-service du 101, rue de l'Université, et de la buvette des parlementaires).

Les dépenses d'investissement de la division des transports (article 2182) se sont élevées à 146 436 € en 2018 contre 180 567 € en 2017 (– 18,90 %) et concernent l'achat de huit voitures pour 143 063 € (dont deux à motorisation essence et six à motorisation électrique) ainsi que, plus marginalement, l'achat de matériels pour l'atelier automobile.

Les dépenses de matériel de bureau (article 2183) sont en forte contraction, passant de 141 711 € en 2017 à 38 606 € en 2018 (– 72,76 %). En raison de réflexions menées sur le mode de remplacement des moteurs de la reprographie, les dépenses effectuées en 2018 se sont en effet limitées à l'acquisition de quatre photocopieurs, dont trois couleurs, destinés à la Présidence, au service des Affaires juridiques, au service des Systèmes d'information et à la division de la Déontologie.

- La Bibliothèque a réalisé, en 2018, un nombre d'acquisitions très supérieur à celui observé en 2017, en raison notamment d'achats motivés par l'exposition consacrée à Clemenceau qui s'est tenue dans la Galerie des Fêtes du Palais-Bourbon et du cinquantième anniversaire de mai 1968. Au total, 155 nouvelles pièces ont été acquises et sont ainsi venues enrichir le fonds d'ouvrages et de manuscrits anciens.

Ces dépenses en livres, manuscrits et objets anciens se sont montées à 94 173 € en 2018 contre 28 009 € en 2017 (+ 236,22 %).

- Alors qu'aucune dépense pour le matériel du cabinet médical ([article 2154](#)) n'avait été réalisée en 2017, le service de l'Administration générale et de la sécurité a fait l'acquisition en 2018 de deux équipements pour un montant total de 1 244 €.

- Les dépenses d'investissement réalisées par le service de la Communication et de l'information multimédia concernent le matériel du laboratoire photo/vidéo ([article 2153](#)). Elles se sont élevées à 7 650 € en 2018 contre 13 825 € en 2017 (– 44,66 %). Alors que l'accueil des députés de la XV^e législature avait nécessité l'acquisition d'un studio d'éclairage et d'un boîtier photographique destiné à compléter le matériel existant, l'investissement en 2018 s'est porté sur l'acquisition d'un second boîtier et d'une caméra légère à l'épaule, afin notamment de répondre au besoin croissant de réalisation de courtes vidéos pour les réseaux sociaux.

1.1.4 Les dépenses imprévues en investissement

Le compte de dépenses imprévues ([article 2992](#)), doté de 1,50 M€ en 2018, est un compte de réserves qui peut être utilisé, si nécessaire, pour abonder par des virements budgétaires les autres comptes d'investissement. Les sommes effectivement utilisées sont comptabilisées sur les comptes ainsi abondés afin de conserver la nature comptable de la dépense.

En 2018, aucun virement de crédits n'a été effectué depuis cet article pour abonder les comptes de services gestionnaires.

Budget d'investissement de l'Assemblée nationale

		Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	rectificatif	2018	budgétaire	Δ absolu	Δ %
			2018		2018		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 458 721	3 368 000	1 900 487	1 467 513	-558 234	-22,70%
205	LOGICIELS	2 458 721	3 368 000	1 900 487	1 467 513	-558 234	-22,70%
2051 et 2351	Logiciels systèmes d'information*	2 458 721	3 368 000	1 900 487	1 467 513	-558 234	-22,70%
21/23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 720 540	23 291 000	17 997 031	5 293 969	-11 723 510	-39,45%
213	CONSTRUCTIONS	24 383 947	18 315 000	12 850 395	5 464 605	-11 533 551	-47,30%
2131 et 2331	Gros œuvre*	11 284 902	6 850 000	5 222 869	1 627 131	-6 062 033	-53,72%
2135 et 2335	Installations générales*	9 470 399	5 865 000	6 314 638	-449 638	-3 155 761	-33,32%
2136 et 2336	Agencements et aménagements*	3 623 260	5 580 000	1 312 888	4 267 112	-2 310 372	-63,77%
2137 et 2337	Installations téléphoniques*	5 385	20 000	0	20 000	-5 385	NS
215	MATÉRIEL ET OUTILLAGE	108 853	160 000	123 785	36 215	14 931	13,72%
2151 et 2315	Matériel et outillage du SAIP*	0	10 000	7 581	2 419	7 581	
2152 et 2315	Matériel du service de la Logistique parl.*	95 029	140 000	107 310	32 690	12 281	12,92%
2153 et 2315	Matériel Labo Photo*	13 825	5 000	7 650	-2 650	-6 174	-44,66%
2154 et 2315	Matériel médical soins et prévention*	0	5 000	1 244	3 756	1 244	
216	COLLECTIONS	40 408	210 000	101 853	108 147	61 445	152,06%
2161 et 2361	Œuvres d'art*	10 312	110 000	0	110 000	-10 312	-100,00%
2162 et 2362	Meubles de style*	2 087	80 000	7 680	72 320	5 593	
2163 et 2363	Livres, manuscrits et objets anciens*	28 009	20 000	94 173	-74 173	66 164	236,22%
2164	Autres livres de la Bibliothèque	0	0	0	0	0	
2165 et 2365	Autres œuvres et objets d'art*	0	0	0	0	0	
218	AUTRES IMMOBILISATIONS	4 207 568	4 606 000	4 250 023	355 977	42 455	1,01%
2182 et 2382	Matériel de transport*	180 567	203 000	146 436	56 564	-34 131	-18,90%
2183 et 2383	Matériel de bureau*	141 711	190 000	38 606	151 394	-103 105	-72,76%
2184 et 2384	Mobilier*	696 822	370 000	379 435	-9 435	-317 387	-45,55%
2185 et 2385	Appareils électriques*	106 392	200 000	116 770	83 230	10 377	9,75%
2187 et 2387	Matériels information-multimédia*	0	0	0			
2188 et 2388	Matériel informatique*	3 082 076	3 643 000	3 568 776	74 224	486 700	15,79%
234	ETUDES ET INGENIERIE EN COURS	979 764	780 000	670 975	109 025	-308 789	-31,52%
2341	Études et ingénierie en cours	890 958	600 000	502 639	97 361	-388 319	-43,58%
2342	Études et ingénierie sur installations téléphoniques en cours	88 806	180 000	168 336	11 664	79 530	
29	DÉPENSES IMPRÉVUES	0	1 500 000	0	1 500 000	0	
299	DÉPENSES IMPRÉVUES	0	1 500 000	0	1 500 000	0	
2992	Autres dépenses imprévues	0	1 500 000	0	1 500 000	0	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		32 179 261	28 939 000	19 897 517	8 261 483	-12 281 744	-38,17%

* les comptes 2331, 2335, 2336, 2337, 2351, 2315, 2361, 2363, 2365, 2382, 2383, 2384, 2385, 23153 et 2388 enregistrent les sommes mandatées en 2018 pour les opérations ou projets informatiques pour lesquels des décomptes intermédiaires ont été payés (situations de travaux, acomptes)

1.2 Les moyens de fonctionnement



Chiffres clefs

Dépenses de fonctionnement	523,26 M€ (– 3,83 %)
Dont :	
– Charges parlementaires	307,51 M€ (58,77%)
– Charges de personnel	174,63 M€ (33,37%)
– Services extérieurs	30,05 M€ (5,75%)
– Autres charges	11,04 M€
Taux de consommation 2018	97 %

Les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble s'établissent à 523,26 M€, en baisse de 20,85 M€ (soit – 3,83 %) par rapport à 2017.

Après la hausse sensible du niveau de ces dépenses en 2017, année de renouvellement, le niveau des dépenses de fonctionnement est en nette baisse même s'il reste supérieur à celui des années antérieures à 2017.

Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de 1,1 % en 2018, les dépenses de fonctionnement affichent une diminution en volume de 4,88 % par rapport à 2017.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces dépenses au cours des six dernières années et l'évolution de la charge qu'elles représentent dans l'ensemble des dépenses de l'Assemblée nationale.

(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	505,29	507,99	506,23	544,12	523,26
Évolution (%)	– 2,51	+ 0,53	– 0,35	+ 7,48	– 3,83
% dépenses totales	97,29	96,73	96,56	94,42	96,32

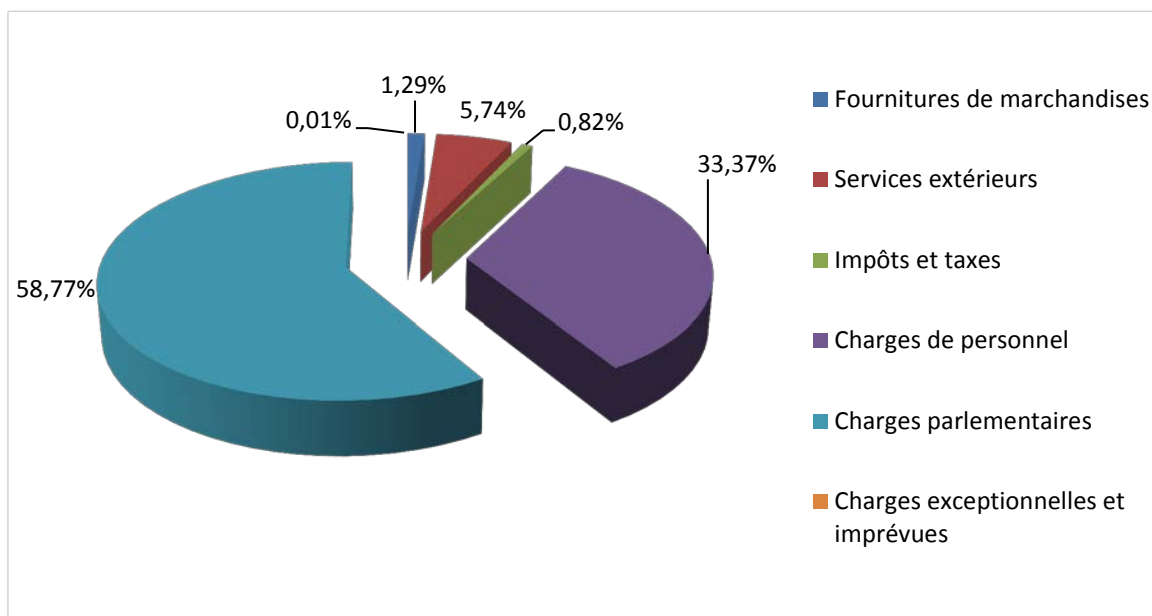
Dans une structure générale identique à celle des exercices passés, le poids relatif des **charges parlementaires** dans la section de fonctionnement est en légère baisse par rapport aux années précédentes et atteint 58,77 % (contre 60,00 % en 2017), le montant des dépenses ayant diminué de 5,80 % pour s'établir à 307,51 M€ en 2018 (contre 326,45 M€ en 2017 et 289,73 M€ en 2016).

Comme en 2017, les **charges de personnel** représentent, avec 174,63 M€, le deuxième poste de dépenses. Leur part dans la section de fonctionnement s'établit à 33,37 % en 2018 (contre 32,27 % en 2017 et 34,00 % en 2016).

Enfin, la part des **autres postes de dépenses** dans la section de fonctionnement reste stable. Les dépenses de services extérieurs s'élèvent en 2018 à 30,05 M€, soit 5,74 % des dépenses de fonctionnement (5,55 % en 2017). Les autres charges (impôts et taxes, achats et

charges exceptionnelles) représentent, avec 11,07 M€, 2,11 % de la section de fonctionnement (contre 2,18 % en 2017).

Ventilation des dépenses de fonctionnement par nature (2018)



1.2.1 Les charges parlementaires



Chiffres clefs

Total charges parlementaires 2018	307,51 M€ (– 5,80%)
Part des charges parlementaires dans les dépenses de fonctionnement	58,8%
Indemnités parlementaires	50,69 M€
Charges sociales	73,83 M€ (+ 14,42%)
Frais de secrétariat des députés	113,24 M€ (+ 0,93%)
Dont :	
– Rémunérations brutes	73,09 M€ (+ 9,38%)
– Charges sociales	29,67 M€ (+ 8,48%)
Avances pour frais de mandat (AFM)	37,04 M€ (39,44 M€ pour l'IRFM en 2017)
Voyages et déplacements	6,12 M€ (– 13,79%)
Charges de représentation	4,26 M€ (+ 27,61%)
Dotation matérielle des députés (DMD)	5,23 M€ (+ 17,79%)
Frais d'hébergement	1,59 M€ (+ 119,96%)

Les **charges parlementaires (titre 65)** représentent plus de la moitié des charges d'exploitation de l'Assemblée nationale (58,77 % en 2018 contre 60 % en 2017). Elles s'établissent au 31 décembre 2018 à 307,51 M€, en légère régression par rapport à l'exercice 2017 (326,45 M€, soit – 5,80 %).

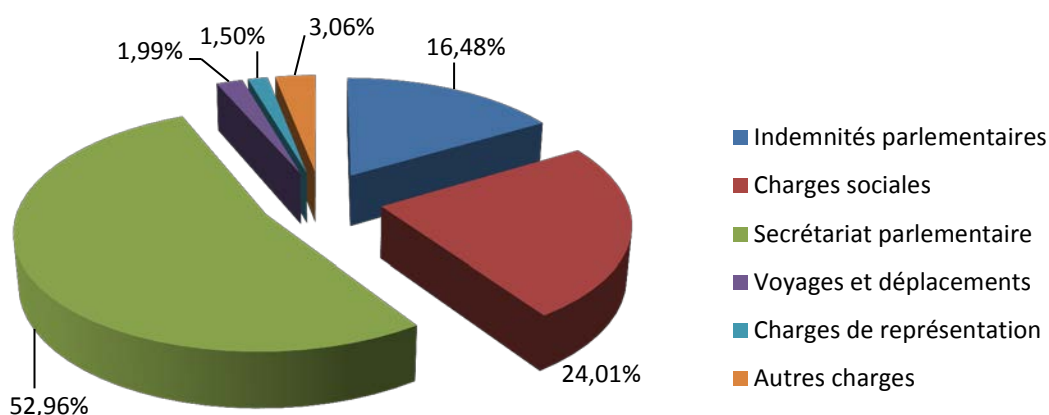
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces charges au cours des cinq dernières années et l'évolution de la part qu'elles représentent dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'Assemblée.

(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	288,74	288,44	289,73	326,45	307,51
Évolution (%)	– 0,25	– 0,11	+ 0,45	+ 12,67	– 5,80
% dépenses de fonctionnement	57,14	56,78	57,23	60,00	58,77

Le graphique ci-après, qui présente la répartition de ces charges par catégorie de dépenses, montre que les frais de secrétariat en représentent approximativement la moitié (53%).

Ventilation des charges parlementaires par nature (2018)



Les dépenses d'indemnités parlementaires restent stables (+ 0,48 %) et s'établissent à 50,69 M€ en 2018.

Les charges sociales augmentent de manière sensible par rapport à l'année dernière (73,83 M€ en 2018 contre 64,52 M€ en 2017, soit + 14,42 %), principalement du fait de la hausse des charges de sécurité sociale et de prévoyance.

Le total des dépenses constatées au titre des charges de représentation (ensemble des crédits internationaux et des crédits de missions, de réceptions et d'études des commissions et des autres organes de l'Assemblée nationale) s'est élevé à 4,26 M€ en 2018 (contre 3,34 M€ en 2017), soit une hausse de 27,61 %.

Les frais de secrétariat parlementaire, qui regroupent l'avance de frais de mandat, les rémunérations versées aux collaborateurs des députés et des groupes politiques et les charges sociales afférentes, connaissent une régression notable (- 16,11 %), passant de 194,15 M€ en 2017 à 162,87 M€ en 2018.

En revanche, les autres charges liées au mandat augmentent de 39,21 % (9,41 M€ en 2018, contre 6,76 M€ en 2017).

1.2.1.1 Les indemnités parlementaires

Les dépenses d'**indemnités parlementaires (chapitre 651)**, qui incluent également les prestations familiales et le supplément familial, atteignent 50,69 M€ en 2018 et restent stables (+ 0,48 %) par rapport à l'exercice 2017 (50,45 M€).

- Les dépenses d'indemnités parlementaires au sens strict ([article 6511](#)) regroupent les dépenses au titre de l'indemnité parlementaire de base, de l'indemnité de fonction et de l'indemnité de résidence et constituent l'essentiel des dépenses du chapitre (98,09 %). Elles augmentent très légèrement (+ 0,42 %) en 2018 (49,72 M€) par rapport à 2017 (49,51 M€), en raison d'un nombre de vacances de sièges moins important en 2018 (22) qu'en 2017 (42).

- Les dépenses de prestations familiales ([article 6514](#)) progressent fortement (+ 24,78%), passant de 182 719 € en 2017 à 228 001 € en 2018 mais cette hausse est le résultat de deux évolutions contraires. L'augmentation constatée au second semestre 2017 était liée à l'arrivée de nouveaux députés plus jeunes, éligibles à des allocations familiales d'un montant plus élevé du fait de ressources plus faibles (l'année de référence étant l'année n-2), et de députés plus nombreux à avoir droit à l'allocation de frais de garde d'enfant. L'augmentation des dépenses entre 2017 et 2018 s'explique donc mécaniquement par le fait que l'année 2017 avait porté pour un semestre sur la XIV^e législature dont le profil familial des députés donnait lieu à des prestations moins importantes. L'année 2018 connaît une évolution contraire avec une baisse du nombre de bénéficiaires (48 au lieu de 53 en 2017) ainsi que du montant des prestations familiales versées.

- Les dépenses de supplément familial ([article 6515](#)) diminuent de 11,72 % pour s'établir à 176 850 € en 2018 (contre 200 330 € en 2017) et retrouvent un niveau proche de celui de 2016 (183 127 €). Comme pour les prestations familiales, l'évolution constatée est exclusivement liée à l'évolution de la situation familiale des députés concernés.

1.2.1.2 Les charges sociales

Les dépenses de **charges sociales (chapitre 652)** progressent sensiblement (+ 14,42 %), pour s'établir à 73,83 M€ en 2018 (contre 64,52 M€ en 2017).

- Cette augmentation se concentre sur les charges de sécurité sociale et de prévoyance inscrites sur l'[article 6521](#), qui représentent 97,18 % des dépenses du chapitre (71,75 M€ en 2018, contre 63,19 M€ en 2017). Ces charges se composent d'une contribution versée par l'Assemblée nationale au fonds de sécurité sociale des députés et à la caisse de pensions des anciens députés, qui représente la part patronale des cotisations de sécurité sociale et de pension, et d'une subvention d'équilibre versée à la caisse de pensions.

En 2018, les *contributions de sécurité sociale* s'établissent à 3,75 M€, stables par rapport à 2017 (3,73 M€, soit + 0,42 %). En l'absence d'évolution de la valeur du point d'indice et du barème de l'indemnité parlementaire sur laquelle ces « cotisations employeur » sont assises,

cette évolution s'explique par la variation des vacances de sièges constatées en 2018 (22), bien inférieures à celles observées en 2017 (42).

La contribution à la caisse de pensions des députés, qui constitue la part patronale des cotisations de prévoyance versées par les députés (réglementairement fixée au double des cotisations de ceux-ci), diminue significativement de 35,95 % (10,39 M€ en 2018, contre 16,21 M€ en 2017). Cette évolution résulte de la réforme du Règlement de la caisse des pensions entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, qui a fortement réduit l'assiette de liquidation et de cotisation de la pension des députés¹.

La *subvention d'équilibre* versée à la caisse de pensions des députés, qui correspond à la différence entre le total des dépenses et le total des recettes de la caisse, augmente sensiblement compte tenu des évolutions en sens opposés affectant les dépenses, d'une part, et les cotisations et contributions, d'autre part. Elle atteint ainsi 57,50 M€ en 2018 contre 43,13 M€ en 2017, soit une hausse de 33,31 %.

L'évolution de cette subvention est étroitement corrélée au nombre d'affiliés à la caisse de pensions et au montant des prestations versées. Les effectifs de la caisse sont passés de 2 026 au 31 décembre 2017 à 1 991 au 31 décembre 2018, soit une régression de 1,73 %, retrouvant ainsi les niveaux habituels des années hors renouvellement².

La *contribution de solidarité autonomie*, instaurée par la loi n° 2004-626 du 26 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, destinée à financer les ressources de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, reste stable en 2018 (115 854 € en 2018, contre 115 375 € en 2017, soit + 0,42 %). L'évolution de cette cotisation est corrélée à celle de l'indemnité parlementaire sur laquelle elle est assise.

• Les prestations directes (article 6522) s'établissent à 894 943 € en 2018, contre 1,14 M€ en 2017, soit une baisse de - 21,28 %. Elles sont constituées, pour 71,65 %, par des arrrages des pensions versées aux anciens délégués de l'Assemblée algérienne (ADAA) (174 945 € en 2018) et aux anciens conseillers de l'Union française (ACUF) (466 288 €)³. Ces dépenses connaissent une diminution constante depuis de nombreuses années, à mesure que décroît le nombre de bénéficiaires⁴.

En 2018, aucun capital-décès ni allocation-décès n'a été versé, contre 182 777 € en 2017 pour deux capitaux-décès et 9 054 € pour une allocation-décès.

La prime annuelle de la police d'assurance souscrite au titre de l'assurance décès et invalidité pour des déplacements en groupe de plus de 27 députés ou dans des zones à risque à l'étranger a été identique à celle des années 2015 à 2017, soit 253 710 €.

1.2.1.3 La contribution aux frais de secrétariat des groupes

Les dépenses afférentes à la contribution aux frais de secrétariat des groupes ([article 6531](#)) incluent les subventions allouées aux groupes, dont le montant est fixé par le Bureau de l'Assemblée nationale, les sommes versées pour payer les charges patronales dues

1. Cf. commentaire sur la caisse de pensions des anciens députés (page 102).

2. Cf. commentaire sur la caisse de pensions des anciens députés (page 102).

3. Ces pensions ont été mises à la charge de l'Assemblée nationale respectivement par la loi du 22 décembre 1967 de finances rectificative pour 1967 et par la loi n° 62-698 du 27 juin 1962.

4. On compte ainsi, au 31 décembre 2018, 2 anciens délégués à l'Assemblée algérienne et 7 ayants droit (contre respectivement 2 et 8 en 2017) et 35 ayants droit d'anciens conseillers de l'Union française (contre 40 en 2017).

au titre des salariés des groupes, ainsi que les frais de fonctionnement éventuellement pris en charge par l'Assemblée nationale (notamment la dotation pour l'emploi de chauffeurs). La contribution s'élève au total à 11,22 M€ en 2018, contre 10,30 M€ en 2017, soit une hausse de 9,02 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le fait que les dépenses 2017 ont concerné cinq groupes pendant la moitié de l'année, jusqu'au renouvellement de juin, où ils sont passés à sept, alors que les dépenses de 2018 ont porté d'emblée sur sept groupes puis huit à partir du mois d'octobre.

Le tableau ci-après présente la ventilation de cette contribution selon les groupes politiques en 2018.

Groupe	Montant (M€)
La République en marche	4,93
Les Républicains	2,07
Mouvement démocrate et apparentés	0,93
UDI, Agir et Indépendants	0,84
La France insoumise	0,71
Gauche démocrate et républicaine	0,71
Nouvelle Gauche	0,56
Socialiste et apparentés ¹	0,34
Groupe Libertés et Territoires ²	0,14
Total	11,22

1.2.1.4 La contribution aux frais de secrétariat des députés, le crédit supplémentaire de fin de mandat et l'avance de frais de mandat

• Les frais de secrétariat des députés inscrits à l'article 6532 regroupent l'ensemble des dépenses au titre de la rémunération des collaborateurs (rémunérations principale et annexe), ainsi que les charges y afférentes (cotisations sociales, frais de déplacement des collaborateurs, frais de formation, etc.). Ces frais augmentent globalement de 1,04 M€ (+ 0,93 %), passant de 112,20 M€ en 2017 (année de renouvellement durant laquelle les dépenses de secrétariat sont traditionnellement plus faibles) à 113,24 M€ en 2018.

Les *charges de rémunérations brutes*³ s'établissent en 2018 à 73,09 M€, contre 66,82 M€ en 2017, en hausse de 6,27 M€ (+ 9,38 %) par rapport à l'année précédente.

Les explications de cette augmentation sont plurielles. Tout d'abord, le nombre de recrutements destinés à compenser les 1 405 ruptures de contrats intervenues lors du renouvellement de législature en juin 2017 s'est avéré assez faible en 2017 et le stock de contrats a été compensé principalement à compter du second semestre 2018. En outre, indépendamment de la hausse conjoncturelle entre 2017 et 2018, la hausse constatée en 2018 est surtout notable par rapport aux années antérieures, sous l'effet cumulé de la hausse du SMIC en 2018, de la hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique le 1^{er} février

1. Le groupe Socialistes et apparentés a été créé le 11 septembre 2018, à la suite de la dissolution du groupe Nouvelle Gauche.

2. Ce groupe a été créé le 18 octobre 2018.

3. Rémunérations versées, y compris cessions de crédit collaborateur, gestion directe, treizième mois, primes de repas et de prévoyance, indemnité de congés payés.

2017, de la hausse du taux horaire moyen des salaires, de la part plus importante de contrats à temps plein qui a conduit à rémunérer plus d'heures et enfin du nombre significativement plus élevé de fins de contrats, qui entraînent des coûts potentiellement importants (indemnités de licenciement, indemnités de rupture conventionnelle, indemnités compensatrices de congés payés, etc.). Hors ruptures liées à des fins de mandat ou pour emplois familiaux, 935 fins de contrat ont été dénombrées en 2018 contre 669 en 2016, année comparable. Ainsi, le montant global des indemnités de fin de contrats, hors préavis, a représenté 1,61 M€ en 2018 contre 1,03 M€ en 2016.

Les dépenses afférentes aux *rémunérations supplémentaires des collaborateurs*¹ diminuent de près de 40 %, s'établissant à 3,14 M€ en 2018, contre 5,23 M€ en 2017. Alors que tous les autres postes de rémunération augmentent en 2018, cette évolution s'explique par la baisse des primes d'ancienneté versées aux collaborateurs, qui s'élèvent en 2018 à 1,61 M€, contre 4,02 M€ en 2017 (- 60,09 %). Le nombre de bénéficiaires de cette prime s'est en effet réduit, du fait de la fin de contrats de collaborateurs éligibles au dispositif et du recrutement de nouveaux collaborateurs qui ne peuvent encore en bénéficier : on dénombrait ainsi 1 527 bénéficiaires de la prime d'ancienneté en décembre 2016 et seulement 346 en décembre 2017 et 310 en décembre 2018. Alors que cette diminution n'avait joué que sur la moitié de l'année 2017, elle a pleinement produit ses effets en 2018.

Les *charges sociales* diminuent de 8,78 % en 2018 pour s'établir à 29,67 M€ (contre 32,53 M€ en 2017), à un niveau proche de celui de 2016 (29,77 M€). Les principaux postes de dépenses concernent les cotisations aux URSSAF (20,08 M€), les cotisations aux caisses de retraite complémentaire (5,09 M€) et les cotisations à Pôle emploi (2,93 M€). La diminution de 8,78% de ce poste est optique. En effet les charges enregistrées en 2017 comprenaient 6,34 M€ au titre des charges sociales afférentes aux ruptures de contrats². Si l'on déduit ces charges du réalisé 2017 et du réalisé 2018 (320 000 €), l'augmentation des charges sociales est de 12,30 %, en rapport avec la hausse de la masse salariale (cf. infra).

La taxe sur les salaires diminue de 3,70 % entre 2017 (7,62 M€) et 2018 (7,34 M€), en raison de l'imputation en 2017 sur cet article de la taxe due sur les sommes versées aux collaborateurs à la fin de XIV^e législature et qui n'étaient pas comptabilisées au titre des rémunérations brutes.

- La ligne budgétaire afférente au crédit supplémentaire de fin de mandat ([article 6533](#)) regroupe les dépenses prises en charge par l'Assemblée nationale en cas de licenciements de collaborateur en fin de mandat des députés. En 2018, ces dépenses se sont élevées à 1,34 M€ : elles comprennent les indemnités de fin de contrat (indemnités de licenciement, indemnités de précarité, indemnités compensatrices de congés payés, indemnité de législature 2017³), ainsi que le montant des salaires versés pendant la procédure de licenciement.

L'année 2017 ayant été une année de changement de législature d'une ampleur particulière, les dépenses sur ce poste étaient considérables (32,21 M€). Par conséquent, la diminution de 95,85 % constatée en 2018 l'est tout autant.

La consommation de 1,34 M€ sur ce poste s'explique par un nombre de licenciements pour fin de mandat en 2018 resté relativement important (58). Dix-huit ont concerné des

1. Prime d'ancienneté, frais de garde, formation professionnelle, frais de voyage et frais de transport.

2. Les charges supplémentaires liées aux ruptures de contrats sont comptabilisées sur l'article 6533 crédits supplémentaires de fin de mandat.

3. Conformément à la décision prise par le Collège des Questeurs en janvier 2017, une indemnité de licenciement supplémentaire a été versée à la fin de la XIV^e législature aux collaborateurs de députés ayant au moins une année d'ancienneté, afin de sécuriser les parcours professionnels de ces derniers.

collaborateurs de la XIV^e législature qui étaient protégés (maternité, accident du travail) au moment du renouvellement et dont le licenciement avait donc été reporté. De plus, 17 collaborateurs présentant un lien de parenté avec leur député-employeur ont été licenciés en application de l'article 18 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Par ailleurs, alors que le nombre de licenciements en 2018 est comparable à celui de 2016 (75 en 2018 contre 79 en 2016), le montant des indemnités réalisé en 2018 est supérieur du fait de la création fin 2016 d'une indemnité de rupture contractuelle ainsi, qu'en janvier 2017, d'une indemnité destinée à sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs licenciés.

- L'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) a été supprimée par la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique et remplacée le 1^{er} janvier 2018 par l'avance de frais de mandat (AFM). Toutefois, quelques remboursements sur IRFM (frais de transports des collaborateurs et dépenses de médecine du travail) intervenus en 2018 au titre de 2017 ont été imputés sur l'article 6534 expliquant les 30 259 € consommés.

- Les dépenses relatives à l'avance de frais de mandat (AFM) ([article 6535](#)), comparées à celles de l'ancienne IRFM, sont en régression (- 6,11 %) et s'établissent à 37,04 M€ (contre 39,44 M€ en 2017). Contrairement à l'IRFM, qui était soumise à la CSG et à la CRDS, l'AFM en est exonérée dans la mesure où elle a le caractère de frais professionnels et est soumise à contrôle sur son utilisation. Par conséquent, à somme nette équivalente perçue par les députés (5373€), son montant est inférieur de 8 % à celui de l'IRFM.

Les dépassements du crédit collaborateur imputés sur l'AFM en 2018 ont été significativement inférieurs aux dépassements imputés sur l'IRFM en 2017, en raison de la création de la dotation matérielle des députés (DMD¹). En effet, les dépassements sont, depuis janvier 2018, imputés prioritairement sur la DMD, sauf épuisement de celle-ci ou instruction contraire du député. À l'inverse, les autres éléments variables prélevés sur l'AFM² sont globalement en hausse : 282 173 € en 2018 (au lieu de 827 648 € en 2017 et 1,05 M€ en 2016) pour le dépassement du crédit collaborateur, 1,44 M€ au titre de la dotation matérielle des députés (au lieu de 682 889 € en 2017), 54 056 € pour les dépenses de médecine du travail auxquels viennent s'ajouter 17 183 € imputés sur l'IRFM en 2018 (soit 71 239 € au total, contre 42 193 € en 2017) et 16 585 € pour le remboursement de frais de transport des collaborateurs en comptant les frais remboursés sur l'IRFM en 2018 (contre 14 026 € en 2017).

Les diverses composantes de la contribution de l'Assemblée nationale aux frais de secrétariat et de mandat des députés en 2017 et en 2018 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

1. La dotation matérielle des députés a été créée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour remplacer les trois enveloppes dédiées aux frais de taxi, de téléphone et de courrier.

2. Lorsque des dépenses sont prélevées sur l'AFM, elles viennent réduire les dépenses comptabilisées sur l'article 6535 et, à l'inverse, augmenter celles qui sont comptabilisées sur les articles correspondants.

(en M€ et en %)

	2017	2018	Var. (%)
Rémunérations brutes des collaborateurs	66,82	73,09	+ 9,4
Rémunérations supplémentaires des collaborateurs (prime d'ancienneté, frais de garde, formation professionnelle, frais de voyage, frais de transport collectif)	5,23	3,14	- 40
Crédit supplémentaire de fin de mandat (brut)	32,21	1,34	- 95,8
Charges sociales (y compris celles relatives au crédit supplémentaire de fin de mandat) hors taxe sur les salaires	32,53	29,67	- 8,8
Taxe sur les salaires	7,62	7,34	- 3,7
Indemnité représentative de frais de mandat/Avance de frais de mandat	39,44	37,07	- 6,0
Total	183,85	151,64	- 17,5

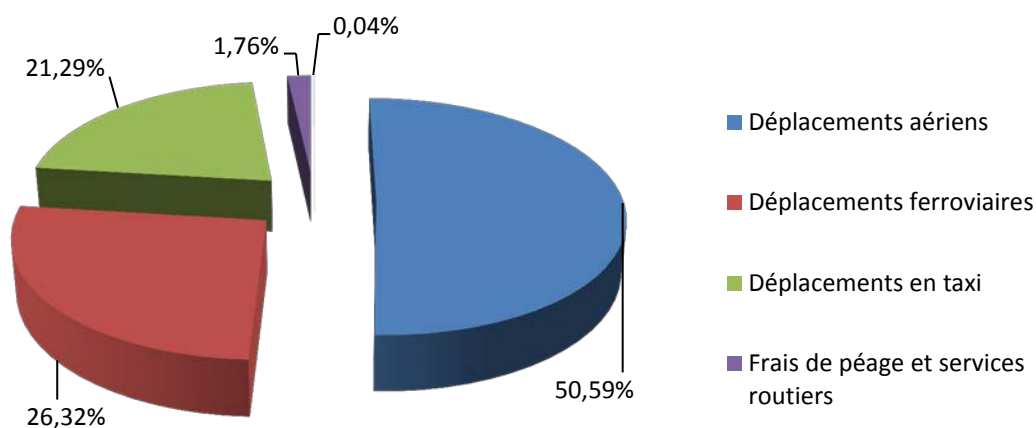
1.2.1.5 Les voyages et déplacements

Les dépenses de voyages et déplacements des députés (**chapitre 654**) diminuent de 13,79 % en 2018 pour s'établir à 6,12 M€ (contre 7,10 M€ en 2017). Cette diminution est surtout la conséquence du transfert du forfait taxi des députés vers la dotation matérielle des députés (DMD)¹. Si l'on inclut la part de DMD correspondant à l'ancien forfait taxi, les dépenses de déplacement des députés augmentent de 9,53 % en 2018 pour s'établir à 7,77 M€. La tendance générale à la baisse masque également des évolutions contrastées des différents postes de déplacements (avions, taxis, frais de péages et transports ferroviaires).

Plus de la moitié des dépenses concernent les déplacements aériens, comme le montre le graphique ci-dessous.

1. L'ancien « forfait taxi » est, depuis le 1^{er} janvier 2018, inclus dans la dotation matérielle des députés.

Ventilation des dépenses de voyages et déplacements par nature (2018)



- Les *déplacements aériens* inscrits à l'article 6541 s'établissent à 3,93 M€ en 2018, soit une hausse de 7,89 % par rapport à 2017 (3,65 M€). Ce compte retrace les dépenses de transport aérien en et hors circonscription des députés de France métropolitaine, d'outre-mer et ceux représentant les Français établis hors de France (DRFE) ; il exclut les déplacements réalisés dans le cadre de missions parlementaires.

Cette hausse s'explique d'une part, par l'interruption des travaux législatifs pendant les campagnes électorales de 2017, ce qui en fait une année atypique de comparaison, et d'autre part, par une activité parlementaire importante durant le premier semestre 2018. L'ensemble des postes a augmenté (+ 117 199 € pour les voyages en circonscription, + 46 383 € pour les voyages hors circonscription, + 193 821 € pour les voyages des députés ultramarins) sauf le poste des voyages des députés représentant les Français de l'étranger qui est en recul de 13,85 % (- 69 661 €). Les dépenses totales de déplacements aériens de 2018 restent inférieures à celles de 2016 (4,28 M€), année comparable.

- Les *déplacements ferroviaires* retracés à l'article 6542 s'établissent à 2,05 M€ en 2018, quasi stable par rapport à 2017 (2,02 M€) qui avait connu une hausse sensible par rapport à l'année précédente. Ils comprennent les dépenses SNCF, pour 1,64 M€ (- 5,02 %), et les dépenses RATP, pour 406 165 € (+ 37,35 %).

Les dépenses SNCF supportent principalement le coût des abonnements des cartes de circulation, attribuées aux députés utilisant le train pour effectuer les trajets entre Paris et leur circonscription. Elles leur permettent de voyager librement sur l'ensemble du réseau ferroviaire métropolitain. Elles ont été facturées en 2018 à 4 663,20 € par an. Les députés utilisant peu fréquemment le train reçoivent une carte gratuite, en application de la convention qui lie l'Assemblée à la SNCF, leur permettant de voyager à demi-tarif, l'Assemblée nationale acquittant 50 % du coût de chaque billet émis.

L'augmentation des dépenses RATP résulte notamment de l'octroi en début d'année 2018, à l'ensemble des députés qui avaient une carte RATP, d'un Pass « Navigo » dont le prix est plus élevé que celui d'une carte RATP.

- Les *frais de taxi* des députés pris en charge par l'Assemblée nationale, imputés jusqu'en 2017 sur l'article 6543 sont, comme cela a été précédemment indiqué, imputés à compter de l'exercice 2018 sur la dotation matérielle des députés (DMD).

- Les *frais de péage et services routiers* (article 6544) sont également en hausse (136 879 € en 2018 contre 115 836 € en 2017, soit une augmentation de 18,17 %). Cette évolution s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique, qui passe de six députés en 2017 à onze en 2018 (+ 19 518 €).

- Enfin, les droits à transport des anciens députés ayant été supprimés à compter du 1^{er} octobre 2017¹, les dépenses imputées sur l'article (article 6545), à hauteur de 2 851 €, correspondent au reliquat des prestations de transport des anciens députés qui n'ont pu être mises en règlement sur l'exercice 2017.

1.2.1.6 Les charges de représentation de l'Assemblée nationale

Les charges de représentation de l'Assemblée nationale (**chapitre 656**) comprennent les charges liées aux activités internationales des organes de l'Assemblée nationale et les frais de missions et réceptions des commissions liés à leur activité institutionnelle. D'un montant global de 4,26 M€ en 2018, elles sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (3,34 M€ en 2017, soit une augmentation de 27,61 %), mais proches du niveau de l'année 2016 (4,51 M€), année d'activité parlementaire comparable.

Les dépenses relatives aux autres missions et réceptions parlementaires (**chapitre 657**), qui correspondent aux charges afférentes aux missions d'information créées par la Conférence des Présidents, aux commissions d'enquête et aux groupes de travail, connaissent également une forte hausse en 2018. Elles se sont ainsi établies à 334 583 € en 2018, contre 46 617 € en 2017, soit un montant sept fois plus élevé (et trois fois plus élevé qu'en 2016 où ces dépenses s'élevaient à 111 195 €).

- Les dépenses relatives au Président de l'Assemblée nationale et à son cabinet (articles 6563, 6564 et 6565) s'élèvent au total à 443 402 € en 2018 (526 190 € en 2017, soit – 15,73 % et, pour mémoire, 529 115 € en 2016).

- Les frais de réception et de représentation du Président de l'Assemblée nationale, qui figurent à l'article 6563, correspondent aux dépenses engagées par l'intendance de la Présidence pour assurer son fonctionnement. Elles se sont montées à 405 613 € en 2018, en baisse de 13,36 % (contre 468 143 € en 2017).

- L'article 6564 regroupe un ensemble de dépenses liées aux frais de déplacement du Président, notamment celles induites par la présence du personnel chargé de sa sécurité. Malgré la reprise de l'activité parlementaire en année pleine, elles poursuivent leur baisse en 2018 pour s'établir à 28 420 € (83 541 € en 2016, 43 240 € en 2017, soit – 34,28 %).

- Les frais de mission du cabinet (article 6565) correspondent à diverses dépenses induites par l'activité quotidienne du cabinet du Président de l'Assemblée nationale (notamment, l'organisation de réunions et de déjeuners de travail). Elles sont très réduites en 2018 (9 369 €), contre 14 806 € en 2017 et 28 961 € en 2016, soit – 36,72 %.

1. Décision du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 2 août 2017 et visant à supprimer les droits à transport, tant aérien que ferroviaire, de tous les anciens députés à compter du 1er octobre 2017, quelle qu'ait été la durée de leur mandat.

• Les dépenses liées aux activités internationales de l'Assemblée (article 6568) – notamment, les frais de mission et de réception des délégations représentant l'Assemblée nationale au sein de différents organismes internationaux et bilatéraux, ainsi que les dépenses liées à l'activité des groupes d'amitié – augmentent de 18,43 % pour s'établir à 2,23 M€ (contre 1,88 M€ en 2017).

Les dépenses correspondantes sont détaillées dans le tableau ci-après.

(en € et en %)

Activités internationales	2017	2018	Var. (%)
Délégations de l'AN (UIP, OTAN, UE, Conseil de l'Europe, OSCE, APF, etc.)	1 306 654	1 448 380	+ 10,85
Activités internationales du Président	200 731	124 779	– 37,84
Activités internationales du Bureau	4 901	881	– 82,02
Activités internationales des Questeurs	–	–	–
Représentation parlementaire de l'AN	44 905	20 386	– 54,60
Coopération interparlementaire (y compris les échanges avec le <i>Bundestag</i> et les stagiaires allemands)	133 632	169 932	+ 12,08
Organismes parlementaires bilatéraux (France-Canada, France-Québec, France-Russie, France-Chine)	49 173	84 956	+ 72,77
Groupes d'amitié	125 804	381 634	+ 203,36
Colloques internationaux	–	–	–
Total	1 883 783	2 230 948	+ 18,43

Les activités internationales du Président de l'Assemblée

Les dépenses correspondent aux dépenses de réception et de missions officielles internationales effectuées par le Président.

Elles s'élèvent à 124 779 € en 2018 (contre 200 731 € en 2017, soit – 37,84 %). Ces dépenses ont concerné, notamment, la visite officielle du Président au Japon en juin 2018 (41 143 €), la participation à la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne en Estonie en avril (14 965 €), la XVI^e réunion des présidents de Chambre basse des Parlements appartenant au G7 en septembre (9 754 €), le déplacement à Rome en juillet 2018 afin de rencontrer le Président de la Chambre des députés de la République italienne (5 971 €) ou la réception offerte par le Président en l'honneur du Président de la Knesset d'Israël en mai 2018 (4 882 €).

Les activités internationales du Bureau

Les dépenses constatées en 2018 (881 €, au lieu de 4 901 € en 2017) correspondent essentiellement au déplacement à Bruxelles en mars de la déontologue de l'Assemblée nationale en vue de mettre en place un réseau francophone de déontologues parlementaires.

L'activité des délégations internationales

Les dépenses relatives à l'activité de l'Assemblée nationale auprès des organismes internationaux regroupent les dépenses de députés membres des délégations de l'Assemblée nationale à diverses assemblées parlementaires : Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la

sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), groupe français de l'Union interparlementaire (UIP). Elles comprennent, d'une part, la quote-part de l'Assemblée nationale aux frais de fonctionnement de ces organismes et, d'autre part, les frais de missions et de réceptions des députés membres de la délégation française. Ces dépenses représentent en 2018, comme les années précédentes, une part prépondérante (64,92 %) du montant total imputé sur l'article 6568 (activités internationales de l'Assemblée nationale).

Les dépenses de la délégation de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), s'établissent à 437 526 € en 2018, en hausse de 19,68 % par rapport à 2017 (365 590 €). Depuis 2012, la contribution française à l'AP-OTAN est entièrement prise en charge par l'Assemblée nationale (et non plus par le ministère des Affaires étrangères). Elle s'élève à 246 218 € en 2018 et représente 56,28 % du montant total des dépenses de l'exercice. Les autres dépenses correspondent à la participation des députés français aux réunions et sessions de l'AP-OTAN. Les dépenses liées aux sessions plénières et de printemps, qui se sont tenues cette année au Canada et en Pologne, se sont élevées respectivement à 56 747 € et 12 448 €.

Les frais afférents aux activités du groupe français de l'Union interparlementaire (UIP) diminuent de 1,90 % en 2018 (314 619 € en 2018, contre 320 726 € en 2017). Les contributions du Parlement français au budget de l'UIP et au fonctionnement du groupe géopolitique des Douze Plus auquel appartient la France représentent 223 727 € en 2018, soit 71 % des dépenses du groupe français de l'UIP. Le taux de change favorable du franc suisse en début d'année 2018 a permis de réduire le poids de la contribution demandée à la France. Les dépenses de l'année 2018 sont également moindres en raison de la tenue à Genève des deux assemblées annuelles de l'UIP et de plusieurs annulations de déplacements. Cependant, des dépenses extraordinaires ont dû être engagées pour la participation des parlementaires français aux deux réunions extraordinaires du Comité exécutif de l'UIP à Genève, à la réunion extraordinaire du groupe géopolitique des Douze Plus à Lisbonne (1 932 €), aux forum parlementaire et sommet des présidents de parlement des pays du G20 à Buenos Aires (32 149 €) et à la réunion parlementaire sur le Pacte mondial sur les migrations à Rabat (4 750 €).

Les dépenses liées aux activités de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE) connaissent une augmentation marquée (+ 16,62 %), atteignant 265 115 € en 2018, contre 227 34 € en 2017. Les dépenses de mission de la délégation ne représentent que 30 % du total des crédits consommés en raison du poids de la contribution versée à l'APOSCE (185 517 €). Les frais afférents aux missions d'observation électorale ont augmenté par rapport à l'exercice précédent (43 196 € en 2018 contre 24 076 € en 2017) et ont concerné six missions (contre deux en 2017).

Les dépenses de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) augmentent en 2018 (+ 27 612 €) pour retrouver leur niveau de 2016 et s'établissent à 215 474 € (contre 187 862 € en 2017, soit une hausse de 14,70 %). Les dépenses de mission de la section française se sont élevées à 113 514 €, soit 52,7 % du total des crédits consommés. La 44^e session plénière de l'APF s'est tenue à Québec en juillet 2018, pour un coût total de 71 849 € (contre 12 652 € pour la session plénière à Luxembourg en 2017), tandis que de nombreuses missions se sont déroulées en Afrique, occasionnant d'importants coûts de transports. La section française a en outre organisé en 2018 la réunion du Bureau de l'APF pour un montant de 33 238 € ainsi que le sommet interparlementaire sur le G5 Sahel (11 676 €).

En revanche, la contribution de l'Assemblée nationale aux frais de fonctionnement de la section, qui inclut, outre une cotisation annuelle, les trois cinquièmes du loyer payé par l'APF¹ au titre des locaux qu'elle occupe dans l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain et la prise en charge d'une partie des rémunérations de son personnel, est restée quasiment stable à 117 542 € (contre 117 372 € en 2017).

Les dépenses de la délégation française aux assemblées européennes, qui recouvrent les frais de participation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, s'élèvent à 110 418 €, contre 119 413 € en 2017. Elles diminuent de 7,50 % malgré l'augmentation de participation des députés aux sessions, réunions et évènements organisés dans le cadre de l'APCE depuis le renouvellement de la délégation française à l'été 2017. Cette baisse s'explique en partie par des coûts moindres de transport. En 2018, la participation des députés aux quatre sessions plénières de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg a représenté une dépense de 70 148 € (contre 73 226 € en 2017). Trois missions d'observation électorale ont été effectuées en 2018 au Monténégro, en Turquie et en Géorgie, pour un montant de 6 505 € (contre deux missions en 2017, pour un montant de 9 761 €).

Les dépenses des autres délégations françaises à des assemblées internationales augmentent en 2018 et retrouvent un niveau comparable à celui de 2016, pour s'établir à 100 287 € (contre 75 515 € l'année précédente). Les dépenses au titre de l'Assemblée parlementaire de la coopération économique de la Mer noire s'élèvent à 1 346 € (1 953 € en 2017). Le compte retrace également les dépenses effectuées au titre de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (92 619 € en 2018, contre 73 563 € en 2017), qui sont constituées à 78,39 % par la contribution de l'Assemblée nationale au budget de cette assemblée. Cette contribution a été augmentée de 10 % en 2018 après sept années de stabilité.

La dépense engagée au titre de l'Association des secrétaires généraux de parlement (ASGP) et de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) s'est montée à 4 900 € en 2018 (contre 10 208 € en 2017). Elle recouvre la cotisation aux deux associations (1 119 €) et les frais de mission pour assister aux réunions, dont les deux sessions annuelles à Genève (3 781 €).

Les actions ponctuelles et les relations bilatérales

Cette rubrique inclut les actions de coopération interparlementaire, la représentation parlementaire de l'Assemblée nationale à certains évènements et les dépenses des organismes parlementaires bilatéraux. Les dépenses s'élèvent à 275 274 € en 2018, en hausse de 12,04 % par rapport à l'exercice 2017 (245 692 €).

Les dépenses de coopération interparlementaire² se sont élevées en 2018 à 46 962 €, contre 57 856 € en 2017. Cette relativement faible consommation s'explique par le recours à des cofinancements, de l'Union européenne en particulier et, dans une moindre mesure, du ministère des affaires étrangères. Certaines de ces actions se traduisent en effet par des recettes pour l'Assemblée nationale. Elles ont permis de financer :

- cinq missions réalisées à l'étranger (Cambodge, Cameroun, Maroc), pour un coût global de 4 403 € en 2018 ;

1. L'APF reverse l'intégralité de ce loyer (36 600 €) à l'Assemblée nationale.

2. Hors accueil de stagiaires allemands et échanges avec le *Bundestag*, qui font l'objet de développements spécifiques.

- vingt-deux visites d'études de parlementaires ou de fonctionnaires étrangers ou des Outre-mer organisées à l'Assemblée nationale (Polynésie, Allemagne, Brésil, Cambodge, Cameroun, Niger, Portugal, Japon, Mali, Tunisie, Ghana, Albanie, Hongrie, Moldavie, Mexique, Paraguay), pour un coût total de 32 693 €.

En outre, le cycle international spécialisé d'administration publique (CISAP) consacré à l'organisation du travail parlementaire, organisé conjointement avec le Sénat et l'École nationale d'administration, a généré une dépense de 9 866 € en 2018 (5 720 € en 2017).

La coopération bilatérale franco-allemande permet l'accueil de stagiaires allemands et le financement des programmes d'échange avec le Bundestag. En 2018, les dépenses poursuivent leur hausse et s'établissent à 116 470 € (contre 93 758 € en 2017 et 51 935 € en 2016). Ont ainsi été financés :

- l'accueil, comme chaque année, de cinq stagiaires allemands auprès de députés pendant cinq mois (32 468 € de participation à leur allocation d'entretien) ;
- les autres activités parlementaires franco-allemandes traditionnelles (réunion du groupe d'amitié France-Allemagne, réunion commune du Bureau de l'Assemblée nationale et du *Präsidium* du Bundestag). En 2018, la consommation des crédits a été liée pour l'essentiel à la création et aux activités du groupe parlementaire franco-allemand issu de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale et le Bundestag le 22 janvier 2018 à l'occasion du 55^e anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée. Ce groupe de travail a élaboré un projet d'accord parlementaire destiné à être soumis au vote des deux assemblées.

Les charges de *représentation parlementaire* (participation du Président ou de l'Assemblée nationale à des événements nationaux ou internationaux spécifiques) s'élèvent à 20 386 € en 2018 (contre 44 905 € en 2017). Cette forte baisse des dépenses s'explique notamment par des frais exceptionnellement élevés en 2017 en raison du déplacement aux Antilles d'une délégation de l'Assemblée, après le passage des ouragans Irma et Maria. En 2018, les crédits ont permis de financer la participation en mai d'une vice-présidente de l'Assemblée à la 21^e édition de l'Exposition internationale des hautes technologies de Beijing (8 154 €) et au forum parlementaire et au sommet des présidents de parlement des pays membres du G20 à Buenos Aires en novembre 2018 (7 146 €).

Au titre des autres *organismes bilatéraux*, plusieurs événements ont été financés pour un montant total de 84 956 € (contre 49 173 € en 2017, soit une hausse de 72,77 %) :

- les activités de l'association interparlementaire France-Canada, pour un montant de 25 499 € (contre 9 659 € en 2017), la 46^e session annuelle de l'association s'étant tenue cette année au Québec en avril 2018¹ ;
- la XXXI^e session de la Commission interparlementaire franco-québécoise à Paris et à Toulouse, pour un montant de 21 757 € ;
- la neuvième session de la Grande commission parlementaire France-Chine, pour un montant de 25 376 € ;
- la troisième session du Forum interparlementaire franco-marocain pour un montant de 12 324 €.

En revanche, aucune dépense n'a été engagée en 2018 (comme les trois années précédentes) au titre de la Grande commission parlementaire France-Russie (en raison de la décision du Président de l'Assemblée nationale de suspendre l'activité de cette commission à

1. La session annuelle de l'association se tient alternativement en France ou au Canada.

la suite de l'annexion de la Crimée et de l'implication de la Russie dans le conflit du Donbass) et de la Grande commission parlementaire France-Algérie.

Les activités des groupes d'amitié

Les dépenses constatées au titre des activités des groupes d'amitié se sont montées à 381 634 € en 2018 contre 125 804 € en 2017. Elles ont triplé du fait de la reprise complète des échanges bilatéraux en année de législature normale. Les 18 missions autorisées par la délégation du Bureau de l'Assemblée nationale ont été réalisées à l'exception de la mission en Tunisie ; de même, sur les dix réceptions autorisées, seules trois se sont effectivement concrétisées (Lituanie, Japon, Liban). En revanche, la prise en charge de repas offerts par les groupes d'amitié a atteint un niveau très élevé (plus de 96 000 €), soit le double de celui constaté les années précédentes hors renouvellement.

Les colloques internationaux

Les moyens disponibles au titre des colloques internationaux permettent le financement de manifestations internationales occasionnelles. Comme en 2017, aucun colloque international n'a été organisé par l'Assemblée nationale en 2018.

- Les frais de missions et de réceptions des commissions permanentes ([article 6569](#)) s'établissent en 2018 à 935 846 €, en nette progression (+ 81,61 %) par rapport à l'exercice 2017 (515 312 €). Cette augmentation des dépenses a affecté, dans des proportions variables, chacune des commissions prise individuellement. Elle trouve sa principale explication dans la reprise, à un rythme particulièrement soutenu en 2018, des activités législatives, d'information et de contrôle des commissions permanentes. En 2016, les dépenses s'étaient élevées à 804 376 €.

La répartition de ces dépenses par commission est décrite dans le tableau ci-dessous.

(en € et en %)

Commission	2017	2018	Var. (%)
Affaires sociales	16 384	37 152	+ 126,76
Défense	65 201	160 731	+ 146,51
Affaires étrangères	151 674	305 293	+ 101,28
Finances	55 915	99 514	+ 77,97
Lois	18 665	60 616	+ 224,75
Affaires économiques	23 030	43 034	+ 86,86
Affaires européennes	135 014	147 086	+ 8,94
Affaires culturelles	23 829	32 364	+ 35,82
Développement durable	25 599	50 057	+ 95,54
Total	515 312	935 846	+ 81,61

La *commission des Affaires sociales* a doublé ses dépenses par rapport à l'année dernière (37 152 € en 2018, contre 16 384 € en 2017). Ces moyens ont été utilisés à hauteur de 16 325 € pour trois missions en Europe, au Danemark et aux Pays-Bas dans le cadre de la mission sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), au Danemark dans le cadre du groupe de travail sur la formation professionnelle et en Allemagne

dans le cadre du groupe de travail sur les retraites. Les crédits restants ont été utilisés pour divers déplacements en France dans le cadre de la mission sur les EHPAD, pour rembourser les frais de transport des personnes entendues par cette mission (4 129 €), pour proposer en langage des signes l'audition de la Présidente du Conseil national des personnes handicapées (1 368 €) et pour rembourser les frais de déplacements et d'interprétation de personnalités entendues par la mission d'information sur la bioéthique (1 221 €).

Les dépenses de la *commission de la Défense* (160 731 € en 2018) ont été multipliées par 2,5 par rapport à l'exercice précédent (65 201 €). Elles correspondent, pour l'essentiel, à plusieurs déplacements à l'étranger : délégation de la commission auprès de la force Barkhane dans la bande sahélo-saharienne au Niger (49 954,78 €), délégation de la commission à l'*Egypt Defence Expo* au Caire (20 266 €), déplacement des rapporteurs de la mission d'information sur le secteur spatial de défense à Washington (16 200 €) et de la mission d'information sur les enjeux de la numérisation des armées (12 623 €).

Les dépenses de la *commission des Affaires étrangères* représentent, comme les années précédentes, le premier poste de dépenses de l'article 6569. Elles ont doublé pour s'établir à 305 293 € en 2018, contre 151 674 € en 2017. L'essentiel des dépenses (120 000 €, soit près de 40 % des dépenses) est lié aux déplacements des douze missions d'information en cours en 2018 dont les missions d'information sur l'aide au développement (13 904 €), sur le Moyen-Orient (13 419 €) et sur la diplomatie climatique (12 913 €). Le deuxième poste (94 000 €) est représenté par des missions de la commission dans des pays où il a paru utile de réaffirmer le soutien de la France – en Irak (22 214 €), en Éthiopie et à Djibouti (22 490 €) et au Liban (11 376 €) – en plus du déplacement traditionnel à l'Assemblée générale des Nations unies (37 610 €). Le troisième poste concerne les « missions flash » (60 000 € soit près de 20 % des dépenses) liées à des sujets d'actualité : Comores (17 092 €), Birmanie (15 112 €), Turquie (7 716 €) et Cambodge (18 490 €). Les frais de fonctionnement de la commission (frais d'interprétariat et de déplacement des personnes auditionnées) ont pour leur part été limités à moins de 9 000 €.

Les dépenses de la *commission des Finances* ont connu en 2018 une hausse de 77,97 %, s'établissant à 99 5124 € contre 55 915 € en 2017, traduisant un accroissement sensible de l'activité de la commission et notamment de celle des rapporteurs spéciaux du projet de loi de finances pour 2019. Elles correspondent, notamment, aux déplacements en Nouvelle-Calédonie du rapporteur spécial des crédits de la mission « Outre-mer » (15 375 €), au Mali du rapporteur spécial des crédits de la mission « Aide publique au développement » (13 669 €) et en Côte d'Ivoire et au Sénégal du rapporteur spécial des crédits de la mission « Action extérieure de l'État » (11 626 €). Les déplacements dans le cadre du groupe de travail sur la réforme de la procédure budgétaire à Washington et à Berlin se sont élevés respectivement à 17 010 € et à 4 318 €.

Les dépenses de la *commission des Lois* triplent en 2018 et s'établissent ainsi à 60 616 €, contre 18 665 € en 2017. Près de 66 % des dépenses résultent de déplacements en Outre-mer ou à l'étranger, au premier chef celui de la présidente et de deux vice-présidents à Mayotte (19 317 €), puis celui d'un groupe de travail sur les établissements pénitentiaires au Danemark (9 344 €). Viennent ensuite des déplacements en Allemagne et au Royaume-Uni, dans le cadre de la mission d'information commune avec la commission des finances sur les procédures de poursuite des infractions fiscales (3 293 € au total) et en Suisse sur les usages des bloc-chânes (1 120 €). Les déplacements en province, pour un montant global de 13 675 €, représentent 26 % des dépenses, avec en particulier deux déplacements en Corse et en Dordogne au titre des groupes de travail sur la détention (5 596 €) et un déplacement en Aveyron au titre de la mission d'information sur la décentralisation (2 511 €). Le solde correspond, pour l'essentiel, à

des remboursements de frais de déplacement, et parfois de traduction, de personnes auditionnées, à hauteur de 3 712 €.

En 2018, les frais de mission et de réception de la *commission des Affaires économiques* se sont élevés à 43 034 €, en hausse de 86,86 % par rapport à l'exercice 2017 (23 030 €). Les principales dépenses engagées l'ont été au titre d'un déplacement d'une délégation de la commission à Berlin pour des réunions avec des parlementaires allemands sur les thèmes de la politique énergétique, du commerce international et de l'avenir de la politique agricole commune (7 419 €), des déplacements de la mission d'information sur le foncier agricole (6 276 € au total), de l'organisation à Nantes d'une réunion décentralisée de la commission (3 887 €).

La *commission des Affaires européennes* a consommé 147 086 € de crédits en 2018, contre 135 014 € en 2017, soit une hausse de 8,94 %. Cette faible hausse des dépenses comparée à celle des autres commissions s'explique d'une part, par le souhait des députés allemands invités pour une audition commune à Strasbourg les 12 et 13 juillet 2018 de régler leurs frais de séjour et, d'autre part, par la prise en charge par la Présidence de l'essentiel des frais du colloque sur les consultations citoyennes dans l'Union européenne organisé par la commission à l'Hôtel de Lassay le 8 novembre 2018. Les dépenses correspondent à divers déplacements de délégations de la commission : celui effectué dans le cadre de la mission d'information sur l'État de droit en Pologne et en Hongrie (7 501 €), le déplacement à Berlin pour des réunions avec des parlementaires allemands sur les thèmes de la politique énergétique, du commerce international et de l'avenir de la politique agricole commune (7 419 €) ou le déplacement du groupe de travail sur le socle européen des droits sociaux en Finlande (5 484 €). Les déplacements en France et en Europe et les frais d'interprétariat pour une table ronde dans le cadre du rapport sur la politique agricole commune ont engendré une dépense de 18 241 € au total.

Les dépenses de missions et réceptions de la *commission des Affaires culturelles et de l'Éducation* s'établissent à 32 364 € en hausse de 35,82 % par rapport à l'exercice 2017 (23 829 €). Le faible taux de consommation des crédits s'explique par le report de plusieurs déplacements coûteux en France métropolitaine (festival d'Avignon) et en Outre-mer ; la seule dépense importante a été constituée par une mission sur la rentrée scolaire à Mayotte et à la Réunion pour 10 362 €.

Enfin, les dépenses de la *commission du Développement durable* s'établissent en 2018 à 50 057 €, quasiment le double des dépenses observées en 2017 (25 599 €). La majorité des dépenses est liée à des déplacements en France et à l'étranger dans le cadre de missions d'information comme la mission sur la ressource en eau qui a fait l'objet de déplacements en Irlande, Espagne et Belgique et dans diverses villes françaises pour un montant total de 16 067 €, ainsi qu'au déplacement d'une délégation en Pologne pour assister à la COP 24 (20 003 €).

- Des moyens ont également été affectés aux autres missions et réceptions parlementaires ([article 6570](#)).

Les dépenses constatées en 2018 pour les *missions d'information de la Conférence des Présidents* (111 014 €) sont quatre fois supérieures à celles de 2017 (27 937 €) mais retrouvent leur niveau de 2016 (111 195 €). Elles correspondent aux frais de déplacement et de réception supportés dans le cadre de la mission d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie créée par la Conférence des Présidents le 14 octobre 2014 (50 321 €), sur le suivi des négociations liées au Brexit, créée par la Conférence des Présidents le 28 juin 2016 (33 733 €) et de celle sur la gestion des événements climatiques majeurs dans les zones littorales de

l'hexagone et des Outre-mer, créée par la Conférence des Présidents le 15 novembre 2017 (23 447 €).

Les dépenses liées aux *missions et réceptions des commissions d'enquête et des commissions spéciales* s'élèvent à 79 311 € en 2018 (aucune dépense en 2017). Deux commissions d'enquête représentent l'essentiel des dépenses : la commission d'enquête chargée d'examiner les décisions de l'État en matière de politique industrielle pour 34 592 € (dont 31 712 € pour un déplacement aux États-Unis) et la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires pour 34 383 € (dont 30 573 € pour un déplacement au Japon).

Le Président de l'Assemblée nationale a lancé le 20 septembre 2017 les « Rendez-vous des réformes 2017-2022 » de l'Assemblée nationale. Pour mener à bien ce processus, sept *groupes de travail*, composés de dix députés, ont été constitués sur diverses thématiques. Pour l'exercice 2018, deux groupes de travail ont concentré la majorité des dépenses : le groupe de travail sur les moyens de contrôle et d'évaluation pour 32 290 € (52% des dépenses), dont 28 878 € pour un déplacement aux États-Unis et le groupe de travail sur les conditions de travail et le statut des collaborateurs parlementaires pour 17 522 €. Cette somme concerne principalement le coût d'interprétation en langue des signes ainsi qu'un déplacement au Royaume-Uni.

- Les dépenses correspondant aux études et expertises des organes de l'Assemblée ([article 65711](#)) incluent les études des commissions permanentes, des délégations, des commissions d'enquête, des missions d'information et des groupes de travail ainsi que les travaux du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC). Elles s'établissent à 80 644 € en 2018, contre 6 426 € en 2017 qui a été marquée par l'interruption des travaux due au renouvellement de l'Assemblée nationale. Les crédits consommés en 2018, à l'initiative de la commission des finances et de la commission des affaires sociales, ont permis de financer six études portant sur des questions abordées lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2019 afin de permettre d'analyser les propositions du Gouvernement et d'en dresser une modélisation économique et budgétaire indépendante.

- Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'Office parlementaires d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ([article 6551](#)) est présidé par un sénateur et, à ce titre, sa gestion budgétaire est assurée depuis cette date par le Sénat, l'Assemblée ne participant qu'à hauteur d'une quote-part de 50 % aux dépenses totales de l'Office. Les dépenses de l'Assemblée relatives à l'Office s'établissent en 2018 à 1 203 € contre 92 915 € en 2017 et correspondent uniquement au frais de représentation du Premier vice-président. En effet, le montant de la quote-part de l'Assemblée nationale (24 714 €) n'a été connu que tardivement et a été enregistré sur l'exercice 2019.

1.2.1.7 Les autres charges liées au mandat

Les autres charges liées au mandat (**chapitre 658**) poursuivent leur progression continue depuis 2016 et s'élèvent à 9,41 M€ en 2018, contre 6,76 M€ en 2017 (soit + 39,21 %).

- Les dépenses d'équipement informatique des députés ([article 6581](#)) correspondent à des frais d'acquisition ou de location de matériel informatique et bureautique (hors

1. Ces dépenses étaient jusqu'en 2017 imputées à l'article 6222 *Études et expertises des commissions* désormais supprimé. Elles sont transférées à compter de l'exercice 2018 à l'article 6571 nouvellement créé au sein du chapitre 657 *Autres activités parlementaires*, plus adapté à leur nature.

consommables) ainsi qu'à certaines prestations associées, comme l'élaboration et la maintenance technique de sites internet, pris en charge par l'Assemblée nationale dans le cadre du crédit d'équipement téléphonique et informatique (CETI)¹. Le montant de ce crédit a été fixé, pour l'ensemble de la XV^e législature, à 15 500 € pour les députés nouvellement élus et à 13 000 € pour les députés ayant déjà bénéficié de ce crédit au cours de la précédente législature. Ces dépenses diminuent en 2018 après la très forte progression de 2017 liée à l'installation des députés et de leurs collaborateurs en début de législature, passant de 3,59 M€ en 2017 à 2 M€ en 2018 (- 44,23 %).

En 2018, 429 528 € (soit 21,5 % des crédits consommés) ont été consacrés à des achats de matériels téléphoniques (téléphones portables, tablettes, installations de standards téléphoniques) dans le cadre du marché conclu avec Orange pour les services de télécommunication des députés. Le solde (soit 1,57 M€) concerne le règlement de factures d'équipements informatiques et téléphoniques (hors marché avec Orange) présentées par les députés.

- L'équipement bureautique des groupes ([article 6582](#)) a représenté une dépense de 339 481 € en 2018, au lieu de 472 840 € en 2017 (soit - 28,20 %). Chaque groupe dispose en effet d'une enveloppe informatique, renouvelée à chaque législature, afin d'équiper son secrétariat. Cette enveloppe permet de financer les achats ou la location de matériels, de logiciels, de consommables informatiques, la création et l'hébergement de sites internet, les frais d'installation et de maintenance ainsi que la formation des personnels des groupes. Elle est versée en deux fois, 60 % en début de législature et 40 % à mi-législature. Ces enveloppes représentent, comme pour la précédente législature, un montant global de 1,8 M€².

- Les frais matériels des députés ([article 6583](#)) regroupent depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle dotation matérielle des députés (DMD)³, qui se substitue aux enveloppes de forfait téléphonique, de courrier et de taxi, et les frais d'expertise comptable.

La dotation matérielle des députés (DMD)

Les dépenses liées à la dotation matérielle des députés (DMD) s'élèvent en 2018 à 5,23 M€, contre 4,44 M€ pour les dépenses cumulées de courrier, de téléphone et de taxi des députés en 2017 (+ 17,79 %). En 2016, le total de ces dépenses s'élevait à près de 7,5 M€. Cette réduction sensible s'explique par les gains permis par le marché de téléphonie et par l'effondrement du recours à l'affranchissement. Pour mémoire, le montant de l'enveloppe de DMD s'élève à 18 950 € par an pour un député de métropole⁴.

1. Les éventuels dépassements du CETI peuvent être imputés sur la dotation matérielle des députés (DMD) de l'année. En 2018, 52 députés ayant épuisé leur enveloppe CETI ont utilisé la compensation sur la DMD, pour un montant total de 139 257 €, soit une compensation moyenne de 2 678 € par député ayant utilisé cette faculté. En revanche, il n'est pas possible d'utiliser le CETI pour abonder la DMD.

2. Chaque enveloppe comprend une dotation forfaitaire identique pour chaque groupe, fixée à 60 000 €, et une dotation proportionnelle au nombre de députés de chaque groupe.

3. La dotation matérielle des députés a été créée par l'arrêté des Questeurs du 14 décembre 2017. Elle se substitue aux forfaits courrier, téléphone et taxi, dont le reliquat au 31 décembre est automatiquement reporté sur l'année suivante.

4. Ce montant est majoré pour les députés d'outre-mer (départements d'outre-mer : 22 420 € ; collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie : 25 040 €) ainsi que pour les députés représentant des Français établis hors de France (intraeuropéens : 25 655 € ; extraeuropéens : 31 595 €). Si les dépassements du crédit d'équipement téléphonique et informatique (CETI) et du crédit collaborateur

Le tableau ci-après récapitule les dépenses de courrier, de téléphonie et de taxi en 2017 et en 2018.

(en M€ et en %)

	2017	2018	Var. (%)
Courrier*	1,70	2,31	+ 35,88
Téléphonie**	1,76	1,31	- 25,57
Taxi***	0,98	1,66	+ 69,56
Factures non parvenues	-	0,01	-
Total	4,44	5,29	+ 19,14

* Imputé en 2017 sur le paragraphe 62611

** Imputé en 2017 sur le paragraphe 62611 supprimé

*** Imputé en 2017 sur l'article 6543 supprimé

Les dépenses de *courrier* (44,10 % de la DMD) recouvrent les dépenses diverses au titre de l'ancien forfait d'affranchissement des députés (distribution par portage, envoi de mèls et SMS en nombre et affranchissement en circonscription des députés d'outre-mer et des députés représentant les Français de l'étranger) et les dépenses d'affranchissement sur machine et de colis (dont les plis de députés représentent 85 %). Le nombre total de plis affranchis au Palais-Bourbon en 2018 s'élève à 2,12 millions. Ce volume est légèrement inférieur à celui enregistré en 2017 (2,32 millions), année marquée par une forte baisse par rapport aux quatre années précédentes (autour de 4 millions de plis). Cette tendance peut s'expliquer par la dématérialisation croissante des correspondances et le succès du portage de plis pour les communications destinées aux habitants d'une circonscription (+ 236 % entre 2017 et 2018).

Les frais de *communications téléphoniques* des députés (24,10 % de la DMD) correspondent aux dépenses de téléphone et d'Internet des députés et, le cas échéant, de leurs collaborateurs, que ce soit sur les installations fixes installées dans leur permanence ou à partir des terminaux mobiles dont ils peuvent se doter dans le cadre du forfait téléphonique alloué par l'Assemblée nationale.

Ces dépenses sont prises en charge dans le cadre d'un forfait attribué à chaque député. Elles se sont établies à 1,31 M€¹ en 2018, contre 1,76 M€ en 2017 (- 25,57 %). Plusieurs facteurs expliquent cette baisse significative. Depuis le début de la nouvelle législature, une part plus importante de députés et de collaborateurs dispose de lignes intégrées dans le marché attribué à l'opérateur Orange, ce qui permet de rationaliser les coûts. Par ailleurs, la mise en place d'un mode dédié limitant les consommations de données à l'international ainsi que la fin des frais d'itinérance au sein de l'Union européenne depuis le 15 juin 2017 ont permis de réduire les consommations. Enfin, l'application et la perception de pénalités envers le titulaire du marché de téléphonie a contribué à réduire les dépenses.

Les dépenses de *taxi* (31,60 % de la DMD) ont augmenté de 69,56 % en 2018 pour s'élever à 1,66 M€ (contre 976 341 € en 2017). Cette évolution résulte de deux facteurs qui s'ajoutent à la présence importante des députés à Paris en 2018 du fait de la forte activité

peuvent être imputés sur la DMD, ces dépenses sont imputées sur les articles dédiés (articles 6581 et 6532) et ne font donc pas l'objet d'une prise en charge au titre du paragraphe 65833.

1. Y compris les dépenses imputées en janvier 2018 sur l'ancien forfait téléphonique parlementaire (paragraphe 65832).

parlementaire. Il s'agit d'une part, de la modification de la zone de prise en charge, élargie à l'ensemble de la France et à l'étranger et, d'autre part, de la suppression du plafonnement des dépenses¹ en 2018 grâce au mécanisme de la compensation au sein de la DMD entre les crédits dédiés à l'affranchissement, à la téléphonie et au taxi.

Les frais d'expertise comptable

Les dépenses liées aux frais d'expertise comptable correspondent à la prise en charge directe, à compter de l'exercice 2018, des frais d'expertise comptable exposés par les députés pour la tenue de la comptabilité des frais de mandat, plafonnée à 1 400 € annuels par député². Le montant très faible de ces dépenses, à hauteur de 29 884 € s'explique par le fait que peu de députés ont eu recours à cette facilité en 2018 et que parmi ceux-ci seuls 27 ont transmis leur facture avant la date de clôture des comptes 2018.

- Les dépenses de formation des députés (articles 6584, 6585 et 6588) ont quasiment doublé entre 2017 et 2018, passant de 80 182 € à 158 475 €, en raison d'une demande plus forte de la part des députés pour des formations diverses et des cours de langues.

Ainsi, les dépenses de cours de langue se sont élevées à 102 700 € en 2018 contre 50 818 € en 2017, année d'interruption des travaux. Elles augmentent néanmoins de 19,06 % par rapport à 2016 (86 257 €), année d'activité législative pleine, plus adaptée pour la comparaison.

Participation des députés aux cours de langues étrangères (2017-2018)

	2017	2018	Var. (%)
Nombre de députés ayant suivi un ou plusieurs cours de langues dans l'année	54	62	+ 14,81
Nombre d'heures de cours de langues dispensées dans l'année	614,25	1355	+ 120,59

Les autres formations de députés ont augmenté de 89,85 % en 2018 pour s'établir à 55 776 € (29 364 € en 2017) du fait de la croissance du nombre de formations acceptées par les Questeurs³ (26 demandes acceptées en 2018 contre 10 en 2017 et en 2016).

- Les frais d'hébergement des députés (article 6586) connaissent une très forte augmentation, s'établissant à 1,59 M€ en 2018 contre 721 921 € en 2017 (+ 119,96 %). Cet article enregistre, jusqu'en 2017, le remboursement, sous conditions, de nuitées d'hôtel aux députés lorsque la Résidence de l'Assemblée était complète ainsi que l'octroi d'une chambre permanente aux vice-présidents à la Résidence. En 2018, sa dotation a été réévaluée pour permettre de prendre en charge également le coût des séjours des députés à la Résidence et le remboursement plafonné de locations à Paris dans le cadre de la dotation d'hébergement.


1. Les dépenses de l'enveloppe taxi étaient jusqu'en 2017 plafonnées à 5 500 € au maximum (enveloppe initiale de 2 750 € par année et par député).

2. Cette mesure a été instaurée par l'arrêté de Bureau n°12/XV du 29 novembre 2017.

3. Le caractère institutionnel de la formation, ouvrant droit à la prise en charge, est apprécié au cas par cas par les Questeurs.

Le montant des remboursements de frais d'hôtel s'est élevé à 679 222 € en 2018, soit une progression de 8,62 % par rapport à l'année 2017, pour un nombre de nuitées en légère diminution¹. Les remboursements de location, dont le montant s'élève à 571 952 €, ont bénéficié à 98 députés. Les séjours à la Résidence des députés ne bénéficiant d'aucun autre mode d'hébergement (84 % des nuitées) ont représenté une dépense de 236 200 € pour 7 873 nuitées.

1.2.2 Les charges de personnel

 Chiffres clefs	
Charges de personnel 2018	174,63 M€ (- 0,55 %)
Dont :	
– Rémunération du personnel statutaire	109,77 M€ (- 3,05 %)
– Rémunération des personnels contractuels	11,35 M€ (+ 7,48 %)
– Charges de sécurité sociale et de prévoyance	50,86 M€ (+3,77 %)
– Frais de recrutement	0,47 M€ (+ 25,10 %)
Charges de personnel /charges totales de fonctionnement	33,37 %

Les charges de personnel (**titre 64**) comprennent les frais de rémunération des personnels statutaires et contractuels de l'Assemblée nationale et de la Présidence, les charges sociales afférentes ainsi que certaines dépenses diverses dont les frais de recrutement et de formation.

Ces charges (174,63 M€ en 2018) ont diminué de 0,55 % (soit une baisse de 971 335 €) par rapport à l'exercice 2017 (175,60 M€).

Elles représentent 33,37 % du total des frais de fonctionnement de l'Assemblée. Cette proportion, en légère augmentation par rapport à 2017, s'explique en réalité par la diminution en parallèle des dépenses totales de fonctionnement (- 3,87 %). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces charges de personnel au cours des cinq dernières années et l'évolution de la part qu'elles représentent dans l'ensemble des charges de fonctionnement de l'Assemblée.

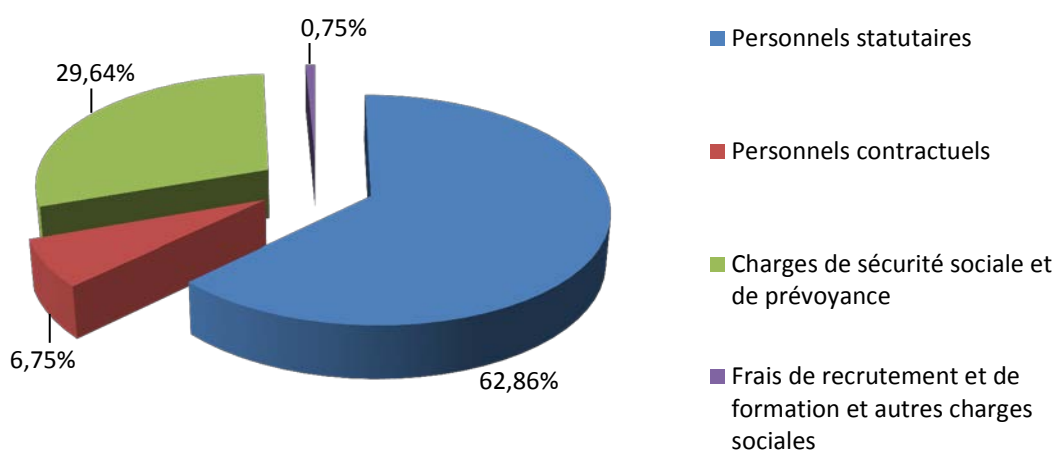
¹ 3 429 nuitées en 2018 contre 3 673 nuitées en 2017. Cette évolution s'explique principalement par la suppression, à compter du 1er janvier 2018, de la participation forfaitaire de 30 € laissée à la charge des parlementaires, qui a majoré le coût des remboursements de 102 870 €

(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	175,23	175,72	172,14	175,60	174,63
Évolution (%)	- 4,51	+ 0,28	- 2,04	+ 2,01	- 0,56
% dépenses de fonctionnement	34,68	34,59	34,00	32,27	33,37

Près de 63 % des charges de personnel concernent la rémunération des personnels statutaires de l'Assemblée nationale, comme l'indique le graphique ci-après.

Ventilation des charges de personnel par nature (2018)



1.2.2.1 Les personnels statutaires

Les dépenses de rémunérations des personnels statutaires (**chapitre 641**) se sont élevées à 109,77 M€ en 2018, en diminution de 3,05 % par rapport à l'année précédente (113,23 M€).

- Les dépenses comptabilisées sur l'article 6411 Traitement et rémunérations de base ont diminué de 2,63 %, passant de 50,38 M€ en 2017 à 49,06 M€ en 2018 (soit - 1,33 M€).

Dans un contexte de stabilité de la valeur du point d'indice de la fonction publique, dont la dernière revalorisation date du 1^{er} février 2017, cette diminution s'explique par le recul constant depuis plusieurs années des effectifs de personnels statutaires et donc du nombre de points d'indice à rémunérer. Entre 2014 et 2018, le nombre de fonctionnaires en activité présents à l'Assemblée a ainsi diminué de 136 personnes (- 11,70 %) et le nombre de points à rémunérer de 40 886 (soit - 5,69 %). En 2018, parmi les mouvements d'effectifs, on compte 65 départs en retraite (45 en 2017) et 22 entrées dans les cadres (23 en 2017).

	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018
Personnels en activité ⁽¹⁾	1 162	1 144	1 132	1 089	1 026
Nombre de points à rémunérer	718 625	712 901	707 514	696 371	677 739

(1) Au 1^{er} janvier de l'année suivante.

• Les dépenses comptabilisées sur les articles 6412 à 6418, relatives aux autres éléments de rémunération des personnels statutaires, ont reculé de 3,39 %, passant de 62,84 M€ en 2017 à 60,72 M€ en 2018, toujours du fait de la réduction des effectifs de fonctionnaires.

Articles	2017	2018	Var. (%)
6412 Indemnités de fonction et de sujétion	48 902 182 ⁽¹⁾	47 408 796	- 3,04
6414 Autres indemnités	12 288 275	11 509 980	- 6,33
6415 Prestations familiales	694 419	708 937	+ 2,09
6416 Supplément familial	410 852	402 715	- 1,98
6418 Indemnité de fin de carrière	548 994	686 682	+ 25,08

• En 2018, l'indemnité compensatrice de sujétions de service (qui constitue 99 % de l'indemnité de fonction et de sujétion inscrite à l'article 6412) a représenté une dépense totale de 46,99 M€ (contre 48,45 M€ en 2017). Le montant de la part complémentaire de cette indemnité s'élève à 24,19 M€ contre 25,05 M€ en 2017. La réforme du régime des rémunérations intervenue le 1^{er} janvier 2017, consistant principalement à forfaitiser les indemnités pour travaux supplémentaires, a produit tous ses effets en 2018 : alors que l'activité parlementaire s'est fortement accrue en 2018, avec un niveau élevé du nombre de séances tenues par l'Assemblée, le montant des indemnités de fonction et de sujétion est en baisse.

Les versements des prestations familiales et du supplément familial enregistrés sur les articles 6415 et 6416 dépendent de l'évolution du nombre de bénéficiaires et de leur situation familiale, ainsi que du cadre réglementaire applicable. L'augmentation des prestations familiales constatée en 2018 (708 937 € en 2018 contre 694 419 € en 2017, soit + 2,09 %) traduit notamment les effets de la revalorisation du montant des prestations au 1er avril malgré une diminution du nombre de bénéficiaires (250 en 2018 au lieu de 259 l'année précédente). Le supplément familial est, pour sa part, en recul de 1,98 %, puisqu'il passe de 410 852 € en 2017 à 402 715 € en 2018.

• Enfin, 74 allocations de fin de carrière (article 6418) ont été versées en 2018, soit vingt de plus qu'en 2017. Les dépenses effectuées au titre de cette indemnité, qui dépend du niveau de rémunération des fonctionnaires concernés, s'élèvent à 686 682 € en 2018, contre 548 994 € en 2017.

1.2.2.2 Les personnels contractuels

Les charges de rémunération des personnels contractuels (**chapitres 642 et 643**) sont, de nouveau, en nette progression (+ 7,48 %), à 11,35 M€ en 2018 contre 10,56 M€ en 2017.

Cette évolution s'explique, comme les années précédentes, par l'augmentation du nombre de contractuels employés par l'Assemblée nationale (dans les services, à la Présidence ou auprès des personnalités), en remplacement de fonctionnaires partis en retraite. Ainsi, au

cours de l'année 2018, ce sont 28 contractuels supplémentaires qui ont été recrutés dont 24 au sein des services, soit une augmentation de 18 % sur un an.

	2014	2015	2016	2017	2018
Contractuels de droit public employés par l'AN ¹	115	131	160	155	183

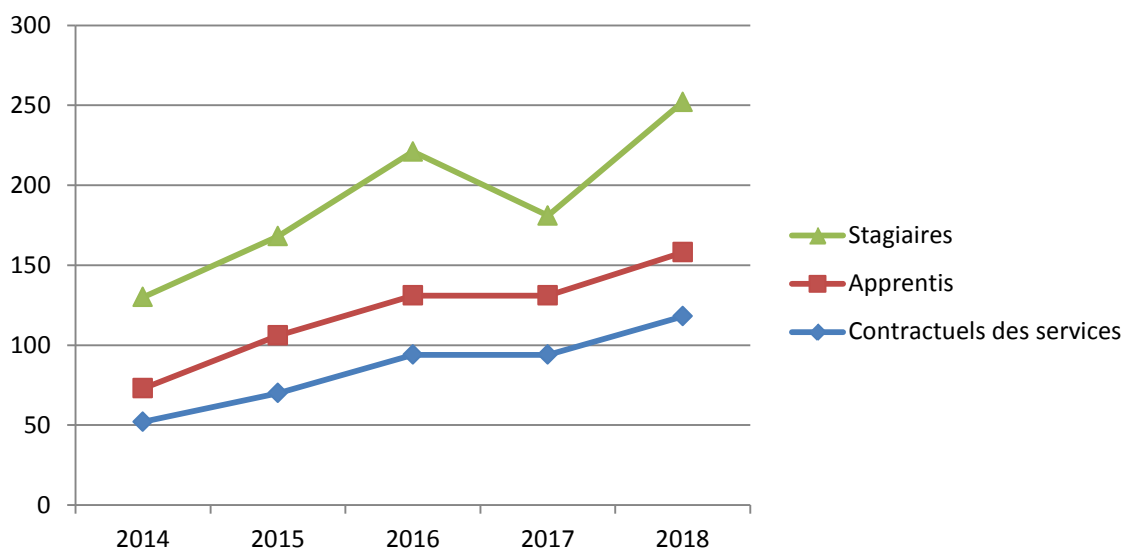
(1) Au 1^{er} janvier de l'année suivante

La part des indemnités de préavis de licenciement ainsi que des indemnités de fin de contrat versées aux contractuels qui n'ont pas été réengagés a été divisée par quatre, s'élevant à 121 451 M€ en 2018 contre 494 544 M€ en 2017. Ces indemnités concernent principalement en 2018 le renouvellement du cabinet du Président de l'Assemblée nationale à la suite de la démission de M. François de Rugy.

- Les dépenses du **chapitre 642** (personnels contractuels de l'Assemblée nationale), qui regroupent les charges de rémunération de l'ensemble des contractuels, hors Présidence et contractuels placés auprès personnalités, ainsi que les gratifications allouées aux apprentis et stagiaires, augmentent de 16,59 % pour s'établir à 9,11 M€ en 2018 (contre 7,81 M€ en 2017).

Le graphique ci-dessous atteste de l'augmentation, toutes catégories confondues, du nombre de personnels contractuels recrutés par l'Assemblée depuis 2014.

Évolution du nombre cumulé de contractuels à l'Assemblée nationale (2014-2018)



L'Assemblée continue à recruter des personnels contractuels pour faire face à ses besoins sur des postes techniques mais aussi désormais sur des postes plus généralistes de secrétariat : on dénombre ainsi, au 1^{er} janvier 2019, 118 contractuels en poste dans les services de l'Assemblée, y compris les contractuels à statut (contre 94 au 1^{er} janvier 2018). Les postes occupés en 2018 correspondent, pour l'essentiel, à des fonctions d'ingénieurs et de techniciens du service des Affaires immobilières et du patrimoine (31), d'informaticiens (19), de bibliothécaires et d'archivistes (10), d'employés des restaurants et des cuisines (19) mais aussi d'assistants de direction et de gestion (9).

Par ailleurs, l'Assemblée accueille chaque année un nombre toujours aussi important d'apprentis (40 en 2018 contre 37 en 2017), pour une dépense globale de 305 208 € au lieu de 303 284 € en 2017. Les dépenses liées aux stagiaires ont, quant à elle, retrouvé leur niveau habituel, passant de 72 113 € en 2017 à 209 901 € en 2018 pour 94 stagiaires, le nombre de stagiaires accueillis en 2017 ayant été presque divisé par deux (50 stagiaires) en raison de l'interruption des travaux parlementaires.

- Les dépenses du **chapitre 643** (personnels contractuels de la Présidence), qui comprennent les charges de rémunération de l'ensemble des contractuels de la Présidence de l'Assemblée (membres du cabinet, secrétaires et employés du service courrier), ont diminué de 18,45 % pour atteindre 2,24 M€ contre 2,75 M€ en 2017.

Cette diminution s'explique à la fois par une réduction du nombre d'employés au sein du cabinet du Président, qui est passé de 30 à 26 au 1^{er} janvier 2019 après l'élection de M. Richard Ferrand, par un niveau de rémunération des nouveaux arrivants plus faible (- 11,44 %) et par une réduction de plus de deux tiers du montant des indemnités de préavis de licenciement (103 695 € en 2018 contre 330 434 € en 2017). Si l'on ne tient pas compte de celles-ci, les dépenses se seraient élevées à 2,14 M€, en recul de 11,59 % par rapport à 2017.

- Les indemnités de chômage (**chapitre 644**), correspondent à l'indemnisation des contractuels de droit public en fin de contrat n'ayant pas retrouvé d'emploi, l'Assemblée nationale étant son propre assureur pour le risque chômage. Le nombre de contractuels indemnisés en moyenne mensuelle a augmenté, passant de 11,5 contractuels en 2017 à 18,6 en 2018 (avec un pic de 25 en octobre 2018). Par ailleurs, l'allocation chômage étant proportionnelle au revenu en activité, les montants perçus par les chômeurs issus du changement de législature sont sensiblement supérieurs à ceux des autres chômeurs. C'est la raison pour laquelle la charge correspondante a plus que doublé, passant de 190 793 € en 2017 à 442 418 € en 2018 (+ 131,88 %).

1.2.2.3 Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les dépenses imputées sur le **chapitre 645** (charges de sécurité sociale et de prévoyance) se sont élevées à 50,86 M€ en 2018, en progression de 3,77 % (soit + 1,85 M€) par rapport à l'année précédente où elles s'élevaient à 49,01 M€.

Ces dépenses comprennent d'une part, les charges sociales afférentes aux personnels statutaires (94 % des dépenses en 2018), les charges afférentes aux personnels contractuels et, enfin, la contribution solidarité autonomie assise sur les rémunérations des deux catégories de personnel.

S'agissant des personnels statutaires, les charges sociales et de prévoyance se sont élevées à 47,73 M€ en 2018 (au lieu de 46,07 l'année précédente), soit une progression de 3,60 %. Elles portent sur la contribution de l'Assemblée nationale au fonds de sécurité sociale du personnel, ainsi que sur la contribution et la subvention d'équilibre versées à la caisse des retraites du personnel.

- La contribution au fonds de sécurité sociale du personnel de l'Assemblée nationale (article 6451), qui correspond à la « part patronale » de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale, est assise sur l'évolution des traitements de base (au taux de 9,7 % comme dans la fonction publique de l'État). En 2018, elle diminue logiquement de 2,57 % à 3,69 M€ (contre 3,79 en 2017), en raison de la baisse de l'assiette précédemment commentée.

- En revanche, la contribution et la subvention d'équilibre à la caisse des retraites du personnel (article 6452) poursuivent leur progression (+ 4,15 % à 44,03 M€ en 2018, contre 42,28 M€ en 2017). Cette évolution s'explique par :

- la hausse de la contribution de l'Assemblée nationale, qui représente la « part patronale » des cotisations (réglementairement fixée au double des cotisations prélevées sur les traitements) : elle augmente de 0,26 % pour atteindre 12,30 M€¹ (au lieu de 12,27 M€ en 2017), l'augmentation du taux de cotisation (+ 2,69 % au 1^{er} janvier 2018 pour atteindre 10,31 %, au lieu de 10,04 % en 2017)² ayant un effet supérieur à la baisse de l'assiette précitée ;
- la hausse de la subvention d'équilibre (elle passe de 30,01 M€ à 31,73 M€ entre 2017 et 2018, soit une progression de 5,74 %), en raison de l'augmentation du montant des prestations versées par la caisse du fait de l'évolution du nombre de retraités et ayants droits (qui est passé de 1 208 fin 2017 à 1 232 fin 2018, soit + 1,99 %).

• S'agissant des personnels contractuels, les charges sociales se sont élevées au total à 3,02 M€ en 2018, au lieu de 2,83 M€ en 2017 (soit + 6,91 %). Elles englobent les cotisations à l'URSSAF ([article 6453](#)), qui ont augmenté de 7,63 % passant de 2,21 M€ à 2,38 M€ en 2018. Le montant dû au titre de ces cotisations varie en fonction du montant des rémunérations versées aux employés contractuels de l'Assemblée nationale (et personnels assimilés³) assujettis au régime général. Comme le nombre des personnels contractuels a augmenté en 2018, le montant des charges sociales correspondantes a augmenté proportionnellement. Les cotisations aux caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC), imputées sur l'article 6454, ont également augmenté et atteint 640 735 € en 2018 (contre 614 252 € en 2017, soit + 4,31 %), pour les mêmes raisons.

• Le coût de la contribution de solidarité autonomie, instaurée par la loi n° 2004-626 du 26 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et destinée à financer les ressources de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ([article 6455](#)), diminue de 2,57 % en 2018 pour s'établir à 114 266 €, contre 117 281 € en 2017 : cette contribution est assise sur le montant des traitements de base des fonctionnaires de l'Assemblée nationale, lui-même en diminution.

Les dépenses de prestations directes (**chapitre 646**) diminuent fortement de 37 %, passant de 1,42 M€ en 2017 à 893 436 € en 2018.

• Cette évolution s'explique par la forte diminution des prestations en matière de décès versées aux fonctionnaires en activité. Un seul « capital-décès » a été versé en 2018, contre quatre en 2017, pour un montant de 48 832 €, soit – 89 % ([article 6462](#)). S'agissant des allocations décès ([article 6463](#)), aucune allocation pour le décès d'un conjoint (au lieu de quatre en 2017) ni aucune allocation pour le décès d'enfant (contre une en 2017) n'ont été versées en 2018 (25 514 € en 2017).

• Les arrrages de pensions des retraités de l'Union française ([article 6466](#)), que la loi a mis à la charge de l'Assemblée nationale et qui constituent le poste principal de ce chapitre, poursuivent leur baisse, passant de 880 683 € en 2017 à 733 629 € en 2018 (– 16,70 %). En effet, le nombre de bénéficiaires continue de baisser, passant de 50 à 42 au 31 décembre 2018.

1. Ne sont pas comptabilisées ici les cotisations retraite des personnels de l'Assemblée nationale en détachement dans d'autres organismes (99 758,81 € en 2018).

2. La progression du taux de cotisation suit un calendrier fixé en 2015 : ce taux doit passer de 9,34 % à compter du 1^{er} juin 2015 jusqu'à 10,85 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

3. Vacataires et apprentis.

1.2.2.4 Les autres charges sociales

Après un recul de 9,7 % observé en 2017, les dépenses du **chapitre 647** (autres charges sociales de personnel) sont en augmentation sensible (+ 13,05 %), passant de 238 319 € en 2017 à 269 411 € en 2018.

- Les indemnités de repas des Gardes républicains (article 6475), qui constituent le premier poste de dépenses (environ 84 % en 2018), résultent de la prise en charge des repas pris par les gardes républicains dans les restaurants en libre-service de l'Assemblée nationale. La dépense s'élève à 225 371 €, en hausse de 18,72 % par rapport à 2017 (189 829 €). La revalorisation tarifaire décidée par le Collège des Questeurs pour les restaurants en libre-service au 1^{er} juin 2018 (+1,5 %) et la hausse du nombre de repas pris en charge en 2018 (28 619 contre 27 949 en 2017) du fait d'une activité parlementaire soutenue, en sont les causes.

- La subvention versée par l'Assemblée à la Mutuelle du personnel (article 6476) s'est élevée à 36 618 € en 2018, en baisse de 6,20 % par rapport à 2017 (39 038 €), comportant le solde de la subvention due pour 2017 (17 418 €), l'avance sur la subvention due au titre de 2018 (15 000 €) et la prise en charge des honoraires des commissaires aux comptes (4 200 €).

- Les frais de médecine du travail (article 6477) s'établissent à 7 368 € en 2018 au lieu de 9 452 € l'année précédente (soit - 22,05 %). L'essentiel des dépenses est constitué des analyses qui doivent être réalisées dans le cadre des différents types de visites médicales obligatoires, notamment celles auxquelles sont soumis les personnels soumis à une surveillance particulière ou les visites de reprise après un arrêt de travail, ainsi que les dépenses correspondant aux visites médicales d'embauche et de titularisation.

1.2.2.5 Les frais de recrutement et de formation

- Le montant des frais de recrutement (article 6481) a fortement augmenté en 2018 (+ 25,10 %, après une baisse de - 24,74 % l'année précédente), pour atteindre 465 272 € au lieu de 371 920 € en 2017. Cette hausse reflète l'importance croissante des besoins de recrutement des services de l'Assemblée nationale au cours de l'année 2018.

En particulier, le volume de personnels contractuels recrutés a considérablement augmenté entre 2017 et 2018 (57 contractuels recrutés, contre 32 en 2017, soit une hausse de 78 %) et pour lesquels le total des dépenses s'est élevé à 175 919 €, contre 54 123 € en 2017 (soit plus du triple). Ces recrutements ont concerné particulièrement le service des Affaires immobilières et du patrimoine et le service des Systèmes d'information mais aussi d'autres services avec des profils plus généralistes (assistants de direction et de gestion, bibliothécaires, gestionnaire des marchés publics, etc.).


Les dépenses de recrutement dépendent, en outre, du nombre et de la nature des concours administratifs organisés par l'Assemblée nationale au cours de l'année et du nombre de candidats qui s'y présentent. En 2018, seulement trois concours (un externe et deux internes) ont été organisés pour un montant global de dépenses de 71 952 € (contre 117 576 € en 2017).

L'article enregistre également les frais liés à la participation de l'Assemblée à la formation des apprentis qu'elle recrute (23 au 31 décembre 2018), frais qui continuent à croître (163 101 € en 2018, 158 969 € en 2017 et 136 454 € en 2016).

- Les charges de formation professionnelle des fonctionnaires et des contractuels de droit public (article 6482) ont diminué de 1,90 %, passant de 528 878 € en 2017 à 518 837 € en

2018, traduisant la diminution de près de la moitié du nombre de participants (810, au lieu de 1 586 en 2017) et de journées de formation (2 190 au lieu de 3 924 en 2017). Cette forte diminution s'explique surtout par le fait que la période de suspension des travaux parlementaires en 2017 avait favorisé les activités de formation du personnel alors que l'année 2018 marque un retour à un volume de formation plus habituel.

1.2.3 Les achats de fournitures et de biens

 Chiffres clefs	
Total des achats de fournitures et de biens 2018	6,75 M€ (- 9,78 %)
Dont :	
– Achat de fournitures	1,52 M€ (- 33,72 %)
– Achat de fluides	4,07 M€ (+ 3,57 %)

Après une hausse de + 4,77 % portant les achats de fournitures et de biens (**titre 60**) à 7,49 M€ en 2017, ces dépenses diminuent en 2018 pour s'établir à 6,75 M€, soit une diminution de 732 184 € par rapport à l'année précédente (- 9,78 %).

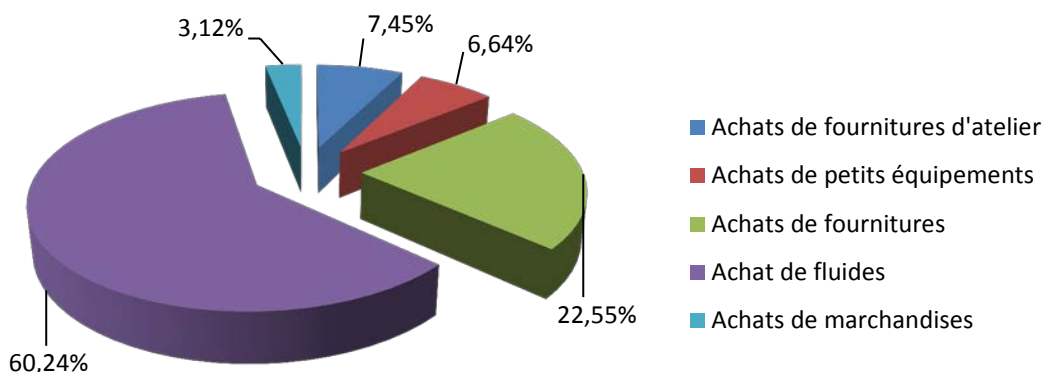
Ces dépenses représentent 1,29 % des dépenses totales de fonctionnement, soit leur niveau le plus bas depuis 2014. Le tableau ci-dessous présente leur évolution au cours des cinq dernières années.

(en M€ et en%)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	6,72	7,00	7,14	7,49	6,75
Évolution (%)	- 8,41	+ 4,13	+ 2,06	+ 4,77	- 9,78
% dépenses de fonctionnement	1,33	1,38	1,41	1,38	1,29

Le graphique ci-après présente la répartition de ces dépenses par nature.

Ventilation des achats de fournitures et de biens par nature (2018)



La régression observée en 2018 s'explique, pour l'essentiel, par un retour à un niveau de dépenses de fournitures et de biens habituel après l'année 2017 marquée par de nombreux achats liés au renouvellement parlementaire. On observe ainsi une diminution sensible des achats de fournitures, qui comprennent notamment les achats de papeterie à destination des députés (- 745 772 €, soit - 58,78 %) et des achats de fournitures d'ateliers (- 136 730 €, soit - 21,36 %). En revanche, les consommations de fluides augmentent de 140 342 € (+ 3,57 %) et les achats de marchandises de 15 186 € (+ 7,78 %) en raison de l'activité parlementaire soutenue en 2018.

- Les achats de fournitures d'ateliers (**chapitre 601**) s'établissent à 503 357 €, en baisse de 21,36 % (- 136 730 €) par rapport à 2017 (640 086 €).

Les dépenses d'achats de fournitures d'ateliers du service des Affaires immobilières et du patrimoine (SAIP) (article 6011) regroupent divers petits achats effectués au profit des ateliers de ce service (lampes, interrupteurs, petits équipements électriques, éléments de tuyauterie, de menuiserie et de vitrerie, quincaillerie, outils de signalétique, etc.).

Ce poste varie essentiellement en fonction du rythme de reconstitution des approvisionnements en matériels des ateliers. En 2018, les besoins des ateliers ont diminué de 34,46 %, retrouvant ainsi leur niveau de 2016 (303 323 € contre 462 813 € en 2017) après une année 2017 marquée par une forte augmentation des dépenses liées à l'équipement des nouveaux députés. Les achats les plus importants ont été effectués en 2018 pour le département électrique (168 704 €) afin, notamment, de procéder au remplacement des éclairages à incandescence ou halogènes par des éclairages utilisant la technologie LED (93 349 €), à l'achat de coffrets (11 019 €) et de disjoncteurs (7 445 €).

Les dépenses de fournitures pour impressions et reliures de l'article 6012 (papier, étiquettes, reliures et couvertures pour l'atelier de reprographie) sont en légère diminution (125 483 € en 2018 contre 131 031 € en 2017, soit - 4,23 %). La consommation de papier a, de nouveau, diminué en 2018 (39 017 ramettes, soit - 3,47 %), reflétant ainsi les effets à long terme des politiques mises en œuvre depuis 2014 pour favoriser le recours croissant aux échanges dématérialisés.

Les dépenses de fournitures audiovisuelles (article 6013), en revanche, augmentent de 61,22 % (74 551 € en 2018 contre 46 242 € en 2017), entraînées par une hausse de 88,74 % des dépenses de fournitures du département audiovisuel en raison du retour en 2018 à une année complète de travaux législatifs et d'une demande accrue en besoins audiovisuels en matière événementielle. Ces dépenses recouvrent par exemple l'achat de piles, casques pour

traductions (5 306 €), micros pour l'hémicycle et les salles de réunion (24 005 €), flexibles (10 979 €), convertisseurs et adaptateurs (8 067 €) ainsi que cinq caméras dômes destinées à contrôler les accès des 126 et 103, rue de l'Université (1 704 €).

- Les acquisitions de petits équipements (**chapitre 602**), d'un montant de 448 531 € en 2018, s'accroissent légèrement par rapport à 2017 (424 852 €), soit une hausse de 23 679 € (+ 5,57 %).

Les achats de petit équipement ménager (article 6023) augmentent de 39,60 % pour s'établir à 39 741 € en 2018, contre 28 467 € en 2017. Ces achats concernent l'acquisition de petits matériels de cuisine pour l'Hôtel de Lassay, les restaurants et libres-services, le Petit Hôtel, les appartements de réception, les buvettes et la cafétéria.

L'article 6024 regroupe les achats de matériel informatique qui, en raison de la nature des équipements concernés ou de leur faible valeur, n'ont pas vocation à être enregistrés au sein de la section d'investissement. D'un montant global de 75 220 € en 2018 (+ 42,09 %), après une hausse de 43,86 % en 2017, ces dépenses ont permis de renouveler les stocks de consommables destinés au réseau informatique de l'Assemblée. Leur progression s'explique par le déploiement de nombreux équipements nécessitant du petit matériel comme par exemple l'acquisition de lecteurs de code-barres sans fil pour le service de la Séance (818 000 €) et de claviers à lecteurs de cartes nationales d'identité pour les services d'accueil de l'Assemblée (914 000 €).

Les achats de petit équipement du SAIP (article 6021), qui correspondent aux achats de divers matériels (blocs secours, chariots, etc.) et éléments mobiliers (lampes, radiateurs, chaises pliantes, etc.), diminuent logiquement en 2018 (- 4,96 %) pour s'établir à 275 001 €, après une forte progression en 2017 liée à l'aménagement des bureaux des députés et de leurs collaborateurs.

Les dépenses de petit équipement téléphonique (article 6025) augmentent de façon significative (+ 60,45 % à 15 239 €) du fait du lancement du projet de déploiement de la téléphonie sur IP (ToIP) en 2018.

Les achats de petit équipement automobile (article 6022), qui correspondent aux achats d'accessoires et de pièces détachées pour les véhicules du parc automobile de l'Assemblée nationale, évoluent peu entre 2017 (44 590 €) et 2018 (43 330 €, en baisse de 2,83 %).

- Les achats de fournitures (**chapitre 604**), d'un montant de 1,52 M€, diminuent significativement par rapport à l'exercice précédent marqué par l'installation des députés et de leurs collaborateurs (- 774 661 €, soit - 33,72 %) et restent inférieurs à leur niveau de 2016 (1,96 M€).

Les achats de fournitures de bureau (article 6041), en diminution de 797 117 € (- 45,48 %) représentent la part la plus importante des achats de fournitures (61,54 % en 2018). La baisse est essentiellement imputable à la diminution des dépenses de papeterie à destination des députés.

Les dépenses de *papeterie* à destination des députés et des services sont en effet en forte baisse en 2018 (- 58,78 % soit - 745 772 €) et s'établissent à 523 041 €. La majeure partie des dépenses correspond à l'envoi de colis de papeterie (enveloppes imprimées et codées, bostons et papiers à lettres imprimés et non personnalisés) pour les députés en circonscription (83,47 % des dépenses totales). Cette forte diminution des dépenses s'explique, d'une part par la grande modération des députés quant à leur consommation de papeterie en 2018 et, d'autre part, par la mise en œuvre d'un nouveau marché d'approvisionnement, débuté en octobre 2018, avec la société BONG dont les prix sont très nettement inférieurs à ceux du précédent titulaire.

Les dépenses de *fournitures informatiques*, qui recouvrent principalement les achats de cartouches pour les imprimantes, s'établissent en 2018 à 189 266 €, au lieu de 210 512 € en 2017, (soit - 10,09 %), retrouvant ainsi un niveau de dépenses proche de celui constaté en 2016. La distribution de consommables par le magasin des fournitures a diminué de 7,95 %, principalement en raison de la diminution de la consommation des services, consécutive à la suppression de nombreuses imprimantes individuelles. La distribution de consommables aux députés a pour sa part légèrement fléchi de 3,26 %.

Les dépenses de *fournitures courantes* (badges et porte-badges, tampons encreurs, rouleaux d'étiquettes, chevalets, affichage mural, etc.) diminuent également en 2018 sous l'effet d'une moindre nécessité de fournitures de bureau une fois terminée l'installation des nouveaux députés (180 884 € en 2018, contre 229 486 € en 2017, soit - 21,40 %).

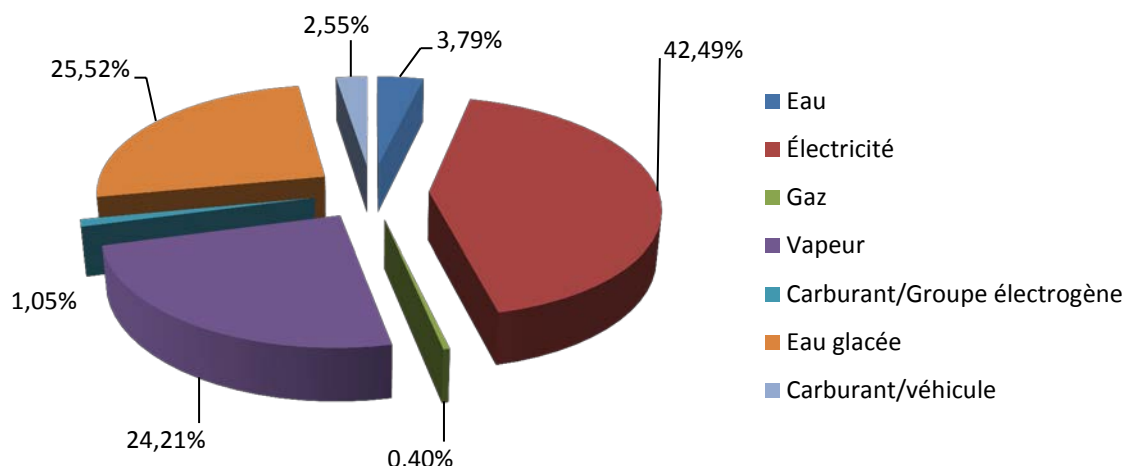
Les achats d'*imprimés administratifs* (papier et bostons personnalisés pour les députés et les services de l'Assemblée nationale) connaissent en revanche une croissance de 43,42 % pour s'établir à 62 771 € (contre 43 768 € en 2017), mettant ainsi fin à une diminution ininterrompue depuis 2008 (182 350 €). Le changement de Présidence, à l'automne 2018, accompagné d'un changement de cabinet, a nécessité en effet de refaire l'ensemble de la papeterie et des cartes de visite, occasionnant une hausse des dépenses (passées de 14 876 en 2017 à 38 114 € en 2018).

Les acquisitions regroupées dans les achats d'autres fournitures de l'article 6042 (uniformes du personnel, produits d'entretien, linge, denrées alimentaires et fleurs) augmentent légèrement de 3,64 % à 543 960 € (contre 524 851 € en 2017). Les achats de produits d'entretien s'établissent à 103 376 € (+ 19,55 %) et ceux de fleurs à 160 840 € (+ 11,62 %). Les dépenses de linge ont presque triplé en 2018 du fait du renouvellement de linge de cuisine, de linge de lit et de nappes pour le Petit Hôtel (22 648 €).

Les achats de fournitures du laboratoire photo-vidéo (article 6043) et de fournitures médicales (article 6044) augmentent mais restent d'un faible montant : les dépenses des cellules photo et vidéo augmentent de 74,21 % (5 201 € contre 2 985 € en 2017) en raison de l'acquisition d'accessoires et d'un dispositif d'éclairage pour le studio vidéo aménagé à la suite de la décision du Bureau du 14 mars 2018 ouvrant la possibilité pour les rapporteurs de présenter leurs travaux sous forme de courtes vidéos. Les dépenses du cabinet médical (vaccins, médicaments, bouteilles d'oxygène médical, etc.) progressent de 6,74 % (17 912 € en 2018, contre 16 780 € en 2017).

- Le coût des achats de fluides (**chapitre 605**), qui représente, comme en 2017, plus de la moitié (60,24 %) des dépenses du titre 60, s'établit à 4,07 M€ en 2018 contre 3,93 M€ en 2017, année marquée par une plus faible activité parlementaire consécutive à l'interruption des travaux entre les mois de février et de juin (+ 140 342 €, soit + 3,57 %).

Ventilation des achats de fluides par nature (2018)



Les dépenses d'achats de fluides pour les bâtiments (article 6051) sont en hausse, passant de 3,84 M€ en 2017 à 3,96 M€ en 2018 (+ 3,16 %). Comme chaque année, leur niveau reflète à la fois l'évolution des tarifs pratiqués par les différents opérateurs et les conditions climatiques sur l'ensemble de la période.

Premier poste de dépenses, le coût de la *fourniture d'électricité*¹ reste globalement stable entre 2017 (1,71 M€) et 2018 (1,72 M€). En l'absence de modifications tarifaires entre 2017 et 2018, la légère augmentation (4 735 €, soit + 0,26 %) est due à l'intégration pour la première fois de l'Hôtel de Broglie dans ces dépenses. Sur l'ensemble de l'année 2018, le volume d'électricité consommé s'est élevé à 16 040 MWh (contre 15 262 MWh en 2017).

Les dépenses au titre de la fourniture de vapeur, c'est-à-dire de chauffage et d'eau sanitaire, sont les seules qui, au sein du chapitre 605, diminuent en 2018 (de 1,02 M€ en 2017 à 0,98 M€ en 2018, soit - 3,55 %). Cette baisse résulte, en l'absence de modification tarifaire entre 2017 et 2018, des conditions climatiques hivernales, globalement plus clémentes qu'en 2017, qui ont eu pour effet de diminuer les consommations de vapeur (9 216 MWh en 2018 contre 9 855 MWh en 2017, soit - 6,48 %). Le coût de la fourniture d'eau glacée affiche une augmentation, passant de 0,92 M€ en 2017 à 1,03 M€ (+ 12,14 %). Bien que les prix pratiqués par le principal fournisseur de l'Assemblée (Climespace) aient très

1. L'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie résultant de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a conduit à la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les consommateurs les plus importants – dont l'Assemblée nationale – soit ceux dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA1. Dans ce contexte, l'Assemblée a fait le choix de recourir au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP, sous la forme d'un accord-cadre regroupant plus de 3 000 participants. En exprimant leur besoin dans cette consultation, ces derniers pouvaient compter sur des prix très attractifs rendus possibles par l'achat groupé et évitaient de passer eux-mêmes un accord-cadre difficile à concevoir.

Pour l'Assemblée nationale, au terme de la consultation conduite par l'UGAP, les approvisionnements sont actuellement assurés par la société ENGIE pour les lots plus importants correspondants au Palais-Bourbon, à l'ensemble Chaban-Delmas, au 233 boulevard Saint-Germain et à l'immeuble Las Cases. EDF a remporté les lots dans lesquels se trouvaient les immeubles sis 3 rue Aristide Briand, 95 et 110 rue de l'Université, ainsi que l'Hôtel de Broglie.

légèrement diminué de 0,1 % entre 2017 et 2018¹, les données météorologiques expliquent, là encore, cette évolution : l'été 2018 ayant été plus chaud que l'été 2017², les consommations d'eau glacée ont augmenté de 1,23 % sur l'ensemble de l'année (5 106 MWh consommés en 2018, contre 5 044 MWh en 2017).

Les achats de carburants pour les véhicules (article 6052) sont également repartis sensiblement à la hausse en 2018 (+ 22,16 % à 103 204,16 € contre 84 48 € en 2017), mettant fin à une baisse ininterrompue depuis 2010. Cette hausse s'explique à la fois par une augmentation de la distance parcourue (773 731 km contre 696 072 km en 2017), une hausse des prix des carburants³ et une consommation moyenne de carburant supérieure aux années précédentes. En outre, l'Assemblée nationale a initié un abandon progressif de la motorisation diesel qui conduit à augmenter les dépenses de carburant en raison du prix plus élevé de l'essence par rapport au gazole en 2018 et de la consommation plus forte des véhicules à essence⁴.

- Le poste des achats de marchandises (**chapitre 607**) retrace le coût des accessoires remis ou vendus aux parlementaires (maroquinerie, cartes de vœux, médailles, etc.) ainsi que, depuis 2015, les charges liées aux collations et aux plateaux repas servis aux personnels d'astreinte. Ces dépenses progressent globalement, passant de 195 220 en 2017 à 210 410 € en 2018 (+ 7,78 %).

Principal poste de dépenses au sein des achats de marchandises (78,75 %), les *dépenses de collations et de plateaux repas* restent stables à 158 601 € (contre 157 056 € en 2017).

Les *achats de médailles* ont en revanche sensiblement augmenté, passant de 34 019 € en 2017 à 47 626 € en 2018 (+ 40 %) en raison de la reconstitution du stock de médailles pour les députés et les fonctionnaires dans le cadre des groupes d'amitié ou des missions, les ventes ayant progressé de 51 % par rapport à 2017, année de faible activité parlementaire.

1. Le prix par mégawattheure est passé, entre 2017 et 2018, de 59,84 €/MWh à 59,78 pour la tarification « hiver » et de 67,90 €/MWh à 67,82 pour la tarification « été ». La période « hiver » s'étend de janvier à mars puis d'octobre à décembre inclus, la période « été » regroupe les mois d'avril à septembre inclus.

2. La chaleur estivale est évaluée en utilisant la notion de degré-jour froid (DJF) qui est compté pour chaque degré de température quotidienne moyenne se trouvant au-dessus de la température de base qui est de 18°C. L'été 2018 a été le plus chaud depuis sept ans. Le nombre de DJF s'est accru de 34,32 % en 2018 (591, contre 440 en 2017).

3. Selon le Comité national routier (CNR), le prix moyen du litre de gazole hors TVA a augmenté en moyenne de 16,85 % en 2018 après une hausse de 11,47 % en 2017.

4. Le parc de l'Assemblée nationale compte également seize véhicules électriques et quinze véhicules hybrides au 31 décembre 2018.

1.2.4 Les services extérieurs

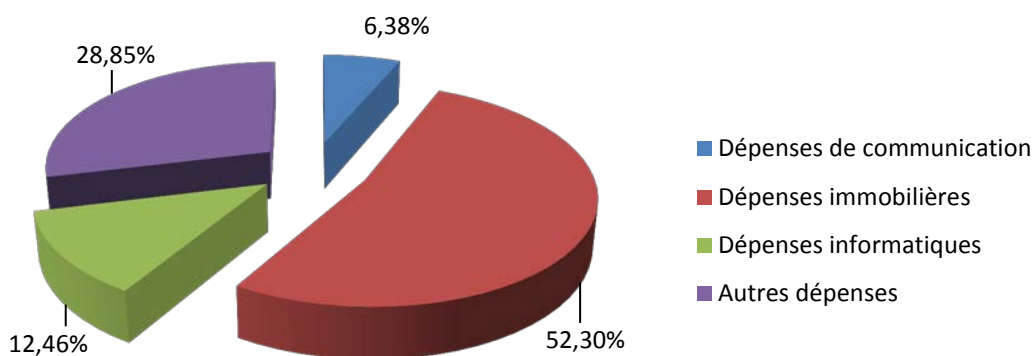


Chiffres clefs

Dépenses totales 2018	30,05 M€ (– 0,46%)
Dont :	
– Dépenses de communication	1,92 M€ (+ 32,47 %)
– Prestations extérieures liées à la gestion immobilière	15,72 M€ (+ 3,32 %)
– Dépenses extérieures informatiques	3,75 M€ (+ 4,15 %)

Les dépenses de services extérieurs (30,05 M€ en 2018) connaissent une diminution globale de 138 313 € (– 0,46 %) par rapport à 2017 (30,19 M€). Elles sont réparties en quatre grandes catégories : dépenses de communication, dépenses immobilières, dépenses informatiques et autres dépenses. Dans cet ensemble, seules les autres dépenses de services extérieurs, égales à 6,67 M€, sont en baisse de 12,72%. Les trois autres catégories sont en augmentation, dont une hausse de 470 135 € (+ 32,47 %) pour les dépenses de communication qui atteignent 1,92 M€.

Ventilation des dépenses des services extérieurs par nature (2018)



Le tableau ci-après présente l'évolution de ces charges au cours des cinq dernières années ainsi que l'évolution de la part qu'elles représentent dans l'ensemble des charges de fonctionnement de l'Assemblée.

(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	30,47	32,62	33,07	30,19	30,05
Évolution (%)	- 8,97	+ 7,05	+ 1,38	-8,71	- 0,46
% dépenses de fonctionnement	6,03	6,42	6,53	5,55	5,74

1.2.4.1 Les dépenses de communication

Les dépenses de communication de l'Assemblée nationale (articles 6114, 6233, 6234, 6235, 6236, 6237 et 6238) regroupent les crédits relatifs à la gestion du site Internet, à l'organisation des expositions, à la production et à la diffusion des images télévisées, à l'édition de brochures et à l'organisation de manifestations diverses.

Ces dépenses sont en augmentation de 32,47 % (+ 0,47 M€) par rapport à 2017 (1,45 M€). Les plus fortes hausses en volume concernent les études et prestations multimédia (+ 67 363 €, soit + 225 %), la communication événementielle qui a presque triplé (+ 83 896 €) et les actions pédagogiques et d'information (+ 131 % à 14 217 €). En valeur, c'est la production des images télévisées qui augmente le plus (+ 0,38 M€). Ces augmentations en 2018 s'expliquent par la moindre activité en 2017 due à la période de suspension des travaux et la reprise en 2018 d'un certain nombre d'opérations (expositions, Parlement des enfants, commémorations, réforme du site internet).

Évolution des dépenses de communication (2017-2018)

(en € et en %)

Article budgétaire		2017	2018	Var. (%)
6114	Hébergement du site Internet	175 852	174 603	- 0,71
6233	Communication événementielle	46 665	130 561	+ 179,8
6234	Production d'images télévisées	907 356	1 286 493	+ 41,8
6235	Documents d'information et de communication	100 386	57 533	- 42,7
6236	Diffusion des images télévisées	177 066	146 721	- 17,1
6237	Information multimédia	29 937	97 300	+ 225,0
6238	Actions pédagogiques et d'information	10 852	25 069	+ 131
Total		1 448 114	1 918 279	+ 32,5

- Les frais d'hébergement du site Internet de l'Assemblée nationale (article 6114), passent de 175 852 € en 2017 à 174 603 € en 2018 (- 1 250 €, soit - 0,71 %), la légère baisse s'expliquant principalement par la diminution des dépenses de support au titre de l'outil de gestion des contenus, le CMS Ez Publish, grâce à une négociation à la baisse des conditions d'assistance qui représentent 28 950 € en 2018.

Les frais d'hébergement du site et du portail vidéo s'élèvent en 2018 à 174 603 €, contre 175 852 € en 2017 (- 0,71 %).

La fréquentation du site a fortement diminué en 2018, le nombre de pages consultées (portal vidéo compris) s'étant élevé à 23,22 millions sur l'ensemble de l'année (contre 36,21 millions de pages vues en 2017). Cette baisse s'explique, en premier lieu, par la fréquentation particulièrement haute du site en 2017 en raison des élections législatives et de l'installation de la nouvelle législature. Elle s'explique également par la nouvelle

réglementation sur la protection des données (RGPD), qui rend obligatoire le consentement des internautes avant le dépôt de *cookies* dans leur navigateur, alors que ces derniers sont la base des outils de mesure d'audience qui enregistrent dès lors, mécaniquement, une baisse de la fréquentation en partie « fictive ».

• Les dépenses d'information multimédia (article 6237) triplent en 2018, pour atteindre 97 300 € (contre 29 937 € en 2017). Les développements effectués en 2018 sont en grande partie liés à la mise en place du site internet dédié aux « rendez-vous des réformes 2017-2022 » (pour un montant de 20 934 €).

• Les articles 6233 (communication événementielle) et 6238 (actions pédagogiques et d'information) regroupent les événements de communication institutionnelle récurrents ou exceptionnels. Les dépenses correspondantes ont presque triplé en 2018, (155 629 €, contre 57 517 € en 2017) principalement en raison de l'organisation de nombreuses manifestations, commémorations et expositions.

Les principales opérations événementielles réalisées en 2018 ont été les suivantes :

- Exposition « Clémenceau – un tigre au Palais Bourbon » (29 908 €) organisée à l'initiative du service de la Bibliothèque et des archives à l'automne 2018 pour un montant de 29 908 € ;
- Les 27^e et 28^e Journées du livre politique (23 162 €), réalisées avec l'association Lire la politique, organisatrice de la manifestation avec l'Assemblée nationale ;
- cinq hommages à d'anciens députés, Aimé Césaire, député de la Martinique, Edgar Faure, député du Jura puis du Doubs, Philippe Séguin, député des Vosges, Président de l'Assemblée nationale de 1993 à 1997, George Clémenceau, député de la Seine puis du Var et Jean Jaurès, député du Tarn (pour un montant total de 14 414 €) ;

L'article 6233 enregistre également la prise en charge, par l'Assemblée, des coûts de diffusion, à la demande des députés, de films documentaires dans la salle audiovisuelle du Palais-Bourbon. Le nombre de projections a fortement augmenté en 2018 avec 35 films projetés contre 30 sur l'ensemble de la législature précédente, pour un montant total de 16 095 €.

Les charges de production des images télévisées (article 6234), qui regroupent l'ensemble des prestations liées à la gestion de la régie audiovisuelle de l'Assemblée (séances dans l'Hémicycle, réunions des commissions, etc.), s'élèvent à 1,29 M€ en 2018, en hausse de 41,78 % par rapport à 2017 (0,91 M€). Ces charges sont étroitement dépendantes du rythme de l'activité parlementaire, qui a été particulièrement soutenu en 2018. Elles restent néanmoins inférieures à leur niveau de 2016 (1,42 M€) en dépit de l'accroissement des demandes audiovisuelles de retransmission des travaux des commissions, des délégations et des groupes de travail, en raison de l'automatisation des salles de commission rénovées désormais rattachées à une nouvelle régie centralisée de production haute définition.

• L'article 6235 (documents d'information et de communication) regroupe les dépenses relatives aux supports de communication courante à l'intention du public et celles de la mission éditoriale. Celles-ci sont moins importantes en 2018 qu'en 2017 (- 42,69 % à 57 533 € en 2018 contre 100 386 € en 2017). La nouvelle législature avait en effet nécessité en 2017 de renouveler l'ensemble des supports de communication pour le public, incluant un hors-série du magazine *Beaux-Arts* ainsi que la conception d'une brochure dédiée au bilan de la XIV^e législature.

En 2018, ces dépenses sont restées très mesurées, puisque seul l'ouvrage *Hôtel de Lassay* a nécessité le concours d'un éditeur extérieur. Les personnels du service de la Communication, désormais formés aux outils de publication assistée par ordinateur (PAO), ont

conçu ou mis à jour les autres documents, à l'exception de certaines publications liées à des événements particuliers (Journée du livre politique, Rendez-vous des réformes, exposition Clemenceau).

Les dépenses relatives aux frais de réimpression des supports de communication pour le public restent modérées à 21 047 € (17 069 € en 2017). En 2018, 125 400 dépliant, bandes dessinées et kits pédagogiques destinés aux écoles ont été imprimés (contre 105 800 en 2017). En outre, la réimpression d'une affiche officielle de la XV^e législature, lors du changement de présidence, a coûté 1 934 €.

- Les charges de diffusion des images télévisées (article 6236), qui comprennent l'ensemble des dépenses afférentes à la diffusion d'images sur les chaînes de télévision hertzienne, avec le Sénat et le SERTE (Service d'exploitation de radio et de télévision), diminuent également à 146 721 € en 2018, contre 177 066 € en 2017 (-17,14 %). Cette évolution est liée au transfert, à compter d'octobre 2017, de la diffusion des séances de questions au gouvernement de France 3 à la chaîne LCP-AN, les dépenses de sous-titrage étant désormais prises en charge par LCP-AN et ne donnant plus lieu à facturation.

1.2.4.2 Les dépenses immobilières

Les **charges de prestations extérieures liées à la gestion immobilière de l'Assemblée nationale** (articles 6132, 6151, 6152, 6223, 6231 et 6251) s'établissent en 2018 à 15,72 M€, en hausse de 3,32 % par rapport à 2017 (15,21 M€). Tous les postes de dépenses sont en augmentation (frais d'annonces et insertions : +60,69 % ; frais d'études et d'ingénierie : +31,21%), à l'exception des transports de biens qui baissent sensiblement (-50 %) et de l'entretien des installations de bâtiment (-3,43 %).

Évolution des dépenses extérieures immobilières (2017-2018)

(en €)

Article budgétaire		2017	2018
6132	Locations et charges immobilières	3 026 238	3 243 918
6151	Entretien et réparation de biens immobiliers	11 181 339	11 668 962
6152	Entretien des installations de bâtiment	204 120	197 125
6223	Études et ingénierie	167 382	219 614
6231	Annonces et insertions	64 859	104 220
6251	Transports de biens	569 029	284 538
Total		15 212 966	15 718 377

Les dépenses relatives aux locations et charges immobilières (article 6132) passent de 3,03 M€ en 2017 à 3,24 M€ en 2018 (+7,19 %).

Cette progression est due, à la fois à la revalorisation du principal indice¹ sur lequel sont indexés les loyers acquittés par l'Assemblée nationale et à la location supplémentaire en 2018 du 93, rue de l'Université pendant la durée des travaux de remise en état des locaux de l'Office

1. Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) représentatifs du niveau des prix à la consommation, de celui des prix de la construction neuve et de celui du produit intérieur brut en valeur : l'indice de référence appliqué aux bâtiments loués par l'Assemblée est passé de 110,14 pour les loyers 2017 à 112,38 pour les loyers 2018 (source INSEE).

parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et du sous-sol de la bibliothèque, rendus inutilisables à la suite du dégât des eaux des 9 et 10 juillet 2017. En 2018, les coûts de location de bureaux (charges comprises) se sont répartis de la manière suivante : 2,57 M€ au titre de l'immeuble sis 110, rue de l'Université ; 178 676 € au titre de l'immeuble sis 93, rue de l'Université (+ 8,17 %) ; 0,50 M€ au titre de la location d'entrepôts à Aubervilliers (+ 2,10 %).

• Les dépenses d'entretien et de réparation des biens immobiliers ([article 6151](#)) augmentent légèrement en 2018 (2017 : 11,18 M€ ; 2018 : 11,67 M€, en hausse de 4,36 %).

La majeure partie de ces dépenses correspond à des contrats d'entretien et de maintenance et, pour près de 85 %, à deux catégories de prestations : le nettoyage des locaux (43,38 % du total) et l'entretien des installations générales (41,07 % du total).

Le coût du nettoyage des locaux diminue de 1,08 % (2017 : 5,12 M€ ; 2018 : 5,06 M€) en raison principalement de demandes d'interventions supérieures en 2017 durant l'interlégislature, afin de favoriser l'installation des nouveaux députés. Les importants travaux engagés durant cette même période ont également nécessité des interventions ponctuelles de ménage plus nombreuses en 2017. C'est pourquoi, malgré une augmentation des indices régissant l'indexation des contrats souscrits par l'Assemblée nationale pour l'entretien de ses bâtiments¹ en 2018, une baisse des dépenses affectées au nettoyage des locaux a été constatée.

Ces dépenses se décomposent, par bâtiment, de la façon suivante :

- Immeuble du 3, rue Aristide Briand : 0,25 M€ ;
- Immeuble du 233, boulevard Saint-Germain : 0,26 M€ ;
- Palais-Bourbon et autres ensembles historiques : 2,17 M€ ;
- Ensemble immobilier Jacques Chaban-Delmas : 2,22 M€ ;
- Immeuble du 33, rue Saint-Dominique : 0,15 M€.

Le coût de l'entretien des *installations générales* s'établit à 4,79 M€ en 2018, en hausse de 102 655 € (+ 2,19 %) par rapport à 2017 (4,69 M€). Dans cet ensemble, près de 95 % des dépenses (4,51 M€) sont constituées par les frais de mise en œuvre, sous la forme de prestations forfaitaires et d'interventions ponctuelles, des contrats de maintenance et d'entretien conclus pour les installations techniques de l'Assemblée qui recouvrent les secteurs techniques suivants : génie climatique, électricité de courant fort, électricité de courant faible, électromécanique, plomberie, sécurité incendie, sûreté et sécurité des bâtiments.

Le principal poste de dépenses en valeur absolue est celui du chauffage, de la ventilation et de la climatisation ; il affiche une hausse de 5,77 % et s'établit à 2,30 M€ en 2018 (2,23 M€ en 2017) en raison principalement d'une hausse des opérations sur les automates, de la montée de version du progiciel de supervision de gestion technique centralisée des installations de génie climatique et d'une revalorisation des marchés.

Les dépenses d'entretien des installations de courant fort (remplacement de systèmes d'éclairage, dépannages sur les automates, les tableaux électriques, les générateurs, etc.) augmentent sensiblement (+ 32,43 %) pour atteindre 0,82 M€, également du fait d'une

1. Indice BtoB relatif au prix des marchés de nettoyage courant des bureaux, qui est passé en moyenne annuelle de 111,13 en 2017 à 112,50 en 2018 (source INSEE – série 81.21) et indice ICHTrev-TS relatif aux services administratifs et soutien qui est passé en moyenne annuelle de 115,16 en 2017 à 116,93 en 2018.

revalorisation des marchés – dont celui de relampage des immeubles avec des LED – et d'une hausse des coûts des travaux de maintenance générale, des pièces défectueuses et de fourniture de matériel électrique.

Les dépenses d'entretien des installations de sécurité-sûreté augmentent également sensiblement (+ 25,27 %) pour s'établir à 0,33 M€ en 2018 (contre 0,26 M€ en 2017) en raison de la revalorisation des marchés mais également de coûts de maintenance accrus du fait de l'adaptation des outils sécuritaires à de nouvelles contraintes.

À l'inverse, les dépenses relatives aux installations de plomberie (0,31 M€), aux installations électromécaniques (0,27 M€) et de courant faible (0,13 M€) diminuent après un volume d'interventions plus important en 2017 du fait de l'interlégislature mais également de la mise en liquidation de l'un des fournisseurs.

Les autres dépenses *d'entretien courant des biens immobiliers* (1,81 M€) sont en augmentation sensible (+ 32,04 %) par rapport à 2017 (1,37 M€).

Elles comprennent le coût des petites interventions sur les bâtiments (peinture, revêtements de sols, stores, menuiserie, etc.) visant à l'entretien des infrastructures ou au remplacement de menus éléments. Les dépenses correspondantes ont doublé en 2018 par rapport à l'exercice précédent (771 898 €, contre 382 354 € en 2017), les petits travaux d'entretien (raccords de peinture, remplacement de dalles ou de moquettes, etc.), délaissés en 2017 au profit d'opérations plus conséquentes dans le cadre des travaux d'accueil de la nouvelle législature, ayant repris en 2018.

Elles comprennent également les frais de maintenance des installations électroniques et les frais d'entretien des espaces verts. Ces derniers diminuent légèrement (– 9,10 % à 211 104 €), tandis que les frais de maintenance des installations électroniques et audiovisuelles augmentent (+ 9,46 % à 831 330 €, contre 759 486 € en 2017) en raison de la complexité croissante des équipements des salles de réunion, de la fiabilisation des nouveaux outils de production d'images télévisées ainsi que de la mise en œuvre de nouveaux marchés.

- Les charges d'entretien des installations de bâtiment ([article 6152](#)), qui regroupent les interventions (réparation et maintenance) effectuées sur des biens mobiliers ou éminemment spécifiques (onduleurs, mobilier de style, mobilier courant, appareils électriques et appareils audiovisuels), s'établissent à 197 125 € en 2018, en baisse de 3,43 % par rapport à l'exercice 2017 (204 120 €).

Les charges d'entretien du mobilier de style, des appareils électriques et des appareils audiovisuels augmentent pour atteindre respectivement 42 757 € (+ 33,33 %), 13 072 € (+ 85,09 %) et 20 674 € (+ 44,24 %), tandis que les dépenses d'entretien des onduleurs et du mobilier courant diminuent et s'établissent à 87 534 € (– 5,31 %) et 33 087 € (– 43,16 %).

- Les frais d'études et d'ingénierie du SAIP ([article 6223](#)) retracent deux types de dépenses : les études n'ayant pas donné lieu à travaux (infaisabilité technique, coût trop élevé) et celles qui ne peuvent pas, par nature, être rattachées à un élément d'actif (études préalables à des dépenses d'entretien ou pour lesquelles aucun projet d'investissement à plus ou moins long terme n'est envisagé).

En 2018, ces dépenses s'élèvent à 219 614 €, soit une hausse de 31,21 % par rapport à 2017 (167 382 €). Elles correspondent principalement au marché de vérification périodique des équipements et installations techniques (122 598 €), à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de déchets-recyclage (17 820 €) ou encore aux divers dispositifs de surveillance et de contrôle notamment des installations de vidéosurveillance (7 956 €).

- L'[article 6231](#) (annonces et insertions) regroupe essentiellement les frais de publicité des marchés publics. Le niveau de dépenses dépend étroitement du rythme de lancement ou

de renouvellement de marchés. Ces dépenses s'établissent en 2018 à 104 220 €, en forte hausse (+ 60,69 %) par rapport à l'année précédente (64 859 €).

- Les crédits de l'article 6251 (transports de biens) permettent notamment de financer la location de véhicules de transports (bennes) dans le cadre de travaux immobiliers, le règlement de prestations de déménagement spécifiques, la collecte de déchets non recyclables ainsi que l'enlèvement et la destruction de papiers. Les dépenses constatées atteignent 284 538 € en 2018, en baisse de 50 % par rapport à 2017 (569 029 €) en raison de la non-reconduction d'un marché de déménagement compensé par le recrutement de déménageurs contractuels ayant permis de faire une économie de 242 085 € par rapport à 2017.

1.2.4.3 Les dépenses extérieures informatiques

Les dépenses de prestations informatiques (articles 6113, 6133, 6153 et 6171) s'établissent à 3,75 M€ en 2018 (contre 3,60 M€ en 2017), en hausse de 4,15 %. Tous les postes de dépenses sont en augmentation. Alors que les deux années précédentes, cette évolution était liée pour l'essentiel à la progression des charges de maintenance des matériels et logiciels, celles-ci n'augmentent que très légèrement en 2018 (+ 1,08 % à 2,95 M€, contre 2,92 M€ en 2017). En revanche, les frais de redevances et locations de logiciels progressent de 33,76 % à 390 011 € (contre 291 571 € en 2017). Les abonnements aux bases extérieures augmentent de 5,86 % pour atteindre 268 087 € tandis que les dépenses d'études et recherches informatiques s'établissent à 136 932 € (+ 3,45 %).

Évolution des dépenses extérieures informatiques (2017-2018)

(en €)

Article budgétaire		2017	2018
6113	Abonnements aux bases extérieures	253 237	268 087
6133	Redevances et locations de logiciels	291 571	390 011
6153	Maintenance informatique	2 918 650	2 950 056
6171	Études et recherches informatiques	132 361	136 932
Total		3 418 999	3 745 086

- Le coût des abonnements (article 6113) à des bases informatiques extérieures juridiques, économiques, sociales et d'actualité (*Europresse, Lexbase, Lamyline, Jurisclasseur-LexisNexis, Universalis*, etc.) augmentent de 5,86 % en 2018 (2017 : 253 237 € ; 2018 : 268 087 €) en raison de la hausse de l'indice de référence Syntec et de la souscription d'un nouveau service « Dalloz revue ». Les négociations constantes avec les prestataires sur leurs tarifs, les efforts de rationalisation des abonnements entrepris en 2016, couplés au regroupement en un seul marché de la fourniture d'accès aux bases de données de presse et de biographies, ont permis de contenir l'effet des revalorisations tarifaires prévues par les contrats en cours d'exécution.

- Le coût des redevances et locations informatiques (article 6133) s'établit à 390 011 €, en augmentation (+ 33,76 %) par rapport à 2017 (291 571 €).

La dépense la plus importante correspond au marché d'infogérance de la gestion des fonds de sécurité sociale. Elle augmente en 2018 de 11,83 % pour s'établir à 146 285 € (130 580 € en 2017).

Le compte regroupe, par ailleurs, le coût des abonnements Internet et téléphoniques pour les services de l'Assemblée nationale pour un montant de 158 091 € (106 889 € en 2017), dont 34 425 € pour l'accès à la ToIP.

- Les dépenses de maintenance informatique ([article 6153](#)) augmentent peu en raison de nombreuses acquisitions de matériels et de logiciels ou applications couverts par une période de garantie ainsi que d'une évolution assez faible de l'indice SYNTEC : elles s'élèvent en 2018 à 2,95 M€ (contre 2,92 M€ en 2017, soit + 1,08 %).

Les frais de *maintenance des matériels* (système central, bureautique et réseaux) s'accroissent de 4,97 % pour s'établir à 1,24 M€ (contre 1,18 M€ en 2017).

Les dépenses relatives à la maintenance des équipements de réseau poursuivent leur croissance (+ 7,46 % à 0,67 M€, contre 0,62 M€ en 2017), à la suite du développement des installations réseaux au cours des années précédentes.

Les frais de maintenance des matériels de bureautique connaissent également une hausse de 7,40 % et atteignent 0,48 M€ en 2018 (0,44 M€ en 2017) en raison du remplacement de personnels du centre de service par des personnels contractuels de la société titulaire du marché d'assistance informatique aux députés et aux services.

Les dépenses liées au système central, qui comprennent notamment les frais de maintenance de la solution de gestion électronique des documents européens (EURODOC) ainsi que la fourniture et maintenance des équipements de production informatique diminuent sensiblement en 2018 pour atteindre 92 540 € (113 150 € en 2017, soit - 18,21 %).

Les dépenses de *maintenance des logiciels* (système central, bureautique et réseaux) connaissent une inflexion en 2018, après plusieurs années de hausse (1,33 M€ en 2018 contre 1,39 M€ en 2017, soit une baisse de 4,41 %) et ce, malgré une augmentation de l'indice d'indexation des contrats de maintenance¹.

Dans cet ensemble, les frais de maintenance des logiciels du système central, qui constituent le principal poste de dépenses de l'article (43,09 % en 2018), diminuent de 5,52 % à 1,27 M€ (contre 1,35 M€ en 2017) après deux années de hausse sensible.

Les dépenses de maintenance des logiciels de bureautique connaissent une forte hausse en 2018 pour s'établir à 54 153 €, contre 38 503 € en 2017 (+ 40,65 %) en raison notamment de l'augmentation de tarif de la maintenance des écrans multifonctions de l'hémicycle.

Les frais de maintenance des logiciels de réseau sont ramenés à 7 607 € en 2018 (contre 10 447 € en 2017), en raison de la maintenance de licences répartie sur deux ans tandis que la maintenance des logiciels téléphoniques, liée à l'installation de la ToIP, n'a engendré que 6 000 € de dépenses en 2018.

Les coûts d'*assistance informatique aux députés* augmentent encore en 2018, passant de 298 991 € en 2017 à 323 486 € (+ 8,19 %) du fait de la maintenance additionnelle liée aux tablettes des députés et des marchés subséquents conclus pour les nombreuses séances publiques tenues en 2018 pendant plusieurs samedis et dimanches.

Enfin, les dépenses d'*entretien du système de vote électronique* augmentent aussi en raison de bons de commande émis à l'occasion des séances des samedis et dimanches (50 160 € en 2018 contre 46 944 € en 2017, soit une hausse de 6,85 %).

1. L'indice Syntec servant de référence aux révisions de prix des marchés de maintenance informatique est passé en moyenne de 2 622,92 en 2017 à 2 685 en 2018, soit une augmentation de 2,37 %.

• Les dépenses d'études et de recherches informatiques (article 6171), qui recouvrent les frais d'études ne donnant directement lieu à aucun développement informatique ni à aucune intervention de maintenance, augmentent légèrement en 2018 (3,45 %) et s'établissent à 136 932 € (contre 132 361 € en 2017).

Les principales prestations d'études et d'assistance informatiques menées en 2018 ont eu trait à :

- l'aide aux services durant le Congrès du 9 juillet 2018 (36 689 €) ;
- l'étude sur la faisabilité de la refonte des rapports législatifs (28 344 €) ;
- l'installation de liaisons réseaux et informatiques dans les locaux loués au 93, rue de l'Université pour l'OPECST à la suite des inondations des 9 et 10 juillet 2017 (25 474 €).

1.2.4.4 Les autres dépenses

Cet ensemble regroupe des dépenses très diverses relevant de plusieurs services gestionnaires.

Évolution des autres dépenses de services extérieurs (2017-2018)

(en €)

Article ou chapitre budgétaire		2017	2018
6134	Locations de réseaux privés de transmission	1 410	1 410
6135	Locations de matériel de communication	101 396	95 761
6136	Locations de photocopieurs	53 356	54 594
6137	Locations de matériel de transport	46 877	49 873
6138	Locations de matériel divers	400 282	399 536
6139	Autres locations	368 224	272 290
6154	Entretien du matériel de communication	298 729	298 443
6155	Maintenance du matériel	597 687	635 968
6156	Entretien des livres et objets anciens	331 218	62 439
6157	Entretien des installations de transport	69 752	57 820
6158	Entretien du laboratoire photographique	2 291	2 239
6161	Assurances des biens et personnes	264 050	254 374
6165	Assurances des véhicules	82 683	90 839
6172	Documentation de la Bibliothèque	193 872	191 110
6173	Documentation européenne	16 224	33 169
6175	Abonnements	738 154	751 015
6181	Subventions et libéralités	782 653	528 605
6182	Subventions et indemnités repas	886 261	1 260 286
6211	Personnel intérimaire et mis à disposition	1 375 879	1 439 290
6221	Honoraires d'experts et d'avocats	289 860	475 228
6241	Impressions parlementaires	147 148	260 985
6243	Impressions techniques	35 740	42 961
6252	Transport du personnel	395 792	698 342
6261	Frais de courrier	2 129 131	394 539
6262	Frais de télécommunication	310 737	313 999
629	Régies d'avances	7 206	4 770
TOTAL		9 933 037	8 669 883

- Les dépenses de locations de matériel de communication ([article 6135](#)), qui correspondent au coût de la location et de la maintenance des machines à affranchir (ou assimilées) et de mise sous plis, diminuent en 2018 pour s'établir à 95 761 € (contre 101 396 € en 2017 (soit – 5,56 %) en raison de la diminution du nombre de machines concernées et du renouvellement du marché en octobre 2018.

- Les crédits de location de matériels divers ([article 6138](#)) permettent de financer la location de matériel de sonorisation et techniques pour les salles de réunion et de matériels divers nécessaires pour la réalisation de travaux (échafaudages, nacelles, matériels d'éclairage). L'évolution des dépenses est en lien direct avec le nombre de réunions et colloques organisés à l'Assemblée nationale.

En 2018, les dépenses de location restent stables à 399 536 € (contre 400 282 € en 2017, soit – 0,19 %). Elles comprennent, notamment, le coût des équipements loués pour la tenue du Congrès du 9 juillet 2018 (captation vidéo, groupes électrogènes, matériel de sécurité, etc.)

pour un montant total de 159 682 €, ainsi que la location d'une scène avec sonorisation et éclairage pour la fête de la musique (32 073 €) et l'éclairage de la façade du Palais-Bourbon à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 (10 555 €).

- Les dépenses relatives aux autres locations ([article 6139](#)) comprennent, pour une large part, les frais (loyers et charges) occasionnés par la location d'emplacements de stationnement à proximité de l'Assemblée nationale sous l'esplanade des Invalides, à hauteur de 245 150 € (257 004 € en 2017). Au total, les dépenses de l'article diminuent de 26,05 % à 272 290 € (contre 368 224 € en 2017).

- Les dépenses d'entretien du matériel ([article 6155](#)) diminuent globalement de 6,40 % à 635 968 € en 2018 (contre 597 687 € en 2017).

Le premier poste de dépenses est relatif aux frais de *maintenance des photocopieurs*, qui correspondent à une redevance contractuelle établie en fonction du nombre de copies effectuées et, dès lors, du niveau d'activité de l'Assemblée. La baisse observée en 2018 (249 220 € en 2017 et 214 142 € en 2018, soit - 14,08 %) est principalement liée à une baisse du volume d'impressions sur les photocopieurs de proximité mutualisés.

Le second poste de dépenses, dédié à l'entretien des articles de linge utilisés à l'Assemblée (linge pour les réceptions, linge courant, etc.) progresse de 30,06 %, dépassant légèrement son niveau de 2016 (149 750 € en 2017 et 194 770 € en 2018). Cette progression s'explique par la plus forte occupation des bureaux en 2018 qu'au cours de l'année précédente marquée par la suspension des travaux parlementaires au printemps.

Les dépenses d'entretien des *équipements de cuisine* (cuiseurs-vapeurs, meubles réfrigérés, etc.) augmentent également en 2018 (146 291 € en 2017 et 170 812 € en 2018, soit + 16,76 %). La part forfaitaire du marché de maintenance des matériels de cuisine augmente sensiblement (2017 : 82 159 € ; 2018 : 113 607 €, soit + 38,28 %), du fait du changement de fournisseur lors du renouvellement du marché en septembre 2018. Toutefois, l'augmentation générale du poste est à relativiser, car les frais de gestion et d'intégration du nouveau contrat de maintenance en condition opérationnelle, valables pour toute la durée du marché, ne sont payés qu'une seule fois en 2018 (14 400 €).

Les dépenses d'entretien des *matériels d'impression et de reliure* (massicots, thermo-relieurs, pelliculeuses, etc.) s'établissent à 43 905 € en 2018 (contre 38 843 € en 2017, soit + 13,03 %) du fait d'interventions sur certains finisseurs hors marché de maintenance.

- L'[article 6161](#) (assurance des biens et personnes) enregistre à titre principal le paiement des primes des diverses polices d'assurance souscrites par l'Assemblée nationale pour la protection des personnes et des biens : responsabilité civile, frais médicaux des stagiaires accueillis à l'Assemblée, contrat d'assistance lors des missions parlementaires effectuées à l'étranger et dommages aux biens.

Les dépenses sur ce compte (254 374 €) sont, en 2018, en diminution de 3,66 % par rapport à 2017 (264 050 €). Le principal contrat d'assurance (dommage aux biens) a représenté une dépense globale de 239 842 € en 2018, contre 232 674 € en 2017 (+ 3,08 %) du fait de la variation de l'indice de référence et marginalement de l'intégration en année pleine de l'augmentation de la surface de locaux liée aux modules préfabriqués implantés en Cour Sully.

- L'[article 6175](#) (abonnements) regroupe l'ensemble des dépenses d'abonnement : périodiques et supports documentaires, agences de presse (AFP et Reuters), veille médiatique (alerte média) et Journaux officiels.

Le principal poste (périodiques et supports documentaires) présente, en 2018, une légère augmentation de 1,24 % (441 538 € en 2017 et 423 896 € en 2018) en raison de charges

constatées d'avance plus élevées en 2018 qu'en 2017, le coût des abonnements proprement dits ayant diminué.

Les dépenses d'accès aux agences de presse et aux fils d'information pour les présidents de commission sont en légère augmentation d'un exercice à l'autre (de 304 926 € en 2017 à 310 525 € en 2018, soit + 1,84 %) du fait des revalorisations annuelles des tarifs de l'AFP et de Reuters.

Le coût de la veille médiatique, qui évolue en fonction du nombre de mots-clés déclenchant les alertes médias, est, par nature, extrêmement volatile : après la forte baisse constatée en 2016 (- 54,93 % à 11 445 €) et la hausse sensible en 2017 (+ 26,90 % à 14 524 €), les dépenses atteignent 16 595 € en 2018 (+ 14,26 %).

• Les dépenses de subventions et libéralités ([article 6181](#)), connaissent une baisse sensible en 2018 pour s'établir à 528 605 € (contre 782 653 € en 2017, soit - 32,46 %).

Cette diminution s'explique à la fois par l'absence de versement en 2018 de l'habituelle subvention annuelle d'exploitation (100 000 €) à l'Association de gestion des restaurants de l'Assemblée nationale (AGRAN), compte tenu du plan de révision tarifaire initié depuis la nouvelle législature qui a permis de redresser sa situation financière et par la diminution de la subvention versée à la Boutique (231 424 €) pour couvrir les rémunérations de ses personnels contractuels (-100 000 € par rapport à la subvention versée au cours des six années précédentes).

La subvention versée à l'Association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale (ASCAN) retrouve son niveau habituel de 120 000 € (130 000 € en 2017) tandis que le salon de coiffure, placé depuis juillet 2017 sous le régime de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, n'est plus susceptible de susciter des demandes de subvention.

Sur ce compte enfin ont été imputées en 2018 une subvention au Groupe des anciens députés (53 000 €), ainsi qu'une subvention au Groupe des anciennes députées créé en 2017 (5 000 €), dont les montants restent inchangés par rapport à l'année précédente.

• Les subventions et indemnités repas ([article 6182](#)) sont en augmentation de 42,20 % par rapport à 2017 pour atteindre 1,26 M€, dépassant leur niveau de 2016 (0,89 M€ en 2017 ; 0,98 M€ en 2016). Elles comportent deux postes principaux :

- la subvention de fonctionnement versée à l'AGRAN, qui progresse de 31,01 % pour s'établir à 634 459 € (484 276 € en 2017) en raison de la revalorisation d'environ 1 % des différents tarifs de prestations de l'AGRAN en 2018 et de la hausse du nombre de repas servis (240 234 repas en 2018 contre 199 361 en 2017, soit + 20,50 %).
- les charges de repas d'astreinte, qui évoluent en fonction du niveau d'activité parlementaire, lequel a été particulièrement soutenu en 2018 : elles augmentent ainsi notablement en 2018 à 289 322 €, contre 187 523 € en 2017 et 228 847 € en 2016 (+ 54,29 %).

Enfin, les remboursements effectués à l'AGRAN au titre de ses frais de personnel augmentent aussi fortement (336 504 € en 2018 contre 214 462 € en 2017, soit + 56,91 %) en raison de la hausse du nombre de vacations effectuées par des personnels extra.

• Les dépenses de l'[article 6211](#) (personnels intérimaires et mis à disposition), globalement en hausse de 4,61 % à 1,44 M€ (1,38 M€ en 2017), comprennent principalement, comme chaque année, les deux postes suivants :

- les charges des personnels mis à disposition de l'Assemblée (essentiellement les frais de personnel de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et de la Garde républicaine), qui représentent traditionnellement plus de 85 % des dépenses totales de l'article (87,39 % en 2018). Elles sont en 2018 en augmentation (1,26 M€ en 2018, contre 1,20 M€ en 2017, soit

- + 4,57 %) du fait de la modification régulière de la composition des détachements et de l'évolution de la situation personnelle des fonctionnaires qui y sont affectés ;
- la prise en charge des personnels intérimaires recrutés pour faire face aux éventuelles absences de longue durée de personnels indispensables à la continuité du service (secrétaires de personnalités politiques, personnel technique, etc.). Les dépenses continuent d'augmenter en 2018 (+ 4,87 %) pour s'établir à 181 437 M€, après la forte hausse constatée en 2017 (69 153 € en 2016 et 173 011 € en 2017). Alors que le renouvellement de la législature avait nécessité le recours à des intérimaires exerçant des fonctions techniques, les besoins dans les services de l'Assemblée nationale en 2018 concernent essentiellement des fonctions de secrétariat (10 secrétaires intérimaires en 2018 contre 4 en 2017).

- Les honoraires d'experts et d'avocats ([article 6221](#)) augmentent fortement en 2018 pour atteindre 475 228 €, dépassant le niveau élevé atteint en 2016 (2016 : 322 704 € ; 2017 : 289 860 €, soit + 63,95 %).

Les *honoraires d'experts* regroupent, comme chaque année, le règlement de diverses expertises réalisées dans le cadre de l'établissement des comptes annuels, notamment la prise en charge des honoraires du comptable de l'AGRAN (18 000 €). Ils comprennent également les missions d'assistance et d'accompagnement effectuées dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion ou de besoins plus ponctuels comme la réalisation d'un diagnostic de responsabilité sociétale (37 428 €), d'une étude de besoin et d'un projet de dossier de consultation des entreprises (DCE) pour une crèche dans les locaux de l'Assemblée nationale (34 440 €) ou la préparation de l'exposition consacrée à Georges Clémenceau en octobre 2018 (26 213 €). Enfin, le règlement de frais d'expertise pour le dégât des eaux des 9 et 10 juillet 2017 a représenté une somme de 72 355 €. Au total, les honoraires d'experts s'établissent à 287 078 € en 2018, contre 129 712 € en 2017 (+ 63,95 %).

Les *honoraires d'avocats et huissiers* s'établissent en 2018 à 188 150 € contre 160 148 € en 2017 (+ 17,49 %). Ils correspondent, à titre principal, à la gestion des contentieux (qui concernent essentiellement la division de la Réglementation et du contrôle des marchés, le service des Ressources humaines et le service des Affaires immobilières et du patrimoine).

- Les charges d'impressions parlementaires ([article 6241](#)) sont en forte progression (+ 77,36 %) par rapport à l'exercice 2017 (260 985 € en 2018, contre 147 148 € en 2017) mais retrouvent le niveau habituellement enregistré en année d'activité pleine de l'Assemblée nationale.

- Les dépenses de transport du personnel ([article 6252](#)), à hauteur de 698 342 € en 2018, contre 395 792 € en 2017 (+ 76,44 %), sont étroitement liées à l'activité législative. La majeure partie de ces dépenses (661 127 €, soit 94,67 % du réalisé) correspond, comme chaque année à la prise en charge du rapatriement collectif des personnels à l'issue des séances de nuit qui ont été particulièrement nombreuses en 2018.

- Les frais de courrier ([article 6261](#)) diminuent de 81,47 % et s'établissent à 0,39 M€ en 2018, contre 2,13 M€ en 2017 en raison d'une modification du périmètre de l'article qui n'enregistre plus, à compter de février 2018, les dépenses d'affranchissement sur machines ni les dépenses de colis¹. Néanmoins, les courriers adressés par les députés en janvier 2018 ont

1. Les dépenses des députés relatives au courrier relèvent désormais de la dotation matérielle des députés (DMD). Elles sont imputées, depuis février 2018, avec l'ensemble des dépenses d'affranchissement sur machine et de colis (dont les plis de députés représentent 85 %), sur le paragraphe 65833 « Dotation matérielle des députés ». Ne relèvent plus de l'article 6261 que les

compté pour 180 114 €. Seules demeurent à l'article 6162 les dépenses liées aux plis des députés envoyés depuis les circonscriptions pour affranchissement au Palais-Bourbon, les enveloppes postréponse T ainsi que les opérations postales effectuées au guichet du bureau de poste du Palais-Bourbon, qui représentent au total 180 969 € en 2018 (contre 196 568 € en 2017).

- Les frais des télécommunications passées au départ de l'Assemblée nationale (article 6262) restent stables en 2018 après plusieurs années de baisse (310 737 € en 2017 et 313 999 € en 2018, soit + 1,05 %).

Les frais relevant du marché passé avec le principal opérateur de téléphonie fixe de l'Assemblée nationale ont représenté, avec 91 819 €, près de 30 % des dépenses de cet article (41,33 % en 2017), tandis que les charges des lignes de communication mobiles et des liaisons spécialisés se sont élevées globalement à 120 167 € en 2018, contre 87 690 € en 2017 (+ 37,04%), dont 15 795 € hors marché pour la liaison avec le réseau Rimbaud, des abonnements de télétravail, ou la téléphonie d'alerte.

Le solde des dépenses imputées sur ce compte (soit 102 013 €) correspond, comme en 2017, aux abonnements et consommations des lignes et liaisons des locaux du Parlement à Versailles, ainsi qu'aux frais des lignes analogiques et Numéris du Palais-Bourbon conservées en cas de défaillance de l'opérateur titulaire du marché principal.

1.2.5 Les impôts, taxes et versements assimilés



Chiffres clefs

Charges d'impôt, taxes et versements assimilés	4,29 M€ (- 1,51 %)
Dont :	
– Versement au Syndicat des transports parisiens	3,49 M€
– Impôts locaux	799 091 €

Les charges d'impôts, taxes et versements assimilés ont diminué en 2018 de 1,51 % passant de 4,35 M€ en 2017 à 4,29 M€ en 2018. Ces charges représentent 0,79 % des dépenses totales de fonctionnement. Elles ont évolué au cours des cinq dernières années comme l'indique le tableau ci-dessous.

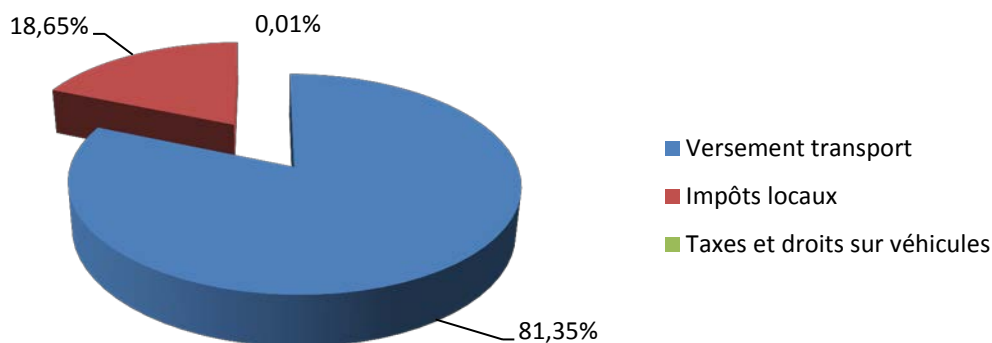
(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	4,01	4,19	4,13	4,35	4,29
Évolution (%)	- 4,57	+4,44	-1,39	+ 5,35	- 1,51
% dépenses totales	0,77	0,80	0,79	0,76	0,79

dépenses relatives aux sacs retour T (plis de circonscription), aux enveloppes posteréponse T et aux opérations postales effectuées au guichet du bureau de poste du Palais Bourbon.

Le versement transport représente plus de 80 % de ces dépenses comme le montre le graphique ci-après.

Ventilation des charges d'impôt, taxes et versements assimilés (2018)



- Assis sur les rémunérations versées aux personnels, le versement au Syndicat des transports parisiens (article 6330) diminue de 1,97 % à 3,49 M€. Cette légère diminution s'explique par une diminution de l'assiette de calcul puisque le taux de cotisation à Ile de France Mobilités (ex-STIF) est resté le même depuis le 1^{er} avril 2017 (2,95 %).

- La hausse de 0,73 % du montant des impôts locaux (article 6350) auxquels l'Assemblée nationale est assujettie (799 091 € en 2018 contre 793 290 € en 2017) résulte essentiellement de la hausse des tarifs de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France en 2018 (512 737 € en 2018 contre 503 9232 € en 2017)¹ et de la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (72 769 € en 2018 contre 71 433 € en 2017).

Le montant des redevances pour occupation de la voirie et des réseaux d'assainissement diminue, en revanche, très légèrement à 101 164 € (101 787 € en 2017, soit -0,61 %), tandis que le montant dû au titre de la taxe de balayage est resté stable en 2018 pour la sixième année consécutive à 56 663 €.

- En 2018 et comme les deux années précédentes, aucune contribution n'a été versée par l'Assemblée nationale au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (article 6380) compte tenu, notamment, des travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées effectués dans les locaux de l'Assemblée nationale ces dernières années (mise en conformité d'ascenseurs, aménagements de sanitaires, création de refuges adaptés, etc.).

1. Les tarifs de la taxe sont actualisés en fonction de l'indice du coût de la construction (article 231 *ter* du code général des impôts), qui a augmenté de 1,64 % sur la période de référence retenue pour 2018 (entre le troisième trimestre 2016 et le troisième trimestre 2017).

1.2.6 Les dépenses imprévues en fonctionnement

Le compte de dépenses imprévues (article 6992), doté de 2 M€ en 2018 (au lieu de 2,5 M€ en 2017), est un compte de réserves qui peut être utilisé pour abonder par des virements budgétaires, si nécessaire, les autres comptes de fonctionnement. Les sommes effectivement utilisées sont comptabilisées sur les comptes qui ont été abondés, afin de conserver la nature comptable de la dépense.

En 2018, plusieurs virements de crédits, d'un montant total de 1,71 M€ (soit 86 % de l'enveloppe initiale) ont été effectués depuis cet article pour abonder les comptes du service des Affaires immobilières et du patrimoine (705 000 €), du service de l'Administration générale et de la sécurité (400 000 €), du service du Protocole (351 638 €), de la division des Transports (132 272 €), du service de la Gestion financière et sociale (70 286 €) et du service du Budget, du contrôle financier et des marchés (51 852 €).

Budget de fonctionnement de l'Assemblée nationale

		Réalisé	Budget rectificatif	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
60	ACHATS DE BIENS ET FOURNITURES	7 485 004	7 571 500	6 752 821	818 679	-732 184	-9,78%
601	ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	640 086	470 000	503 357	-33 357	-136 730	-21,36%
6011	Fournitures d'ateliers du SAIP	462 813	290 000	303 323	-13 323	-159 491	-34,46%
6012	Fournitures d'impressions et reliures	131 031	120 000	125 483	-5 483	-5 548	-4,23%
6013	Fournitures audiovisuelles	46 242	60 000	74 551	-14 551	28 309	61,22%
602	ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	424 852	365 000	448 531	-83 531	23 679	5,57%
6021	Petit équipement du SAIP	289 360	170 000	275 001	-105 001	-14 359	-4,96%
6022	Petit équipement automobile	44 590	50 000	43 330	6 670	-1 260	-2,83%
6023	Petit équipement du service de la Logistique	28 467	45 000	39 741	5 259	11 274	39,60%
6024	Petit équipement informatique	52 938	50 000	75 220	-25 220	22 283	42,09%
6025	Petit équipement téléphonique	9 498	50 000	15 239	34 761	5 741	60,45%
604	ACHATS DE FOURNITURES	2 297 196	2 124 000	1 522 534	601 466	-774 661	-33,72%
6041	Achats de fournitures de bureau	1 752 579	1 452 000	955 462	496 538	-797 117	-45,48%
6042	Achats d'autres fournitures	524 851	645 000	543 960	101 040	19 108	3,64%
6043	Fournitures du labo photo-vidéo	2 985	7 000	5 201	1 799	2 216	74,21%
6044	Fournitures médicales soins et prévention	16 780	20 000	17 912	2 088	1 132	6,74%
605	ACHATS DE FLUIDES	3 927 650	4 400 000	4 067 992	332 008	140 342	3,57%
6051	Fluides pour les bâtiments	3 843 167	4 290 000	3 964 788	325 212	121 620	3,16%
6052	Carburant pour véhicules	84 482	110 000	103 204	6 796	18 722	22,16%
607	ACHATS DE MARCHANDISES	195 220	212 500	210 406	2 094	15 186	7,78%
6071	Achats de marchandises	195 220	212 500	210 406	2 094	15 186	7,78%
61	SERVICES EXTÉRIEURS	23 418 487	23 806 000	24 069 462	-263 462	650 976	2,78%
611	BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	429 089	495 000	442 690	52 310	13 600	3,17%
6113	Abonnements aux bases extérieures	253 237	290 000	268 087	21 913	14 850	5,86%
6114	Hébergement du site Internet	175 852	205 000	174 603	30 397	-1 250	-0,71%
613	LOCATIONS	4 289 354	4 180 000	4 507 392	-327 392	218 038	5,08%
6132	Locations et charges immobilières	3 026 238	3 050 000	3 243 918	-193 918	217 680	7,19%
6133	Redevances et locations informatiques	291 571	503 000	390 011	112 989	98 440	33,76%

	Réalisé 2017	Budget rectificatif 2018	Réalisé 2018	Solde 2018	Variations 2018/2017	
					Δ absolu	Δ %
6134	1 410	2 000	1 410	590	0	0,00%
6135	101 396	105 000	95 761	9 239	-5 635	-5,56%
6136	53 356	60 000	54 594	5 406	1 238	2,32%
6137	46 877	30 000	49 873	-19 873	2 996	6,39%
6138	400 282	150 000	399 536	-249 536	-747	-0,19%
6139	368 224	280 000	272 290	7 710	-95 934	-26,05%
615	15 603 785	15 825 000	15 873 052	-48 052	269 267	1,73%
6151	11 181 339	10 980 000	11 668 962	-688 962	487 623	4,36%
6152	204 120	160 000	197 125	-37 125	-6 995	-3,43%
6153	2 918 650	3 230 000	2 950 056	279 944	31 405	1,08%
6154	298 729	300 000	298 443	1 557	-286	-0,10%
6155	597 687	926 000	635 968	290 032	38 281	6,40%
6156	331 218	150 000	62 439	87 561	-268 778	-81,15%
6157	69 752	75 000	57 820	17 180	-11 932	-17,11%
6158	2 291	4 000	2 239	1 761	-51	-2,24%
6159	0	0	0	0	0	NS
616	346 733	360 000	345 213	14 787	-1 520	-0,44%
6161	264 050	260 000	254 374	5 626	-9 676	-3,66%
6165	82 683	100 000	90 839	9 161	8 157	9,86%
617	1 080 611	1 311 000	1 112 225	198 775	31 614	2,93%
6171	132 361	160 000	136 932	23 068	4 570	3,45%
6172	193 872	258 000	191 110	66 890	-2 762	-1,42%
6173	16 224	48 000	33 169	14 831	16 945	104,44%
6174	0	0	0	0	0	NS
6175	738 154	845 000	751 015	93 985	12 861	1,74%
6176	0	0	0	0	0	NS
6178	0	0	0	0	0	NS
6179	0	0	0	0	0	NS
618	1 668 914	1 635 000	1 788 891	-153 891	119 977	7,19%
6181	782 653	635 000	528 605	106 395	-254 048	-32,46%
6182	886 261	1 000 000	1 260 286	-260 286	374 025	42,20%

		Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	rectificatif 2018	2018		Δ absolu	Δ %
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	6 771 451	5 891 000	5 982 162	-91 162	-789 289	-11,66%
621	PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 375 879	1 322 000	1 439 290	-117 290	63 411	4,61%
6211	Personnel intérimaire et mis à disposition	1 375 879	1 322 000	1 439 290	-117 290	63 411	4,61%
6213	Personnel extérieur mis à disposition du SAIP	0	0	0	0	0	NS
622	HONORAIRES	463 669	390 000	694 842	-304 842	231 174	49,86%
6221	Honoraires d'experts et d'avocats	289 860	220 000	475 228	-255 228	185 369	63,95%
6222	Études et expertises des Commissions	6 426	0	0	0	-6 426	-100,00%
6223	Études et ingénierie	167 382	170 000	219 614	-49 614	52 232	31,21%
623	INFORMATIONS	1 337 120	2 440 000	1 847 896	592 104	510 776	38,20%
6231	Annonces et insertions	64 859	80 000	104 220	-24 220	39 361	60,69%
6233	Communication événementielle	46 665	150 000	130 561	19 439	83 896	179,78%
6234	Production des images télévisées	907 356	1 500 000	1 286 493	213 507	379 137	41,78%
6235	Documents d'information et de communication	100 386	150 000	57 533	92 467	-42 854	-42,69%
6236	Diffusion des images télévisées	177 066	250 000	146 721	103 279	-30 344	-17,14%
6237	Études et prestations multimédia	29 937	160 000	97 300	62 700	67 363	225,02%
6238	Actions pédagogiques & d'information	10 852	150 000	25 069	124 931	14 217	131,00%
624	IMPRESSIONS	182 888	265 000	303 946	-38 946	121 058	66,19%
6241	Impressions parlementaires	147 148	260 000	260 985	-985	113 837	77,36%
6243	Impressions techniques	35 740	5 000	42 961	-37 961	7 222	20,21%
625	TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	964 821	686 000	982 880	-296 880	18 059	1,87%
6251	Transport de biens	569 029	150 000	284 538	-134 538	-284 491	-50,00%
6252	Transport du personnel	395 792	536 000	698 342	-162 342	302 549	76,44%
626	FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	2 439 868	778 000	708 538	69 462	-1 731 330	-70,96%
6261	Affranchissement du courrier	2 129 131	438 000	394 539	43 461	-1 734 593	-81,47%
6262	Frais de télécommunication	310 737	340 000	313 999	26 001	3 262	1,05%
629	REGIES DES SERVICES DE L'A.N.	7 206	10 000	4 770	5 230	-2 436	-33,81%
63	IMPÔTS ET TAXES	4 351 537	4 411 000	4 285 778	125 222	-65 759	-1,51%
633	SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 556 239	3 620 000	3 486 356	133 644	-69 883	-1,97%
635	IMPÔTS LOCAUX	793 290	790 000	799 091	-9 091	5 801	0,73%
637	TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	2 009	1 000	332	668	-1 677	-83,49%

		Réalisé	Budget rectificatif	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
638	FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPES	0	0	0	0	0	NS
64	CHARGES DE PERSONNEL	175 604 890	176 146 000	174 633 555	1 512 445	-971 335	-0,55%
641	PERSONNELS STATUTAIRES	113 227 671	112 825 000	109 774 900	3 050 100	-3 452 770	-3,05%
6411	Traitements-rémunérations de base	50 382 868	50 420 000	49 057 791	1 362 209	-1 325 077	-2,63%
6412	Indemnités de fonction et de sujétion	48 893 470	48 890 000	47 408 796	1 481 204	-1 484 674	-3,04%
6413	Travaux supplémentaires	8 792	0	0	0	-8 792	-100,00%
6414	Autres indemnités	12 288 275	11 935 000	11 509 980	425 020	-778 295	-6,33%
6415	Prestations familiales	694 419	730 000	708 937	21 063	14 518	2,09%
6416	Supplément familial	410 852	405 000	402 715	2 285	-8 137	-1,98%
6418	Indemnité de fin de carrière	548 994	445 000	686 682	-241 682	137 688	25,08%
642	PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLEE	7 812 592	8 178 000	9 108 882	-930 882	1 296 290	16,59%
6421	Traitements-rémunérations de base	6 129 266	6 748 000	7 466 709	-718 709	1 337 443	21,82%
6422	Indemnités de travaux suppl. et de législature	963 310	970 000	949 910	20 090	-13 399	-1,39%
6423	Autres indemnités	497 426	400 000	597 977	-197 977	100 551	20,21%
6424	Prestations familiales	58 481	60 000	76 530	-16 530	18 049	30,86%
6425	Indemnités de préavis de licenciement	164 110	0	17 756	-17 756	-146 353	-89,18%
643	PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRÉSIDENTE	2 747 138	2 409 600	2 240 302	169 298	-506 836	-18,45%
6431	Salaires-rémunérations de base	2 135 560	2 333 000	1 967 479	365 521	-168 081	-7,87%
6432	Indemnités	270 936	70 000	163 778	-93 778	-107 157	-39,55%
6433	Prestations familiales	10 209	6 600	5 349	1 251	-4 859	-47,60%
6434	Indemnités de préavis de licenciement	330 434	0	103 695	-103 695	-226 739	-68,62%
644	AUTRES PERSONNELS	190 793	450 000	442 418	7 582	251 625	131,88%
6442	Indemnisation des demandeurs d'emploi	190 793	450 000	442 418	7 582	251 625	131,88%
645	CHARGES SOCIALES	49 014 552	49 671 800	50 864 800	-1 193 000	1 850 248	3,77%
6451	Contribution au fonds de sécurité sociale	3 792 315	3 730 300	3 694 903	35 397	-97 412	-2,57%
6452	Contribution à la caisse de retraites	42 276 764	42 914 500	44 032 076	-1 117 576	1 755 312	4,15%
6453	Cotisations URSSAF	2 213 941	2 315 000	2 382 820	-67 820	168 879	7,63%
6454	Cotisations caisses complémentaires	614 252	595 000	640 735	-45 735	26 483	4,31%
6455	Contribution de solidarité autonomie	117 281	117 000	114 266	2 734	-3 014	-2,57%
646	PRESTATIONS DIRECTES	1 418 097	989 600	893 436	96 164	-524 661	-37,00%
6461	Accidents du travail	28 787	14 200	84 486	-70 286	55 698	193,48%

		Réalisé	Budget rectificatif	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
6462	Capital-décès 1	443 417	81 500	48 832	32 668	-394 584	-88,99%
6463	Allocation-décès 1	35 514	15 000	0	15 000	-35 514	-100,00%
6464	Allocations viagères	29 696	31 500	26 489	5 011	-3 207	-10,80%
6465	Médico-social et prévention	0	300	0	300	0	NS
6466	Arrrages de pensions des R.U.F.	880 683	847 100	733 629	113 471	-147 053	-16,70%
6467	Allocations vacances des contractuels	0	0	0	0	0	NS
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	238 319	240 000	269 411	-29 411	31 092	13,05%
6473	Action sociale	0	0	0	0	0	NS
6474	Subventions et indemnités repas	0	700	55	645	55	NS
6475	Indemnités repas gardes républicains	189 829	188 000	225 371	-37 371	35 542	18,72%
6476	Subvention à la Mutuelle du personnel	39 038	40 000	36 618	3 383	-2 420	-6,20%
6477	Médecine du travail	9 452	11 300	7 368	3 932	-2 085	-22,05%
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	955 730	1 382 000	1 039 407	342 593	83 677	8,76%
6481	Frais de recrutement de personnel	371 920	500 000	465 272	34 728	93 351	25,10%
6482	Formation professionnelle	528 878	610 000	518 837	91 163	-10 041	-1,90%
6483	Dons de médailles	0	0	0	0	0	NS
6484	Formations micro-informatiques	54 931	272 000	55 297	216 703	366	0,67%
65	CHARGES PARLEMENTAIRES	326 451 784	319 625 579	307 511 943	12 113 636	-18 939 841	-5,80%
651	INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	50 447 108	51 233 921	50 689 767	544 154	242 659	0,48%
6511	Indemnité parlementaire	49 513 799	50 129 127	49 719 371	409 756	205 571	0,42%
6512	Indemnités spéciales	550 260	570 794	565 546	5 248	15 286	2,78%
6514	Prestations familiales	182 719	294 000	228 001	65 999	45 282	24,78%
6515	Supplément familial	200 330	240 000	176 850	63 150	-23 480	-11,72%
652	CHARGES SOCIALES	64 523 529	70 192 056	73 829 541	-3 637 485	9 306 011	14,42%
6521	Sécurité sociale et prévoyance	63 194 435	67 752 456	71 748 319	-3 995 863	8 553 883	13,54%
6522	Prestations directes	1 136 804	1 051 700	894 943	156 757	-241 861	-21,28%
6528	Autres charges sociales	192 290	1 387 900	1 186 280	201 620	993 989	516,92%
653	FRAIS DE SECRÉTARIAT	194 145 523	169 134 830	162 867 693	6 267 137	-31 277 830	-16,11%
6531	Frais de secrétariat des groupes	10 296 005	11 229 500	11 224 266	5 234	928 261	9,02%
6532	Frais de secrétariat des députés	112 199 735	121 139 170	113 240 918	7 898 252	1 041 183	0,93%
6533	Crédit supplémentaire de fin de mandat	32 206 435	600 000	1 337 077	-737 077	-30 869 358	-95,85%
6534	Indemnité représentative de frais de mandat	39 443 348	0	30 259	-30 259	-39 413 088	-99,92%
6535	Avance de Frais de mandat		36 166 160	37 035 171	-869 011	37 035 171	NS

		Réalisé	Budget rectificatif	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
654	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	7 097 942	6 168 000	6 118 931	49 069	-979 012	-13,79%
6541	Déplacements par avions	3 645 394	4 045 000	3 933 135	111 865	287 741	7,89%
6542	Déplacements SNCF/RATP	2 022 214	1 980 000	2 046 065	-66 065	23 851	1,18%
6543	Déplacements en taxis	976 341	0	0	0	-976 341	-100,00%
6544	Remboursements de péages	115 836	143 000	136 879	6 121	21 043	18,17%
6545	Déplacements des anciens députés	338 157	0	2 851	-2 851	-335 306	-99,16%
655	CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES	92 915	150 000	1 203	148 797	-91 711	-98,70%
6551	Office d'évaluation des choix scientifiques	92 915	150 000	1 203	148 797	-91 711	-98,70%
6556	Office d'évaluation des politiques de santé	0	0	0	0	0	NS
656	REPRÉSENTATION DE L'A.N.	3 340 853	5 158 172	4 263 217	894 955	922 364	27,61%
6563	Frais de réception du Président	468 143	450 000	405 613	44 387	-62 530	-13,36%
6564	Frais de déplacement du Président	43 240	60 000	28 420	31 580	-14 821	-34,28%
6565	Frais de mission du Cabinet	14 806	60 000	9 369	50 631	-5 437	-36,72%
6566	Frais de réception du Bureau	399 099	530 000	562 993	-32 993	163 894	41,07%
6567	Délégations	16 469	101 000	90 028	10 972	73 558	446,64%
6568	Activités internationales de l'A.N.	1 883 783	2 928 000	2 230 948	697 052	347 165	18,43%
6569	Missions et réceptions des Commissions	515 312	1 029 172	935 846	93 326	420 534	81,61%
657	AUTRES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES	46 617	922 800	334 583	588 217	287 965	617,72%
6570	Autres missions et réceptions parlementaires	46 617	200 000	253 938	-53 938	207 321	444,73%
6571	Études et expertises des organes de l'Assemblée	0	722 800	80 644	642 156	80 644	NS
658	AUTRES CHARGES LIÉES AU MANDAT	6 757 297	16 665 800	9 407 009	7 258 791	2 649 712	39,21%
6581	Équipement informatique des députés	3 589 365	2 000 000	2 001 807	-1 807	-1 587 558	-44,23%
6582	Maintenance des équipements bureautiques des groupes	472 840	300 000	339 481	-39 481	-133 359	-28,20%
6583	Frais de communication des députés	1 760 633	11 960 000	5 308 319	6 651 681	3 547 686	201,50%
6584	Formation aux techniques de communication	0	123 000	0	123 000	0	NS
6585	Autres formations députés	29 364	70 000	55 776	14 224	26 412	89,95%
6586	Frais d'hébergement	721 921	2 097 800	1 587 958	509 842	866 037	119,96%
6587	Insignes et équipements officiels	93 960	5 000	5 466	-466	-88 494	-94,18%
6588	Cours de langues	50 818	70 000	102 700	-32 700	51 882	102,09%
6589	Autres charges diverses	38 397	40 000	5 503	34 497	-32 894	-85,67%

	Réalisé	Budget rectificatif	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
	2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 885	25 000	26 906	-1 906	-5 979	-18,18%
671 Charges exceptionnelles exercice courant	31 602	25 000	26 906	-1 906	-4 696	-14,86%
674 Charges exceptionnelles exercices antérieurs	1 283	0	0	0	-1 283	-100,00%
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	0	NS
699 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	0	NS
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	544 116 038	539 476 079	523 262 627	16 213 452	-20 853 411	-3,83%

1.3 Les recettes diverses



Chiffres clefs

Total recettes diverses 2018	7,60 M€ (– 12,63 %)
Dont :	
– Produits de gestion courante	4,66 M€ (contre 8,35 M€ en 2017)
– Produits exceptionnels	2,77 M€ (contre 84 170 € en 2017)

Les recettes diverses de l'Assemblée nationale comprennent, pour l'essentiel, des produits dont la nature fluctuante rend peu significatives les variations d'un exercice sur l'autre.

En 2018, elles s'élèvent à 7,60 M€, contre 8,70 M€ en 2017 (soit – 12,63 %). Proportionnellement faibles, elles représentent 1,45 % des ressources budgétaires de l'Assemblée en 2018 (1,65 % en 2017). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces recettes au cours des cinq dernières années et l'évolution de la part qu'elles représentent dans l'ensemble des recettes budgétaires de l'Assemblée.

(en M€ et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	4,86	4,80	5,24	8,70	7,60
Évolution (%)	– 34,38	– 1,34	+ 9,20	+ 2,01	– 12,63
% Recettes budgétaires	0,93	0,92	1,00	1,65	1,45

Les **ventes et produits assimilés (titres 70, 72 et 73)** diminuent de 38,48 %, passant de 263 489 € à 162 110 €.

- Depuis l'arrêt, en 2012, du service d'abonnement aux documents parlementaires (direction des Journaux Officiels), les ventes de documents parlementaires ([article 7211](#)) ne comprennent plus que les ventes effectuées à ce titre par la Boutique de l'Assemblée nationale. Elles constituent une part résiduelle et décroissante dans le total des ventes et produits assimilés. Les produits enregistrés sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi à 2 159 € (contre 4 993 € en 2017), soit 1,33 % du total des titres 70, 72 et 73.

- Les ventes de publications de l'Assemblée nationale ([article 7220](#)), qui regroupent essentiellement les ventes d'affiches et d'ouvrages divers également réalisées par la Boutique, diminuent en 2018, s'établissant à 13 684 € (contre 17 716 € en 2017, soit – 22,76 %). En 2017, les recettes avaient été majorées par les produits de la cession du droit d'usage de photographies issues de la photothèque institutionnelle utilisées par les députés dans le cadre de la campagne électorale (7 455 €). En 2018, les recettes correspondent uniquement aux rétrocessions perçues par l'Assemblée sur les ventes d'ouvrages et d'affiches, qui augmentent de 33,36 % (10 261 € en 2017).

- Les produits des ventes de médailles (article 7071) augmentent de 13,58 % par rapport à l'année dernière, pour s'établir à 43 442 € (contre 38 249 €) en 2018.

- Les ventes de denrées des distributeurs (article 7074) diminuent légèrement, passant de 6 951 € en 2017 à 6 698 € en 2018 (- 3,64 %). Les ventes d'autres marchandises (article 7075) qui correspondent aux ventes d'insignes officiels des députés, ont plus que triplé en 2018 et atteignent 2 879 € (contre 828 € en 2017), soit un niveau proche de celui de 2016.

- Les remboursements de communications téléphoniques (article 7082) comprennent les remboursements des utilisateurs extérieurs (LCP-AN, Assemblée parlementaire de la francophonie, La Poste) hébergés à l'Assemblée nationale et des communications hors forfait des groupes politiques, ainsi que les retenues opérées par le service de la Logistique parlementaire sur l'AFM des députés en situation de dépassement de leur dotation matérielle des députés (DMD) pour les dépenses de téléphone, d'affranchissement ou de taxi. Ces recettes régressent fortement en 2018 (- 76,91 %), s'établissant à 33 558 € – dont 20 679 € au titre des prélèvements sur l'AFM des députés – contre 145 357 € en 2017. Cette baisse s'explique notamment par la création de la DMD en 2018 qui fusionne l'ancienne enveloppe de forfait téléphonique avec les enveloppes d'affranchissement et de taxi et crée une fongibilité totale entre ces postes.

- Les produits d'activités annexes (article 7088) sont, pour leur part, en hausse de 67,67 % à 58 367 € (contre 34 811 € en 2017). Les recettes constatées sur ce compte proviennent pour l'essentiel, en 2018, de la redevance de la cafétéria pour les années 2016 à 2018 (44 865 €) et du différentiel des nuitées des anciens députés passées à la Résidence entre octobre 2017 et juin 2018 (10 240 €).

- Les produits issus de la délivrance de photocopies (article 7081) sont en très forte baisse en 2018, pour s'établir à 1 323 €, contre 13 264 € en 2017, (soit - 90,03 %) et correspondent uniquement aux prélèvements pour les petites fournitures bureautiques. Cette baisse s'explique par un décalage d'enregistrement des recettes de reprographies sur l'exercice 2019 en raison du changement du logiciel de gestion des tirages de reprographie qui n'a été disponible qu'au cours du dernier trimestre 2018. Les recettes correspondantes, reportables sur 2019, s'élèvent à 32 697 €.

Les **produits de gestion courante (titre 75)**, hors dotation reçue pour LCP-AN, diminuent sensiblement en 2018 (- 44,16 %) pour s'établir à 4,66 M€ (contre 8,35 M€ en 2017). Ils représentent 61,36 % des recettes diverses de l'Assemblée.

- Les recettes comptabilisées sur l'article 7580 (produits divers de gestion courante) s'établissent à 0,45 M€ (contre 5,72 M€ en 2017), soit une diminution de 92,17 % mais cette diminution ne reflète pas complètement la réalité pour deux raisons. Premièrement, l'année 2017 avait connu des produits divers de gestion courante d'un montant particulièrement élevé du fait des reversements liés à la fin de la législature (solde IRFM pour 3,62 M€, remboursement des frais de campagne pour 96 750 €, reversement des groupes politiques pour 97 200 €, reversement du résultat 2016 de la Boutique pour 155 200 €).

Deuxièmement, une partie des recettes traditionnellement comptabilisées dans l'article 7580 ont été comptabilisées dans les nouveaux articles¹ créés en 2018 au sein du titre 75. Ainsi par exemple, la partie restante du solde de l'indemnisation au titre du dégât des eaux survenu le 10 juillet 2017 dans les sous-sols de la Bibliothèque et ceux de l'immeuble du 103, rue de

1. Afin de mieux individualiser les recettes enregistrées à l'article 7580, plusieurs articles ont été créés en 2018. Il s'agit des articles 7556 et 7557 concernant des recettes provenant du Sénat et les articles 7571 à 7577.

l'Université a été enregistrée, pour 257 317 €, à l'article 7577 « Reversements d'assurance » alors que l'avance de 700 000 € avait été comptabilisée à l'article 7580 « Produits divers/Gestion courante » en 2017¹. Le tableau ci-dessous établit la correspondance par principales natures de produits entre 2017 et 2018.

2017		2018	
Article 7580	Montant en €	Nouveaux articles	Montant en €
Reversements du Sénat ² .	93 806	7556 et 7557	344 230
Remboursements AFM	0	7571	1799
Remboursements frais de campagne ³	96 750	7572	0
Reversement des groupes	97 200	7573	0
Reversement IJ contractuels	22 330	7574	21 484
Contribution mise à disposition ⁴	197 180	7575	223 149
Remboursements formation	4 636	7576	13 923
Reversements d'assurance	700 000	7577	703 690
Reversements solde d'IRFM	3 616 288	7580	132 244
Reversement résultat 2016 boutique	155 200	7580	
Autres		7580	315 965
Total	5 723 199		1 888 728
Total sans les produits fin législature	1 017 952		1 756 484

Les principales recettes de l'article 7580 en 2018 sont constituées de remboursements d'IRFM d'anciens députés (132 244 €), des remboursements de frais engagés par l'Assemblée au titre de jumelages avec des pays étrangers (198 798 €) et la réception de loyers du local commercial du 13, rue de Bourgogne (28 668 €).

1. Le montant total de l'indemnisation de l'assurance pour ce dégât des eaux s'élève à 2,83 M€ dont 2,45 M€ versés immédiatement (700 000 € en 2017 et 1,75 M€ en 2018). La partie correspondant aux travaux à réaliser, soit 1,49M€, a été enregistrée en 2018 sur le compte des produits constatés d'avance.

2. Conformément à l'accord entre les deux assemblées, le Sénat rembourse à l'Assemblée 50 % des dépenses exposées pour l'organisation d'un congrès et le tiers s'agissant des dépenses d'entretien des locaux de Versailles dévolus au Congrès.

3. En vertu de l'article L. 52-8-1 du code électoral, « aucun candidat ne peut utiliser, directement ou indirectement, [pour sa campagne] les indemnités et les avantages en nature mis à disposition de leurs membres par les assemblées parlementaires pour couvrir les frais liés à l'exercice de leur mandat » ; les députés qui se représentent sont donc amenés à rembourser à l'Assemblée la part, qu'ils évaluent, de ces moyens qu'ils ont utilisé au cours de leurs campagne.

4. Les organismes qui bénéficient de la mise à disposition d'un fonctionnaire de l'Assemblée nationale (Conseil d'État, Cour des comptes, Autorité de la concurrence) effectuent au profit de l'Assemblée des reversements, qui ont été définis en 2014 : ils correspondent au montant du traitement indiciaire des intéressés, majoré de l'indemnité de résidence et d'une participation de 15 % aux charges patronales.

- Les revenus des immeubles (article 7520), qui enregistrent le produit des locations de salles de réunion, sont en augmentation en 2018, s'établissant à 79 942 €, contre 65 053 € en 2017 (+ 22,89 %) reflétant ainsi le retour à une année complète de travaux parlementaires.

- Les remboursements des caisses primaires d'assurance maladie et du FONGECIF (article 7540) effectués au titre des indemnités journalières des collaborateurs¹ et des formations effectuées par ces derniers augmentent également, pour s'établir à 636 729 €, contre 514 262 € en 2017, en raison principalement d'une augmentation du nombre de jours d'arrêts de travail. Les redevances de gestion des fonds de sécurité sociale (article 7560)² s'élèvent en 2018 à 1,80 M€ (contre 1,81 M€ en 2017, soit une diminution de 0,44 %).

- Enfin, le montant des cotisations au fonds d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés (FAMDDRE) (article 7570) est multiplié par deux en 2018 pour atteindre 387 900 € (contre 192 290 € en 2017) en raison du doublement du taux de cotisation passé de 0,5 % à 1 % (AQ n°17-141 du 13 novembre 2017).

Les **produits exceptionnels (titre 77)** recouvrent des produits non récurrents de nature diverse. Ils augmentent considérablement en 2018, s'établissant à 2,77 M€ (contre 84 170 € en 2017).

- Alors que 44 960 € avaient été encaissés au titre des remboursements des compagnies de transport de l'article 7714, aucune recette n'est à constater en 2018. Ces recettes proviennent essentiellement de la remise annuelle consentie par la société Air France et qui, adossée au chiffre d'affaires, varie en fonction du nombre de billets d'avion vendus à l'Assemblée nationale. Pour l'année 2018, pour des raisons techniques cette remise n'a pu être calculée et versée ; elle devrait être de l'ordre de 50 000 €.

En revanche, les autres produits exceptionnels sur exercice courant (article 7718) sont en forte augmentation (201 683 € en 2018, contre 17 040 € en 2017) du fait de l'enregistrement de 205 176 € de dommages et intérêts à l'issue du contentieux opposant l'Assemblée nationale à un ancien député pour détournement de fonds publics.

- La recette exceptionnelle la plus importante, d'un montant de 2,50 M€, concerne les autres produits exceptionnels sur exercice antérieur (article 7748) et représente les soldes des montants d'IRFM 2017 à recevoir par l'Assemblée nationale. Les soldes non consommés d'IRFM³ au 31 décembre 2017 déclarés par les députés n'ont en effet été connus qu'au cours de l'année 2018 ; remboursables en fin de mandat ou en fin de législature, ils sont considérés comme un produit exceptionnel enregistré en 2018, mais ils n'auront un impact positif sur la trésorerie de l'Assemblée qu'au moment de leur encaissement effectif.

- L'Assemblée a également reçu en 2018, 63 326 € provenant de la vente de plusieurs de ses véhicules et de mobilier réformé au titre de l'article 7752 (cessions d'immobilisations corporelles) tandis qu'aucun remboursement des compagnies d'assurances (**chapitre 776**) n'est à relever.

1. Lorsque qu'un collaborateur est en arrêt de travail, l'Assemblée maintient son salaire et est donc subrogée dans ses droits aux indemnités journalières. Celles-ci sont ensuite réimputées sur le crédit collaborateur du député employeur.

2. La redevance de gestion, représentative des frais supportés par le budget de l'Assemblée nationale pour leur fonctionnement, a été instituée en 2009 et son assiette est constituée des rémunérations des fonctionnaires affectés à leur gestion.

3. L'indemnité représentative de fin de mandat (IRFM) a été remplacée, à partir du 1^{er} janvier 2018, par l'avance de frais de mandat (AFM) en application de la décision du Bureau n° 12/XV du 29 novembre 2017.

Recettes diverses de l'Assemblée nationale

	Réalisé 2017	Budget rectificatif 2018	Réalisé 2018	Solde 2018	Variations 2018/2017	
					Δ absolu	Δ %
70 VENTES DE MARCHANDISES	240 780	209 000	146 267	-62 733	-94 512	-39,25%
707 VENTES DE MARCHANDISES	47 347	56 000	53 019	-2 981	5 672	11,98%
7071 Ventes de médailles	38 249	50 000	43 442	-6 558	5 194	13,58%
7072 Ventes d'accessoires	1 320	0	0	0	-1 320	-100,00%
7073 Ventes de cartes de vœux	0	0	0	0	0	
7074 Ventes de denrées distributeurs	6 951	6 000	6 698	698	-253	-3,64%
7075 Ventes autres marchandises	828	0	2 879	2 879	2 051	247,83%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	193 432	153 000	93 248	-59 752	-100 184	-51,79%
7081 Délivrances de photocopies	13 264	25 000	1 323	-23 677	-11 942	-90,03%
7082 Remb. de communications téléphoniques	145 357	100 000	33 558	-66 442	-111 799	-76,91%
7083 Ventes de catalogues	0	0	0	0	0	
7088 Autres produits d'activités annexes	34 811	28 000	58 367	-5 841	-32 652	-93,80%
72 VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	22 709	18 000	15 843	-2 157	-6 866	-30,24%
721 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	4 993	8 000	2 159	-5 841	-2 834	-56,76%
7211 Ventes par le Kiosque	4 993	8 000	2 159	-5 841	-2 834	-56,76%
7212 Ventes par les J.O.	0	0	0	0	0	0
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'A.N.	17 716	10 000	13 684	3 684	-4 032	-22,76%
7220 Ventes de publications de l'A.N.	17 716	10 000	13 684	3 684	-4 032	-22,76%
73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	0	0	0	0	0	0
7310 CESSIONS DE FOURNITURES	0	0	0	0	0	0
7320 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0
75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 350 235	3 575 840	4 663 013	1 087 173	-3 687 223	-44,16%
7520 REVENUS DES IMMEUBLES	65 053	80 000	79 942	-58	14 889	22,89%
7530 RETENUES HLM-ILN	0	0	0	0	0	0
7540 REMBOURSEMENTS CPAM/FONGECIF	514 262	550 000	636 729	86 729	122 467	23,81%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	43 813	80 000	344 230	264 230	300 417	685,67%
7551 Office d'évaluation des choix scientifiques	43 813	0	0	0	-43 813	-100,00%
7556 Participation du Sénat au congrès		80 000	189 486			
7557 Remboursements divers du Sénat		0	154 744			
756 REDEVANCES DE GESTION FONDS DE SEC SOC	1 811 618	1 808 940	1 803 578	-5 362	-8 040	-0,44%
7560 Produits de redevance de gestion SSD/SSP	1 811 618	1 808 940	1 803 578	-5 362	-8 040	-0,44%

	Réalisé 2017	Budget rectificatif 2018	Réalisé 2018	Solde 2018	Variations 2018/2017	
					Δ absolu	Δ %
7570 COTISATIONS FAMDDRE	192 290	387 900	386 280	-1 620	193 989	100,88%
7571 REMBOURSEMENTS AFM		5 000	1 799			
7573 REVERSEMENTS DES GROUPES		5 000	0			
7574 REVERSEMENTS IJ CONTRACTUELS		15 000	21 484			
7575 CONTRIBUTIONS MISE A DISPOSITION		200 000	223 149			
7576 REMBOURSEMENTS FORMATION		5 000	13 923			
7577 REVERSEMENTS D'ASSURANCE		400 000	703 690			
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	5 723 199	39 000	448 209	409 209	-5 274 989	-92,17%
7580 Produits divers de gestion courante	5 723 199	39 000	448 209	409 209	-5 274 989	-92,17%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 170	105 000	2 774 383	2 669 383	2 690 212	3196,15%
771 PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT	62 000	75 000	210 683	135 683	148 683	239,81%
7713 Dons, subventions et libéralités reçues	0	0	0	0	0	
7714 Ristournes des sociétés de transports	44 960	45 000	0	-45 000	-44 960	-100,00%
7718 Autres produits exceptionnels	17 040	30 000	210 683	180 683	193 643	1136,38%
774 PROD. EXCEPT. EXERCICES ANTÉRIEURS	6 039	0	2 500 374	2 500 374	2 494 335	41302,20%
7743 Produits sur annulation de mandats	0	0	76	76	76	
7746 Recettes sur dettes/déchéance quadriennale	0	0	0	0	0	
7748 Autres produits exceptionnels	6 039	0	2 500 299	2 500 299	2 494 259	41300,95%
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	11 460	30 000	63 326	33 326	51 866	452,59%
7752 Cessions d'immobilisations corporelles	11 460	30 000	63 326	33 326	51 866	452,59%
776 REMB. DES CIES D'ASSURANCES	4 671	0	0	0	-4 671	-100,00%
7761 Remboursements/responsabilité civile	4 671	0	0	0	-4 671	-100,00%
7762 Remboursements/vols	0	0	0	0	0	0
7763 Remboursements/incendie	0	0	0	0	0	0
7764 Remboursements/véhicules	0	0	0	0	0	0
7765 Remboursements divers	0	0	0	0	0	0
RECETTES DIVERSES	8 697 895	3 907 840	7 599 506	3 691 666	-1 098 389	-12,63%

II. LE COMPTE DE RÉSULTAT



Chiffres clefs

Résultat comptable 2018	- 8,09 M€ (- 26,89 M€ en 2017)
Charges extrabudgétaires	30,26 M€ (+ 0,93%)
Produits extrabudgétaires	19,94 M€ (- 3,31%)

Le compte de résultat de l'Assemblée nationale recense l'ensemble des charges et produits constatés au cours de l'exercice.

Il reprend l'ensemble des dépenses et recettes inscrites au budget de l'Assemblée nationale, à l'exception des dépenses de la section d'investissement. Il comprend également un ensemble de charges et produits extrabudgétaires, qui correspondent notamment à des charges sur ressources affectées (par exemple, la dotation à LCP-AN), à des charges et produits financiers ayant par nature un caractère aléatoire ou à des opérations d'ordre (opérations sans conséquences sur la trésorerie et ne donnant lieu ni à encaissements, ni à décaissements : amortissements, provisions).

2.1 Les charges extrabudgétaires

Les charges extrabudgétaires comprennent :

- la variation des stocks pour un montant de 20 052 € au 31 décembre 2018 contre 30 921 € en fin d'année 2017 ;
- les charges bancaires et assimilées, constituées des frais bancaires et postaux liés à la gestion des comptes bancaires et à l'exécution des paiements à l'étranger. Ces dépenses restent faibles (11 971 € en 2018 contre 22 691 € en 2017, en recul de 47,24 %) ;
- les dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations de stocks : 13,43 M€ en 2018, contre 13,13 M€ en 2017 (soit + 2,23%) ;
- la constatation de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles cédées ou mises au rebut en 2018, à hauteur de 150 177 € (contre 151 602 € en 2017, soit - 0,94%) ;
- la dotation versée à LCP-AN, d'un montant de 16,64 M€, égale au montant de la dotation reçue de l'État pour cette chaîne. Pour mémoire, le montant de cette dotation, inchangé depuis 2013, est fixé par la loi de finances en même temps que celui de la dotation de l'Assemblée nationale.

Ces charges se sont élevées à 30,26 M€ en 2018, contre 29,98 M€ en 2017 (+ 0,93%).

2.2 Les produits extrabudgétaires

Les produits extrabudgétaires correspondent à plusieurs types de recettes :

- la dotation reçue de l'État pour financer LCP-AN (16,64 M€) ;
- l'enregistrement, au titre de la production immobilisée, de la valeur des logiciels produits en interne par l'Assemblée nationale au cours de l'exercice 2017 (1,43 M€ en 2018 contre 1,16 M€ en 2017, soit + 23,23%) ;
- les reprises sur provisions pour charges et les reprises d'amortissement à hauteur de 315 192 € (contre 933 672 € en 2017, soit – 66,24%) ;
- les intérêts des prêts consentis aux députés et au personnel : ces produits s'élèvent, pour 2018, à 507 383 € (contre 565 481 euros en 2017), en raison de la diminution de leur encours (cf. infra) ;
- les revenus sur valeurs mobilières de placement, tirés du placement en produits monétaires de la dotation de l'exercice : ils s'élèvent à 1,00 M€ en 2018 contre 1,32 M€ en 2017, en diminution continue au cours des années récentes en raison de la baisse des taux. Depuis le point haut observé en 2012 (5,49 M€), ces produits ont été divisés par plus de cinq.

Ces produits ont atteint 19,94 M€ en 2018, contre 20,62 M€ en 2017 (soit -3,31%).

2.3 Le résultat comptable

Le solde des produits et des charges extrabudgétaires s'élève ainsi à – 10,32 M€ en 2018 contre – 9,36 M€ en 2017.

Conformément aux dispositions du référentiel comptable issu de l'arrêté n° 08-020 du Collège des Questeurs du 5 février 2008, la dotation de l'État est intégralement enregistrée en produits.

Pour passer du résultat budgétaire au résultat comptable, il convient non seulement de prendre en compte le solde des produits et charges extrabudgétaires, mais également de réintégrer les dépenses d'investissement, dans la mesure où celles-ci ne constituent pas des charges et ne sont donc pas prises en considération pour le calcul du résultat comptable.

Passage du résultat budgétaire au résultat comptable (2018)

Résultat budgétaire (A)	– 17 670 639
Charges extrabudgétaires (B)	30 259 454
Produits extrabudgétaires (C)	19 937 801
Section d'investissement (D)	19 897 517
Résultat comptable (A +(C-B)+D)	– 8 094 774

Le résultat comptable de l'Assemblée nationale s'établit donc à – 8,09 M€ en 2018 contre – 26,89 M€ en 2017.

Compte de résultat de l'Assemblée nationale (avant intégration des sociétés annexes)

	2018	2017		2018	2017
Achats de fournitures et marchandises	6 752 821	7 485 004	Dotations de l'État	517 890 000	517 890 000
Variation de stocks	20 052	30 921	Dotation reçue LCP-AN	16 641 162	16 641 162
Autres charges externes	30 063 595	30 212 628	Ventes de marchandises	146 267	240 780
Impôts, taxes et versements assimilés	4 285 778	4 351 537	Ventes de documents parlementaires	15 843	22 709
Charges de personnel	174 633 555	175 604 890	Cessions d'approvisionnement	0	0
<i>dont Charges de rémunérations</i>	121 566 502	123 978 193	Reprises de provisions	315 192	933 672
<i>Charges sociales</i>	51 758 236	50 432 648	Autres produits	6 094 472	9 511 848
<i>Autres charges de personnels</i>	1 308 818	1 194 049			
Charges parlementaires	307 511 943	326 451 784			
<i>dont Indemnités parlementaires</i>	50 689 767	50 447 108			
<i>Charges sociales</i>	73 829 541	64 523 529			
<i>Secrétariat parlementaire</i>	162 867 693	194 145 523			
<i>Autres charges liées au mandat</i>	20 124 943	17 335 624			
Dotations aux amortissements	13 033 655	12 614 094			
Dotations aux provisions	394 148	511 318			
Dotations aux dépréciations de stocks	0	9 537			
Dotation versée LCP-AN	16 641 162	16 641 162			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	553 336 709	573 912 877	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	541 102 936	545 240 171
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (II)	2 320	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)	1 511 569	1 884 108
<i>Valeur nette comptable de valeurs financières cédées</i>	2 320	0	<i>Intérêts des prêts</i>	507 383	565 481
<i>Provision pour dépréciation des valeurs financières</i>	0	0	<i>Reprise sur provision pour dépréciation des valeurs financières</i>	0	0
			<i>Autres produits financiers</i>	1 004 186	1 318 628
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	183 052	184 487	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	2 812 801	84 170
<i>Charges exceptionnelles sur exercice courant</i>	32 875	31 602	<i>Produits exceptionnels sur exercice courant</i>	210 683	62 000
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	0	1 283	<i>Produits exceptionnels sur exercice antérieur</i>	2 500 374	6 039
<i>Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées</i>	138 815	0	<i>Produits sur sorties d'actifs corporels</i>	63 326	11 460
<i>Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées</i>	11 362	151 602	<i>Produits sur sorties d'actifs financiers</i>	0	0
<i>Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées</i>	0	0	<i>Remboursements des compagnies d'assurance</i>	0	4 671
			<i>Autres produits exceptionnels</i>	38 418	0
Résultat de l'exercice (excédent) (IV)			Résultat de l'exercice (déficit) (IV)	8 094 774	26 888 913
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	553 522 081	574 097 363	TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)	553 522 081	574 097 363

III. LE BILAN



Chiffres clefs

Total de l'actif 2018	894,64 M€ (– 0,92%)
Dont :	
– Actif immobilisé	863,43 M€ (+ 1,24 %)
– Actif circulant	31,21 M€ (– 17,04%)
– Dettes fin 2018	37,64 M€ (contre 45,38 M€ fin 2017)

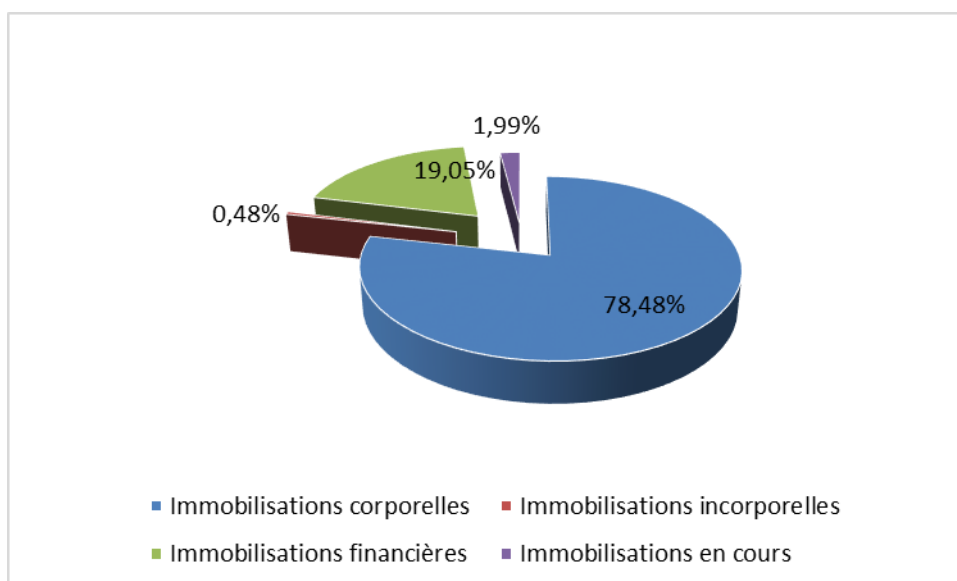
Le bilan de l'Assemblée nationale est l'état des éléments actifs de son patrimoine, des éléments passifs et de leur différence, qui correspond aux capitaux propres.

La structure du bilan au 31 décembre 2018 est stable par rapport à 2017 ; elle se caractérise par le poids de l'actif immobilisé (863,43 M€) dans l'ensemble de l'actif (894,64 M€) et la prépondérance des capitaux propres dans l'ensemble des passifs (95,67 %).

3.1 Les éléments de l'actif

3.1.1 Les immobilisations

D'un montant de 863,43 M€ au 31 décembre 2018 contre 852,86 M€ à la fin de l'année 2017, les immobilisations nettes sont donc en augmentation modérée par rapport au bilan de clôture précédent (+ 1,24%).



3.1.1.1 Les immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2018 s'établit à 681,76 M€ contre 602,07 M€ à la fin de l'exercice 2017 (+ 13,24 % en un an). Deux catégories doivent être distinguées au sein de cet ensemble :

- La valeur nette du *parc immobilier* s'établit à 664,48 M€ en 2018 contre 584,47 M€ en 2017 (soit 88,51 % des immobilisations corporelles nettes en 2018). Le parc immobilier se subdivise en trois sous-catégories d'immeubles.

Au titre des immeubles historiques (Palais-Bourbon et Hôtel de Lassay), les sommes nettes immobilisées (73,03 M€ en 2018 contre 65,10 M€ en 2017) correspondent à la valeur brute de clôture de 2017 (93,12 M€) majorée du montant des travaux effectués et mis en service en 2018 (13,25 M€) et minorée des sorties (0,38 M€) et amortissements pratiqués (32,95 M€).

Au titre des immeubles non spécifiques (sis 233-235 boulevard Saint Germain, 95, 101, 103 et 105 rue de l'Université, 3 rue Aristide Briand et 32 à 35 rue Saint-Dominique), le montant figurant au bilan de clôture 2018 (591,26 M€) correspond à la valeur brute de clôture de 2017 (519,21 M€), majorée de l'acquisition de l'Hôtel de Broglie et du montant des travaux effectués et mis en service en 2018 (73,20 M€) et minorée des sorties (1,15 M€). En application du référentiel comptable de l'Assemblée nationale, aucun amortissement n'est pratiqué.

Plus marginalement, les immobilisations nettes incluent, pour 0,50 M€, le coût de la valeur brute des immeubles loués (110 rue de l'Université et entrepôts à la Porte d'Aubervilliers) au 31 décembre 2017 (0,30 M€), majoré du montant des travaux effectués et mis en service en 2018 (0,05 M€) et diminué des amortissements pratiqués (0,16 M€).

- Le poste des *immobilisations incorporelles* et des *immobilisations corporelles autres que le parc immobilier* inclut les acquisitions réalisées depuis le 1er janvier 1993, date du premier bilan de l'Assemblée nationale. Leur montant net, issu de la valeur brute au 31 décembre 2017 (52,42 M€), majoré des acquisitions et mises en service de 2018 (4,20 M€) et diminué des sorties (2,6 M€) et des amortissements (40,83 M€), s'établit à 94,85 M€.

3.1.1.2 Les immobilisations financières

Ce sont l'ensemble des titres de créances, détenus par l'Assemblée nationale, destinés à être conservés au-delà d'un an. D'un montant de 164,47 M€ à la fin de l'exercice 2018 contre 169,44 M€ à la fin 2017 (- 2,94 %), ces immobilisations se composent :

- des participations de l'Assemblée nationale, à savoir la participation de l'Assemblée nationale dans la société de programme LCP-AN pour 40 000 € ;
- des obligations et autres droits de créance, déposés dans un fonds commun de placement géré par Ostrum (groupe Natixis). La valeur nette comptable de ce fonds s'établit à 104,58 M€ en 2018 et sa valeur liquidative à 261,1 M€ à la même date (contre 270,27 M€ à la fin 2017) ;
- des différents dépôts et cautionnements pour 0,64 M€ ;
- de différents prêts dont l'encours baisse par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 59,21 M€ fin 2018 contre 64,18 M€ fin 2017. Ces prêts sont notamment constitués de prêts au logement, qui sont en voie d'extinction compte tenu de la suppression du dispositif en 2010.

En 2018, les prêts d'honneur¹ accordés aux députés ont représenté 0,80 M€ (contre 1,07 M€ en 2017) et les prêts de trésorerie² accordés au personnel 2,27 M€ (contre 2,47 M€ en 2017).

Les amortissements correspondants (remboursements en capital), toutes catégories de prêts confondus, s'élèvent respectivement à 1,73 M€ et 9,68 M€. Le solde net se traduit, pour ces deux catégories de prêts, par une diminution de l'encours de 8,36 M€. Cette tendance est la conséquence de la suppression du dispositif de prêts immobiliers à compter de 2010, les remboursements en capital devenant ainsi supérieurs au montant des prêts accordés.

(en M€)

	DÉPUTÉS			FONCTIONNAIRES		
	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours
2014	1,41	4,51	- 3,10	3,72	10,05	- 6,33
2015	1,02	3,32	- 2,30	2,56	10,18	- 7,62
2016	0,47	3,10	- 2,62	3,17	10,00	- 6,84
2017	1,07	2,29	- 1,22	2,47	9,09	- 6,62
2018	0,80	1,73	- 0,94	2,27	9,68	- 7,42

3.1.1.3 Les immobilisations en cours

À la fin de l'exercice 2018, les immobilisations en cours atteignent 17,21 M€ (contre 81,35 M€ en 2017), en diminution significative par rapport à l'exercice précédent (- 78,85 %).

Ces comptes enregistrent les dépenses correspondant à des travaux de rénovation et à des opérations informatiques dont la réalisation est effectuée partiellement au cours de l'année et dont l'achèvement est prévu sur un exercice ultérieur.

Parmi les opérations immobilières d'envergure significative en cours au 31 décembre 2018, figurent notamment le confortement de l'embranchement situé sous la colonnade du Palais-Bourbon (3,77 M€), la création d'une nouvelle régie centrale de production (1,71 M€), la rénovation de la toiture du pavillon J (319 393 €) ou encore la restauration de la façade Ouest de l'Hôtel de Lassay (227 741 €).

Au titre des projets informatiques, le solde des immobilisations en cours s'élève à 1,24 M€.

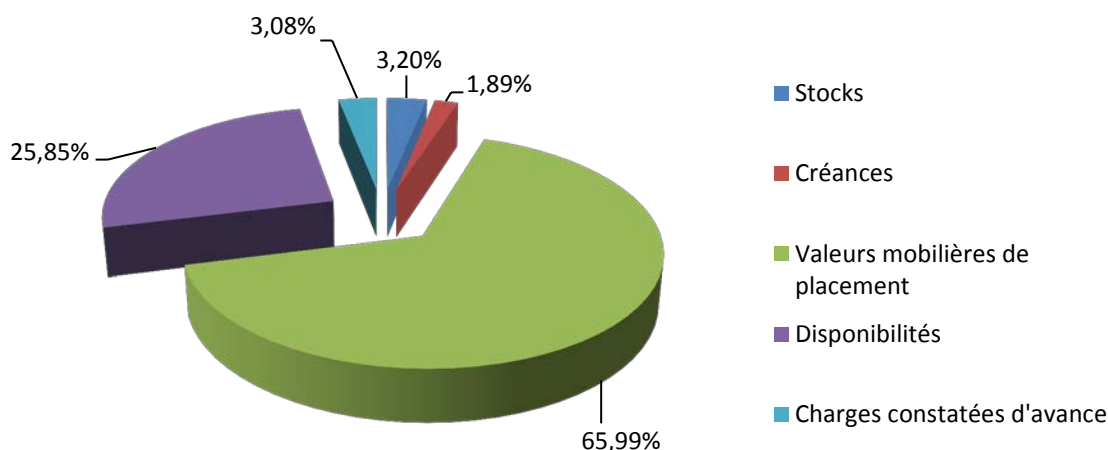
3.1.2 L'actif circulant

L'actif circulant comprend, d'une part, les créances détenues par l'Assemblée sur des tiers externes ou internes et, d'autre part, ses disponibilités. Elle comprend également la valeur nette comptable des stocks détenus par l'Assemblée nationale au 31 décembre de l'exercice. Le graphique ci-après présente sa répartition au 31 décembre 2018.

1. Prêts plafonnés dont le taux d'intérêt est de 3%.

2. Prêts plafonnés dont le taux d'intérêt est de 3%.

Ventilation de l'actif circulant au 31 décembre 2018



3.1.2.1 Les stocks

Le montant des stocks inscrit au bilan au 31 décembre de l'exercice a été calculé en valorisant, en règle générale, les quantités inventoriées à la clôture de l'exercice par référence à un coût d'achat historique. Il s'établit au 31 décembre 2018 à 998 000 € (contre 1,02 M€ fin 2017) et est constitué pour l'essentiel de matières premières ou marchandises non consommées (denrées, fournitures et médailles).

3.1.2.2 Les créances

Les créances constatées à la fin de l'exercice 2018 s'établissent à 589 970 € fin 2018 contre 1,05 M€ fin 2017. Comme chaque année, leur poids relatif dans l'actif de l'Assemblée nationale est extrêmement marginal. Les principaux postes de créances sont les suivants :

- le montant inscrit à la rubrique « créances et comptes rattachés » (61 100 € fin 2018 contre 272 120 € fin 2017) correspond à des créances à court terme régularisées début 2019 ;
- les autres créances (528,88 k€ en 2018 contre 774 240 € en 2017) regroupent notamment les produits à recevoir, c'est-à-dire les recettes rattachées à l'exercice 2018 mais non encore encaissées au 31 décembre de cet exercice (0,39 M€), ainsi que les avances et trop-versés à récupérer (0,14 M€).

3.1.2.3 Les charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services payés au cours d'un exercice mais dont la fourniture ou la prestation interviendra ou se poursuivra au cours du ou des exercices suivants. Elles s'élèvent à 959 880 € fin 2018 contre 463 190 € fin 2017 (soit + 107,23 %).

3.1.3 La trésorerie

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités totalisaient 28,66 M€ fin 2018 contre 47,52 M€ à la fin de l'exercice 2017, soit un recul global de 39,69 %.

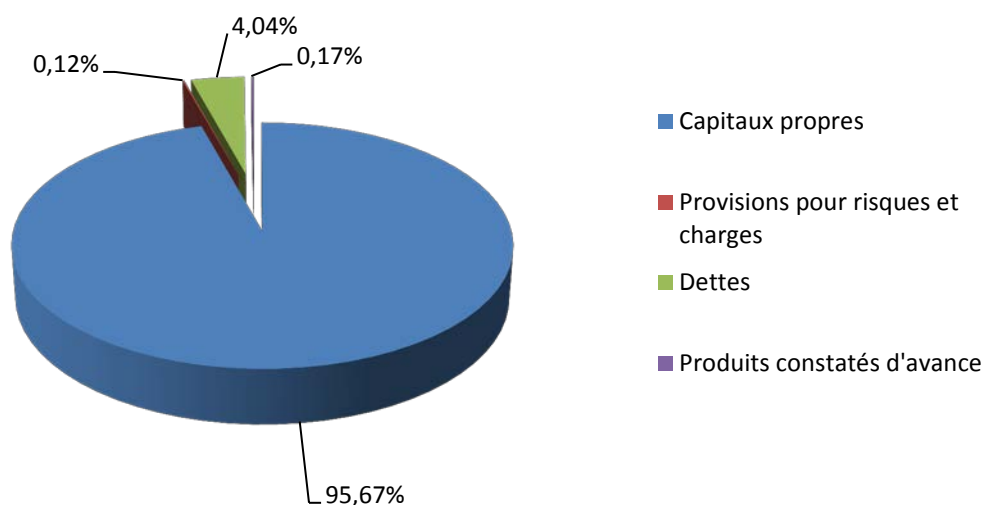
Les valeurs mobilières de placement, principale composante de la trésorerie de l'Assemblée nationale, sont constituées du placement sur des titres à court terme de la dotation de l'année en cours. Leur montant est de 20,59 M€ fin 2018, contre 40,91 M€ à la fin de l'exercice 2017 (soit – 49,66 %).

Les autres composantes de la trésorerie sont constituées des comptes courants débiteurs pour 7,87 M€ (au lieu de 6,46 M€ fin 2017) et des avances accordées aux régies permanentes et aux missions gérées par la division du Protocole et de la gestion (0,19 M€).

3.2 Les éléments du passif

Le graphique ci-après présente la répartition du passif au 31 décembre 2018.

Ventilation du passif au 31 décembre 2018



3.2.1 Les capitaux propres

Les capitaux propres (dotations, report à nouveau et résultat de l'exercice) passent de 856,52 M€ à 855,90 M€ entre les bilans de clôture 2017 et 2018.

3.2.2 Les provisions pour risques et charges

En application du Plan comptable général (PCG), les avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions et avantages assimilés, doivent faire l'objet de provisions pour

charges. Les engagements de pensions et assimilés font l'objet d'une inscription dans l'annexe aux états financiers au titre des engagements hors bilan.

Les provisions inscrites au bilan (pour 1,10 M€ en 2018 contre 1,01 M€ en 2017) correspondent à la constatation comptable de trois types d'engagements à long terme en faveur des personnels ou d'intervenants extérieurs :

- la garantie de rémunération pendant des congés de longue durée pour cause de maladie 0,20 M€ ;
- la garantie de rémunération de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs (autorités administratives indépendantes et juridictions administratives) pour un montant de 0,80 M€ ;
- une provision pour risques contentieux d'un montant de 0,09 M€, correspondant à des obligations identifiées comme probables à la date du 31 décembre 2018.

3.2.3 Les dettes

Les dettes figurant au bilan sont toutes à moins d'un an et concernent pour l'essentiel les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'État. Les dettes à l'égard des fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 14,60 M€ fin 2018 contre 13,76 M€ fin 2017. Il s'agit :

- d'une part, des dépenses mandatées pendant la période complémentaire de l'exercice 2018, du 1er au 20 janvier 2019, et payées en 2019 au titre de l'exercice 2018 (11,38 M€) ;
- d'autre part, des factures non parvenues au 20 janvier 2019 mais qui, correspondant à des services faits antérieurs au 1er janvier 2019, ont été rattachées à l'exercice 2018 (3,21 M€).

Les comptes de liaison avec les comptabilités annexes créditeurs, dont le montant varie en fonction des excédents ou déficits constatés ainsi que des soldes des comptes fournisseurs de chaque entité annexe, s'élèvent à 10,66 M€.

Les autres dettes, d'un montant de 10,90 M€, incluent :

- les dettes à l'égard de la sécurité sociale et des autres organismes assimilés, qui correspondent aux charges sociales de la fin de l'année 2018 payées début 2019 (9,30 M€) ;
- les charges à payer au titre des indemnités payées en 2019, mais correspondant à des services faits en 2018 (0,23 M€) ;
- les dettes à l'égard de l'État et organismes assimilés, soit essentiellement le paiement du solde 2018 du versement-transport destiné au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), le montant correspondant ayant été versé en janvier 2019 (0,98 M€) ;
- les dettes diverses à l'égard des personnels et des députés (0,01 M€) ;
- les paies, les prestations de sécurité sociale, les arrérages de pensions et successions bloqués, rejetés ou sur lesquels il a été fait opposition (0,10 M€).

3.2.4 Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont atteint 1,49 M€ en 2018.

Ils enregistrent, à titre principal, le versement d'une indemnité d'assurance reçue en 2018 à la suite de l'inondation de la bibliothèque du Palais-Bourbon survenue en 2017 (1,75 M€).

Bilan de l'Assemblée nationale (avant agrégation des sociétés annexes)

ACTIF	31.12.18			31.12.17	PASSIF	31.12.18	31/12/2017 ⁽¹⁾
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette			
ACTIF IMMOBILISÉ					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	17 434 982	13 331 482	4 103 500	4 882 141	Dotation initiale et réserves	162 083 341	154 614 762
Immobilisations corporelles	751 598 795	73 943 502	677 655 293	597 188 087	Report à nouveau	701 906 844	728 795 757
Immobilisations financières	164 465 846		164 465 846	169 440 212			
<i>dont Participations</i>	40 000		40 000	40 000			
<i>FCP</i>	104 576 252		104 576 252	104 576 252			
<i>Prêts</i>	59 209 425		59 209 425	64 183 791			
<i>Dépôts et cautionnements</i>	640 168		640 168	640 168			
Immobilisations en cours	17 205 091		17 205 091	81 353 767	Résultat de l'exercice	-8 094 774	-26 888 913
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	950 704 715	78 291 488	863 429 731	852 864 207	TOTAL CAPITAUX PROPRES	855 895 411	856 521 606
					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 098 420	1 009 541
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 007 424	9 537	997 886	1 017 938	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Créances et comptes rattachés	61 095		61 095	272 124	Fournisseurs et comptes rattachés	14 595 483	13 757 431
Autres	528 872		528 872	774 237	Liaison sociétés annexes	10 656 538	14 500 332
					Autres dettes	10 900 965	17 123 584
Valeurs mobilières de placement	20 594 235		20 594 235	40 910 568			
Disponibilités	8 066 121		8 066 121	6 610 226	Produits constatés d'avance	1 491 000	0
Charges constatées d'avance	959 877		959 877	463 195			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	31 217 623	9 537	31 208 085	50 048 287	TOTAL DES DETTES	37 643 986	45 381 348
TOTAL ACTIF	981 922 338		894 637 816	902 912 494	TOTAL PASSIF	894 637 816	902 912 495

DEUXIÈME PARTIE

—

Observations générales sur les comptabilités annexes en 2018

I. LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS



Chiffres clefs

Charges 2018	73,10 M€ (+ 8,21 %)
Nombre de pensionnés	1991 (- 1,73 %)
Cotisations des députés	5,20 M€ (- 35,89 %)
Contribution de l'Assemblée	10,39 M€ (- 35,95 %)
Subvention d'équilibre	57,50 M€ (+ 33,31 %)

Si l'année 2017 succédait à trois années de baisse, l'exercice 2018 se caractérise, toujours en raison de l'ampleur exceptionnelle du renouvellement, par une nouvelle hausse des charges de la caisse de pensions des députés. Celles-ci s'élèvent en 2018 à 73,10 M€ contre 67,51 M€ en 2017, soit une hausse de 8,21 % contre 9,64 % en 2017. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces charges au cours des cinq dernières années.

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (en M€)	64,26	63,08	61,58	67,51	73,10
Évolution (en %)	- 2,35	- 1,84	- 2,38	+ 9,64	+ 8,21

De plus, l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, de la réforme du Règlement de la caisse des pensions a eu pour effet immédiat une baisse des recettes de la caisse.

L'exécution de ce budget se caractérise donc par des dépenses supérieures et des recettes inférieures aux prévisions initiales.

1.1 Les charges

Après une augmentation en 2017, les effectifs de la caisse de pensions ont retrouvé, en 2018, la dynamique habituelle des années hors-renouvellement en passant de 2 026 à 1 991 (-1,73 %).

	2014	2015	2016	2017	2018	Var. (%)
Titulaires	1150	1121	1093	1322	1299	-1,74%
Ayants droit	728	714	703	704	692	-1,70%
Total	1 878	1 835	1 796	2026	1991	-1,73%

Le solde de l'exercice 2018 est de -23 anciens députés et -12 ayants droit. Les titulaires enregistrent 20 entrées et 43 sorties. La forte baisse du nombre de sorties par rapport à

l'année passée est la conséquence du renouvellement de l'Assemblée nationale et, indirectement, du Sénat et du Gouvernement en 2017, le nombre de décès restant stable (42 en 2018 contre 43 en 2017). Les entrées en pension des ayants droit sont en baisse : 37 contre 46 l'année passée ; les sorties (49 contre 47 en 2017) de même que le nombre de décès (48 contre 44 en 2017) sont stables.

Le montant des prestations du compte « principal vieillesse » versées en 2018 augmente sensiblement par rapport à 2017 : 68,42 M€ contre 63,08 M€ l'année passée (+ 8,47 %). En effet, les pensions des nombreux députés non réélus en juin 2017 n'ont été versées que sur six mois en 2017 contre 12 mois en 2018. Ce phénomène traduit aussi les effets en année pleine de la revalorisation de 0,89 % des pensions le 1er octobre 2017. Les majorations pour enfants, annexées au principal, connaissent une situation analogue (+ 6,58 %).

Le montant des pensions d'orphelin est resté extrêmement stable (+ 0,81 %), s'établissant à 395 528 €. Malgré une indexation des pensions d'invalidité de 1 % en avril 2018, le montant des pensions de réversion d'invalidité s'élève à 373 96 €, en baisse de 9,75 %.

Le montant des remboursements des cotisations des députés invalidés et non réélus ensuite s'élève à 32 730 €. Ce poste de dépense est caractéristique des années faisant suite à un renouvellement.

1.2 Les produits

En raison du versement d'une subvention d'équilibre, le montant global des produits encaissés par la caisse de pensions est égal à celui des charges, soit 73,10 M€, en progression de 8,26 % entre 2017 et 2018.

Les cotisations des députés se sont élevées à 5,20 M€ contre 8,11 M€ en 2017, soit une baisse de 35,89 %. Cette baisse est la conséquence de la réforme du Règlement de la caisse des pensions entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Cette réforme, décidée par le Bureau le 8 novembre 2017, a conduit à supprimer le régime complémentaire facultatif, à réduire la base de liquidation et de cotisation de la pension et à aligner le régime de bonifications familiales sur celui du droit commun de la fonction publique. La base de liquidation et de cotisation de la pension d'un député est désormais égale à son indemnité parlementaire, composée de son indemnité de base, de l'indemnité de résidence et de l'indemnité de fonction.

Dès lors, le montant des cotisations obligatoires est en baisse de 3,17 %, sous l'effet du rétrécissement de l'assiette (- 5,3 %) en partie compensé par le relèvement du taux de cotisation passé de 10,04 % à 10,31 % au 1^{er} janvier 2018. La cotisation obligatoire à la caisse s'élevait ainsi à 743,32 € en janvier 2018. Le régime complémentaire facultatif (2,74 M€ de cotisations en 2017) a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2018. Mécaniquement, le montant de la contribution, qui représente la « part patronale » des cotisations (réglementairement fixée au double des cotisations prélevées sur l'indemnité parlementaire), est lui aussi fortement en baisse, de 35,95 % et s'établit à 10,39 M€.

En conséquence, le montant de la subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse de pensions augmente de 33,31 %, passant de 43,13 M€ en 2017 à 57,50 M€ en 2018.

Le taux de couverture des charges par les produits – cotisations des députés en exercice et contribution « employeur » de l'Assemblée nationale – affiche une baisse significative : le montant des recettes est égal à 21,33 % du montant des prestations versées, contre 36,03 % en 2017.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

CHARGES	PRODUITS	
	2018	2017
CHARGES EXTERNES	0	0
Honoraires	0	0
PRESTATIONS	73 056 265	67 514 523
Prestations vieillesse/principal	68 424 073	63 083 900
Prestations vieillesse/majoration enfant	3 862 276	3 623 715
Pension orphelin/allocation d'études	395 528	392 342
Allocation temporaire/rente invalidité	373 961	414 339
Prestations familiales	427	228
AUTRES CHARGES COURANTES	32 730	0
Remboursements de cotisations	32 730	0
Charges diverses de gestion courante	0	0
CHARGES FINANCIÈRES	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
TOTAL CHARGES	73 088 995	67 514 523
COTISATIONS	5 197 545	8 107 488
Cotisations obligatoires	5 197 545	5 367 732
Rachats de cotisations		2 739 756
CONTRIBUTIONS	67 886 650	59 348 734
Contributions de l'Assemblée nationale	10 385 839	16 214 976
Subvention de l'Assemblée nationale	57 500 810	43 133 757
AUTRES PRODUITS COURANTS	4 800	58 302
Prestations à charge de tiers	0	0
Produits divers de gestion courante	4 800	58 302
PRODUITS FINANCIERS	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	0	0
TOTAL PRODUITS	73 088 995	67 514 524

BILAN DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
			Dotation initiale et réserves		
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES (I)	0	0
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances à recouvrer	0	0	Fournisseurs	0	0
Liaison Assemblée nationale	0	0	Liaison Assemblée nationale	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	0	0	TOTAL DES DETTES (II)	0	0
TOTAL ACTIF (I+II)	0	0	TOTAL PASSIF (I+II)	0	0

II. LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL



Chiffres clefs

Charges 2018	50,31 M€ (+ 3,35 %)
Nombre de pensionnés	1232 (+ 1,99 %)
Cotisations des fonctionnaires	6,18 M€ (- 2,10 %)
Cotisation de l'Assemblée (part patronale)	12,40 M€ (+ 0,33 %)
Subvention d'équilibre	31,73 M€ (+ 5,74 %)

Les charges de la caisse des retraites du personnel se sont élevées en 2018 à 50,31 M€, contre 48,68 M€ en 2017 (+ 3,35 %). Cette augmentation s'inscrit dans une tendance de long terme, tributaire de la pyramide des âges du personnel de l'Assemblée nationale. Le tableau ci-dessous présente l'évolution au cours des cinq dernières années de ces charges.

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (M€)	46,57	47,16	47,90	48,68	50,31
Évolution (%)	+ 2,50	+ 1,27	+ 1,56	+ 1,64	+ 3,35

2.1 Les charges

Outre l'effet en année pleine de la revalorisation de 0,8 % des pensions intervenue au 1^{er} octobre 2017¹, la progression constatée l'année dernière trouve son origine dans l'augmentation du nombre des retraités, titulaires et ayants droit, de 1,99 % entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018, celui-ci passant de 1 208 à 1 232.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de pensionnés.

	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires	881	888	913	931	962
Ayants droit	290	285	276	277	270
Total	1 171	1 173	1 189	1 208	1 232

L'évolution du nombre de retraités titulaires (+ 31) résulte du solde entre les entrées (59) et les décès (28). Celle du nombre d'ayants droit (-7) résulte du solde entre les entrées (12) et les sorties (19, dont 16 décès et la fin du versement de trois pensions d'orphelin).

1. En application de l'instruction interministérielle N° DSS/SD3A/2017/272 du 15 septembre 2017 relative à la revalorisation des pensions de vieillesse au 1er octobre 2017.

Les montants des prestations versées au titre du « principal vieillesse » (48,50 M€) et de la majoration pour enfants (1,35 M€) augmentent respectivement de 3,48 % et de 1,89 %, en raison de l'évolution du nombre de nouveaux retraités titulaires.

Les dépenses de pensions d'orphelin et d'allocation d'études (293 581 €) diminuent car trois sorties ont été enregistrées ; celles correspondant aux allocations temporaires d'invalidité (137 890 €) augmentent faiblement de 0,99 % en raison de la revalorisation des allocations temporaires d'invalidité de 1 % au 1^{er} avril 2018.

2.2 Les produits

En raison du versement d'une subvention d'équilibre, le montant des produits encaissés par la caisse est égal à celui des charges, soit 50,31 M€, en progression de 3,35 % entre 2017 et 2018.

Les cotisations des fonctionnaires se sont élevées à 6,18 M€, au lieu de 6,32 M€ en 2017, soit une baisse de 2,10 %. Elles se répartissent entre les cotisations obligatoires (98,79 % du total) et les rachats de cotisations (1,23 %). Les premières sont en hausse de 0,21 % (la réduction des effectifs de fonctionnaires en activité étant plus que compensée par l'augmentation du taux de cotisation, passé de 10,04 % à 10,31 % au 1^{er} janvier 2018) et atteignent 6,11 M€, au lieu de 6,10 M€ en 2017. Les rachats de cotisation sont en forte baisse – 65,91 %, en raison du tarissement des rachats de services civils et atteignent 75 039 €, au lieu de 220 106 € en 2017.

La contribution de l'Assemblée nationale, qui représente la « part patronale » des cotisations (réglementairement fixée au double des cotisations prélevées sur les traitements – hors rachats), suit naturellement la même évolution : elle augmente de 0,33 %, pour atteindre 12,40 M€¹ en 2018, au lieu de 12,36 M€ en 2017.

La subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse des retraites s'élève donc à 31,73 M€. Elle est supérieure de 5,74 % à celle versée en 2017 (30,01 M€).

En conséquence, le taux de couverture des charges par les cotisations des fonctionnaires en activité et la contribution « employeur » de l'Assemblée nationale s'est dégradé entre 2017 et 2018 passant de 38,35 % à 36,93 %, les secondes progressant alors que les premières diminuent (3,35 % contre – 0,48 %).

1. Y compris la part correspondant aux cotisations des personnels de l'Assemblée nationale détachés dans d'autres organismes (99 758,81 € en 2018).

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)

	CHARGES			PRODUITS	
	2018	2017		2018	2017
CHARGES EXTERNES	0	0	COTISATIONS	6 182 882	6 315 449
Honoraires	0	0	Cotisations obligatoires	6 107 843	6 095 343
			Cotisations facultatives	75 039	220 106
PRESTATIONS	50 314 569	48 682 656	CONTRIBUTIONS	44 131 835	42 367 208
Prestations vieillesse/principal	48 497 537	46 868 696	Contributions de l'Assemblée Nationale	12 397 406	12 356 047
Prestations vieillesse/majoration enfant	1 352 310	1 327 233	Subvention de l'Assemblée Nationale	31 734 428	30 011 160
Pension orphelin/allocation d'études	293 581	320 027			
Allocation temporaire/rente invalidité	137 890	136 539			
Prestations familiales	33 252	30 162			
AUTRES CHARGES COURANTES	147	0	AUTRES PRODUITS COURANTS	0	0
Remboursements de cotisations	147	0	Prestations à charge de tiers	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	0	Produits divers de gestion courante	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	50 314 716	48 682 656	PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	50 314 717	48 682 657
CHARGES FINANCIÈRES (II)	0	0	PRODUITS FINANCIERS (II)	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	0	0
TOTAL CHARGES (I+II+III)	50 314 716	48 682 656	TOTAL PRODUITS (I+II+III)	50 314 717	48 682 657

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
			Dotation initiale et réserves		
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances à recouvrer	0	7 982	Fournisseurs	0	0
Liaison Assemblée nationale	0	0	Liaison Assemblée nationale	0	7 982
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	0	7 982	TOTAL DES DETTES	0	7 982
TOTAL ACTIF	0	7 982	TOTAL PASSIF	0	7 982

III. LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS



Chiffres clefs

Résultat comptable 2018	- 0,80M€ (- 1,74 M€ en 2017)
Charges	13,92M€ (- 5,60%)
dont :	
– Prestations maladie-maternité	9,59 M€ (68,94 %)
– Redevance de gestion	790 357 €
Produits	13,12 M€ (+ 0,91 %)
Dont :	
– Reversements de CSG	7,23 M€ (- 5,98 % / 2017)
– Contribution AN (équivalent de la cotisation employeur)	3,75 M€ (+ 0,42 %)

Le fonds de Sécurité sociale des députés (FSSD) présente en 2018 un déficit ramené à 0,80 M€, après un résultat comptable négatif constaté de 1,74 M€ en 2017. Ce redressement est imputable à une diminution des charges (- 5,60 %), dans un contexte de dynamisme limité des produits (+ 0,91 %).

Le tableau ci-dessous présente la situation du fonds au cours des cinq dernières années.

Évolution du résultat comptable du FSSD (2014-2018)

(en M€ et en %)

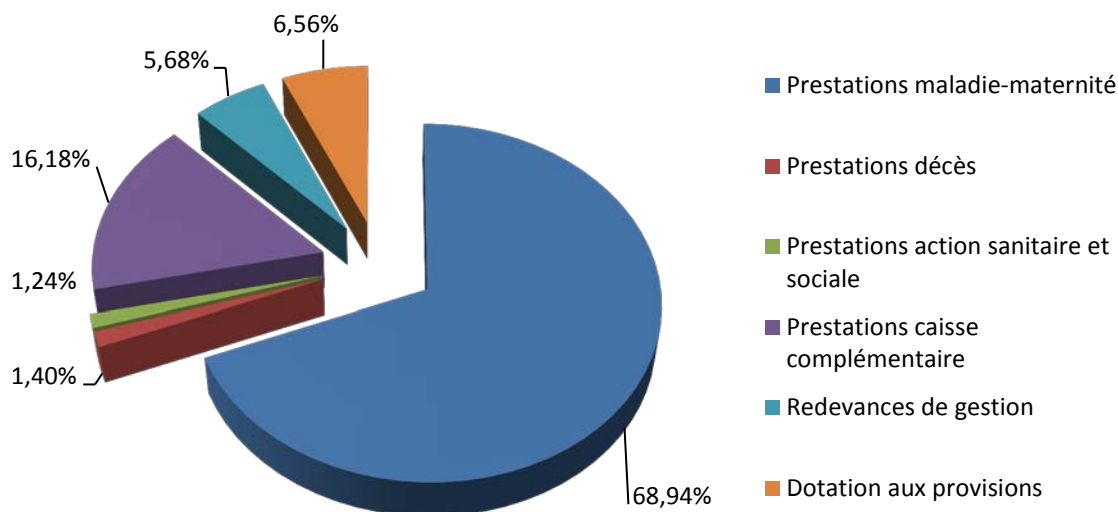
	2014	2015	2016	2017	2018
Charges (M€)	13,54	13,31	13,44	14,74	13,92
Évolution (%)	+ 10,64 %	- 1,72 %	+ 1,01 %	+ 9,66 %	-5,60 %
Produits (M€)	13,18	13,32	13,57	13,00	13,12
Évolution (%)	+ 4,79 %	+ 1,11 %	+ 1,88 %	- 4,24 %	+0,91 %
Solde (M€)	- 0,36	+ 0,014	+ 0,13	- 1,74	- 0,80

3.1 Les charges

Les charges du FSSD connaissent une forte diminution et s'établissent à 13,92 M€ en 2018, en baisse de 5,60 % par rapport au montant observé en 2017 qui était de 14,74 M€. Leur présentation comporte, conformément aux préconisations du certificateur des comptes, des provisions correspondant aux prestations sociales non encore versées au 31 décembre de l'exercice.

Le graphique ci-après détaille les charges par grandes catégories de dépenses.

Ventilation par nature des charges du FSSD en 2018



• Les prestations maladie et maternité s'élèvent à 9,59 M€ et représentent 68,94 % des dépenses du fonds en 2018 (contre 9,78 M€ et 66,35 % en 2017). Elles sont en diminution de 1,92 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations globales s'établissent dans leur ensemble à 4,53 M€ (contre 4,82 M€ en 2017), en baisse de 6,08 %. La dotation aux établissements publics hospitaliers (EPH) augmente de 0,82 % (2017 : 3,29 M€ ; 2018 : 3,31 M€) tandis que la dotation aux établissements sous forfait de soins diminue de 4,35 % (de 770 080 € en 2017 à 736 554 € en 2018).

À ces dotations, évaluées chaque année de manière prévisionnelle par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) en fonction des dépenses constatées au cours de l'avant-dernier exercice, s'ajoutent des ajustements intervenant sur les années antérieures en fonction de l'activité réellement constatée. En 2017, deux régularisations de respectivement 446 958 € et 55 345 € avaient été demandées au FSSD au titre des dotations aux EPH et aux établissements sous forfait de soins de 2016. En 2018, aucune régularisation n'ayant été demandée, les dépenses constatées sont nettement inférieures à celles enregistrées en 2017.

Les participations versées aux autres organismes (établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, fonds d'intervention régionale, institut national de prévention et d'éducation pour la santé, etc.) ont en revanche augmenté de moitié compensant ainsi partiellement la baisse des autres dotations globales : elles sont passées de 261 671 € en 2017 à 477 309 € en 2018. Une contribution importante (101 269 €) a en effet été versée en 2018 au titre de la prise en charge des cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux et de la rémunération sur objectifs de santé publique ; en 2017, cette contribution n'avait été que de 62 819 €. Deux rappels exceptionnels de participations diverses afférentes aux exercices 2016 et 2017 ont été appelés en 2018 pour un montant de respectivement 57 422 € et 47 506 €.

Les autres prestations d'assurance maladie-maternité s'établissent à 7,32 M€ au lieu de 7,20 M€ en 2017, soit une augmentation de 1,63 %. Elles se répartissent entre l'assurance de

base, qui verse des prestations égales à celles versées par le régime général – (68,90 % du total) et l'assurance complémentaire (31,10 %). Les premières s'élevaient à 5,07 M€ au lieu de 4,96 M€ en 2017 (soit + 2,12 %) et les secondes à 2,25 M€, au lieu de 2,24 M€ en 2017 (soit + 0,54 %). Ces hausses s'expliquent principalement par l'effet en année pleine, sur le montant des prestations versées, de la hausse du nombre d'affiliés au FSSD après les élections législatives de juin 2017, la plupart des députés non réélus devenus pensionnés y étant restés affiliés. Elles résultent aussi, de manière plus résiduelle en 2018, de décisions prises par le régime général de Sécurité sociale, qui s'imposent aux fonds de l'Assemblée nationale (mise en place de majorations liées à l'urgence pour les médecins traitants, les pédiatres, et les médecins correspondants, ouverture des majorations spécialistes à certains professionnels de santé du secteur 1 et 2, etc.).

- Les prestations en matière de décès ont en revanche diminué de 75,35 % en 2018 : elles s'établissent à 195 037 € (au lieu de 791 107 € en 2017). Cette forte baisse tient à un nombre moins important d'allocations versées au titre des frais funéraires et pour le décès d'un conjoint ou d'un enfant (70 en 2018, contre 82 en 2017) ; elle traduit également les effets de la réforme des règles de versement qui a mis en place une forfaitisation des allocations à compter du 15 mars 2018. De plus, en 2018, contrairement à 2017, aucun versement de capital-décès n'est intervenu suite au décès de députés en exercice (contre deux versements en 2017).

- Les prestations d'action sanitaire et sociale¹ s'établissent à 172 272 € en 2018 au lieu de 177 011 € en 2017 soit une légère diminution de 2,68 %. Ces dépenses correspondent, pour l'essentiel, à l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permettent pas de supporter les charges qu'entraîne le recours à des aides à domicile et aux frais d'hébergement dans des maisons de retraite ou dans des établissements de long séjour.

- La redevance de gestion² versée au profit de l'Assemblée nationale représente, en 2018, une charge de 790 357 € pour le fonds. Cette dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale et ne donne lieu à aucun flux de trésorerie. Il sera proposé de la supprimer à partir de la clôture des comptes 2019, ce qui permettrait d'accroître la lisibilité et la transparence des comptes du fonds en rapprochant le réalisé budgétaire de la situation réelle de sa trésorerie.

- Les dépenses de prestations sociales (maladie maternité, action sanitaire et sociale et assurance complémentaire) dues au titre de l'exercice, mais non encore versées au 31 décembre 2018, ont été inscrites, comme c'est le cas depuis 2014, sous la forme de dotations aux provisions³ dans le compte de résultat. Le montant de cette provision s'établit à 913 582 € en 2018 contre 932 546 € en 2017 (cf. compte de résultat en annexe n°2).

1. Ce poste de dépenses comprend les prestations d'action sanitaire et sociale stricto sensu ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions et participations reprises en charges exceptionnelles.

2. L'arrêté du Bureau du 18 février 2009 a institué une redevance de gestion, représentative des dépenses de personnel prises en charge par le budget de l'Assemblée nationale pour le fonctionnement des deux Fonds de sécurité sociale. La répartition entre les fonds est effectuée au prorata du nombre de leurs bénéficiaires affiliés à l'assurance de base au 31 décembre de l'exercice considéré (soit 43,89 % pour le fonds des députés en 2018). La répartition, au sein de chaque fonds entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire, est effectuée au prorata des dépenses totales de chaque assurance pour l'exercice considéré (soit 82,76 % pour l'assurance de base du fonds en 2018).

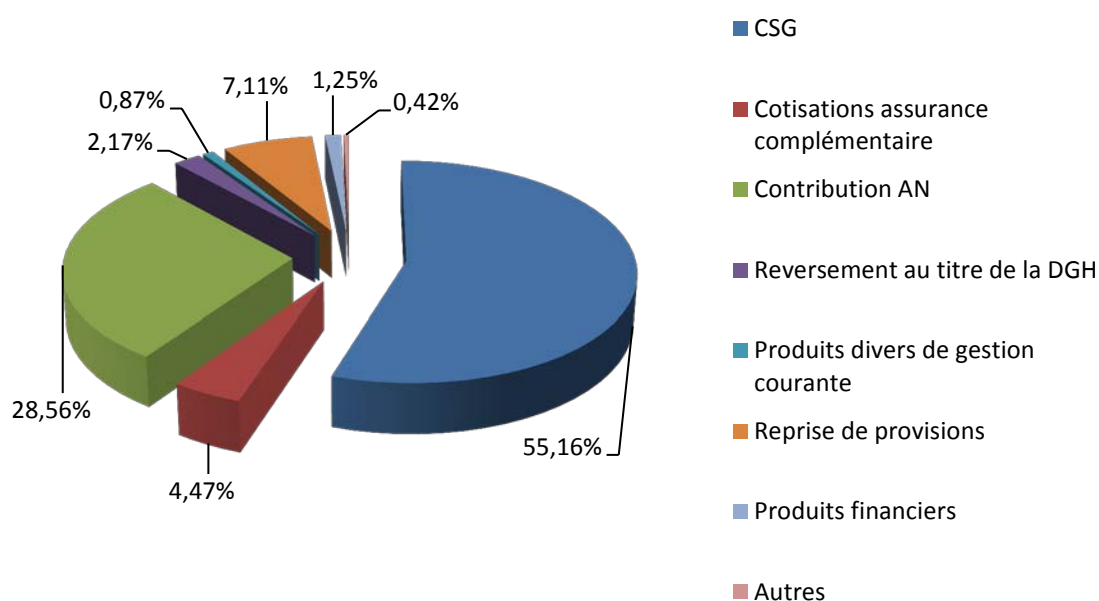
3. Elles sont calculées sur la base de la moyenne mensuelle des prestations servies au cours des quatre exercices précédents (2014 à 2017).

3.2 Les produits

Les recettes du fonds s'établissent à 13,12 M€ en 2018 (contre 13 M€ en 2017, soit une légère augmentation de 0,91 %). Cette quasi-stabilité dissimule en réalité une évolution contrastée des principaux postes de recettes avec une forte diminution des reversements de contribution sociales généralisée (CSG) compensée par une hausse des autres produits courants, notamment du fait de l'enregistrement d'un reversement de dotation globale hospitalière en 2018.

Le graphique ci-dessous présente les produits pour 2018 par catégories.

Ventilation par nature des produits du FSSD en 2018



- Les reversements de CSG, dont les montants évoluent en fonction du nombre d'affiliés (députés actifs et pensionnés), du montant des rémunérations (ou pensions) versées ainsi que des taux de reversement (maintenus en 2018), diminuent de 5,98 %, pour s'établir à 7,23 M€ en 2018 (au lieu de 7,70 M€ en 2017). Cette forte baisse s'explique par la modification de l'assiette de la CSG du fait de la suppression, à compter du 1er janvier 2018, de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) et de son remplacement par l'avance de frais de mandat¹. Par ailleurs, contrairement à 2017, l'année 2018 n'a connu aucun relèvement de la valeur du point d'indice de la fonction publique ni de revalorisation du montant des pensions en 2018.

- Le produit des cotisations à l'assurance complémentaire est stable et atteint 586 362 € en 2018 (contre 586 043 € en 2017, soit + 0,05 %) en raison d'une stabilité du nombre d'affiliés à la complémentaire santé.

1. L'avance de frais de mandat (AFM), par sa nature, n'entre pas dans l'assiette des revenus soumis à la CSG tels que définis à l'article L. 136-2 du code de la sécurité sociale.

- La contribution de l'Assemblée nationale représentant la « cotisation employeur », assise sur l'indemnité parlementaire des députés en exercice (au taux de 9,70 % comme dans la fonction publique de l'État), est en légère augmentation, passant de 3,73 M€ en 2017 à 3,75 M€ en 2018 (soit + 0,42 %). Celle-ci s'explique par un nombre de vacances de sièges de député moins important en 2018 qu'en 2017.

- Un versement de dotation globale hospitalière, au titre d'exercices antérieurs, par nature imprévisible, a été enregistré en 2018 pour un montant de 284 881 €, alors qu'aucun versement n'avait été enregistré en 2017.

- Les produits divers de gestion courante (114 198 € en 2018 au lieu de 110 650 € en 2017, soit + 3,21 %) comprennent, notamment, des versements de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement de l'accueil des personnes dépendantes en établissement de soins (70 676 €, soit 61,89 % du total), ainsi que les remboursements d'indus et les rejets bancaires (39 752 €).

- Les produits financiers issus du placement des « réserves » du fonds (9,90 M€ au 31 décembre 2018), s'élèvent à 163 433 € au lieu de 29 600 € en 2017 soit une hausse de 133 833 €. L'exercice 2018 a enregistré les intérêts provenant de comptes à terme, dont la rémunération pour la dernière année de détention s'est élevée à 151 879 €. Le montant des réserves investies sur des comptes sur livret moins rémunérateurs mais plus liquides s'élève au 31 décembre 2018 à 7,41 M€ (contre 7,40 M€ au 31 décembre 2017).

- Aucun produit exceptionnel n'a été constaté en 2018, comme en 2017.

- Les provisions inscrites antérieurement au titre des dépenses de prestations sociales non encore payées en fin d'année sont, à la demande du certificateur des comptes, reprises en produits sur l'exercice suivant. Le montant de ces reprises de provisions s'établit donc à 932 546 € en 2018.

On trouvera ci-après le tableau d'exécution budgétaire, le compte de résultat et le bilan du FSSD.

Annexe 1 – Budget du fonds de sécurité sociale des députés (FSSD)

	REALISE	BUDGET	REALISE	SOLDE	Variations 2018/2017	
	2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
62 HONORAIRES	0	1 500	511	989	511	NS
6220 HONORAIRES	0	1 500	511	989	511	NS
64 PRESTATIONS	12 977 301	12 298 000	12 193 255	104 745	-784 046	-6,04%
641 PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	9 781 546	9 196 500	9 593 592	-397 092	-187 954	-1,92%
6411 DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	4 819 241	4 596 500	4 526 133	70 367	-293 109	-6,08%
6413 AUTRES PRESTATIONS	4 962 305	4 600 000	5 067 460	-467 460	105 155	2,12%
642 PRESTATIONS DÉCÈS	791 107	713 500	195 037	518 463	-596 071	-75,35%
6421 PRESTATIONS DÉCÈS DEPUTES	182 777	113 500	0	113 500	-182 777	-100,00%
6422 PRESTATIONS DÉCÈS PENSIONNES	608 330	600 000	195 037	404 963	-413 293	-67,94%
643 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	164 793	158 000	152 641	5 359	-12 152	-7,37%
6432 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	164 793	158 000	152 641	5 359	-12 152	-7,37%
644 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE	2 239 855	2 230 000	2 251 985	-21 985	12 130	0,54%
6442 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	2 239 855	2 230 000	2 251 985	-21 985	12 130	0,54%
65 CHARGES DIVERSES	820 208	720 000	790 357	-70 357	-29 851	-3,64%
6510 REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS	0	0	0	0	0	NS
6520 ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0	0	0	0	0	NS
6531 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. DE BASE	678 775	592 000	654 072	-62 072	-24 704	-3,64%
6532 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. COMPL.	141 433	128 000	136 286	-8 286	-5 147	-3,64%
6580 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0	NS

	REALISE 2017	BUDGET 2018	REALISE 2018	SOLDE 2018	Variations 2018/2017	
					Δ absolu	Δ %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 218	14 880	19 631	-4 751	7 412	60,67%
6711 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	2 338	5 000	9 751	-4 751	7 412	316,99%
6712 SUBVENTIONS ACTIONS SANIT ET SOCIALES	9 880	9 880	9 880	0	0	0,00%
6718 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0	0	0	0	0	NS
6748 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DEPENSES	13 809 728	13 034 380	13 003 753	30 627	-805 974	-5,84%
73 COTISATIONS	8 297 822	8 337 720	7 839 450	-498 270	-458 372	-5,52%
7310 COTISATIONS ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	586 043	584 000	586 362	2 362	319	0,05%
7315 CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	7 695 12	7 737 000	7 234 814	-502 186	-460 309	-5,98%
7320 COTISATIONS POUR ORDRE	15 936	16 000	17 553	1 554	1 618	10,15%
7330 COTISATIONS VOLONTAIRES	720	720	720	0	0	0,00%
74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 730 32	3 773 000	3 745 815	-27 185	15 488	0,42%
7411 CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	3 606 011	2 844 660	1 552 978	-1 291 682	-2 053 033	-56,93%
7412 CONTRIBUTION ASS COMPLEMENTAIRE	124 315	928 340	2 192 837	1 264 497	2 068 522	1663,93%
75 PRODUITS DIVERS	110 650	78 000	435 649	357 649	324 999	293,72%
7511 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	0	0	21 315	21 315	21 315	NS
7512 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	0	0	15 254	0	15 254	NS
7521 REVERSEMENT DGH – HOPITAL	0	0	210 900	210 900	210 900	NS
7522 REVERSEMENT DGH – MEDIC.	0	0	73 982	73 982	73 982	NS
7580 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	110 650	78 000	114 198	36 198	3 549	3,21%
7680 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	29 600	0	163 433	163 433	133 833	452,14%

	REALISE	BUDGET	REALISE	SOLDE	Variations 2018/2017	
	2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
7718 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICE EN COURS	0	0	0	0	0	NS
7743 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	0	0	0	0	0	NS
7744 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	0	0	0	0	0	NS
7748 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
7751 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL RECETTES	12 138 798	12 188 720	12 020 913	-167 807	-117 885	-0,97%
RESULTAT BUDGETAIRE DU FONDS	-1 670 930	-845 660	-982 840	-137 180	688 090	26,54%

Annexe 2 – COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

CHARGES	2018		2017		PRODUITS	2018		2017	
	2018	2017	2018	2017		2018	2017	2018	2017
CHARGES EXTERNES	511	0	COTISATIONS	7 839 450	8 297 822				
Honoraires	511	0	Cotisations assurance complémentaire	586 362	586 043				
			Contribution sociale généralisée	7 234 814	7 695 123				
			Cotisations pour ordre	17 554	15 936				
			Cotisations volontaires	720	720				
PRESTATIONS	12 212 885	12 989 519	CONTRIBUTIONS	3 745 815	3 730 326				
Prestations maladie-maternité	9 593 592	9 781 546	Contributions de l'A.N.	3 745 815	3 730 326				
Prestations décès	195 037	791 107							
Prestations action sanitaire et sociale	172 272	177 011							
Prestations caisse complémentaire	2 251 985	2 239 855							
AUTRES CHARGES COURANTES	1 703 939	1 752 754	AUTRES PRODUITS COURANTS	1 368 194	940 173				
Remboursements de cotisations	0	0	Prestations à charge de tiers	36 569	0				
Achats de droits de séjours longs	0	0	Reversement au titre de la DGH	284 881	0				
Redevances de gestion	790 357	820 208	Produits divers de gestion courante	114 198	110 650				
Charges diverses de gestion courante	0	0	Reprise de provisions	932 546	829 523				
Dotation aux provisions	913 582	932 546							
CHARGES FINANCIÈRES	0	359	PRODUITS FINANCIERS	163 433	29 855				
			Produits de cession de placements court terme		0				
			Autres intérêts et produits assimilés	163 433	29 600				
			Reprise sur provision pour dépréciation des valeurs financières	0	255				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0				
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers		0				
Autres charges exceptionnelles	0	0	Autres produits exceptionnels		0				
Résultat de l'exercice (excédent)			Résultat de l'exercice (déficit)	800 443	1 744 457				
TOTAL	13 917 335	14 742 632	TOTAL	13 917 335	14 742 632				

Annexe 3 – BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTES (SSD)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISÉ			RÉSERVES		
Immobilisations financières	0	0	Réserves	20 805 678	22 550 134
			Report à nouveau	2 834	2 834
			Résultat de l'exercice	-800 443	-1 744 457
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES	20 008 069	20 808 512
			PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	913 582	932 546
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances et comptes rattachés	1 201 529	2 001 575	Fournisseurs	70 995	2 337 107
Liaison Assemblée nationale	2 480 267	4 929 173	Liaison Assemblée nationale	0	0
Débiteurs divers		0	Créditeurs divers	0	0
Valeurs mobilières de placement nettes	9 898 575	9 746 696			
Disponibilités	7 412 274	7 400 720			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	20 992 646	24 078 164	TOTAL DES DETTES	70 995	2 337 107
TOTAL ACTIF	20 992 646	24 078 164	TOTAL PASSIF	20 992 646	24 078 164

IV. LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL



Chiffres clefs

Résultat comptable	+ 0,75 M€ (– 2,08M€ en 2017)
Charges	14,89 M€ (– 0,93 %)
Dont :	
– Prestations maladie-maternité	9,52 M€ (63,94%)
– Redevance de gestion	1 010 569 €
Produits	15,64 M€ (+ 13,82%)
Dont :	
– Reversements de CSG	9,67 M€ (+ 21,29 %)
– Contribution AN (équivalent de la cotisation employeur)	3,69 M€ (– 2,57 %)

Le fonds de Sécurité sociale du personnel (FSSP) présente en 2018, un excédent de 748 744 € après cinq années consécutives de déficits constatés. Ce résultat comptable tient à une diminution des charges (– 0,93 %), conjuguée à une forte augmentation des produits (+ 13,82 %). Le tableau ci-dessous présente la situation du fonds au cours des cinq dernières années.

Évolution du résultat comptable du FSSP (2014-2018)

(en M€ et en %)

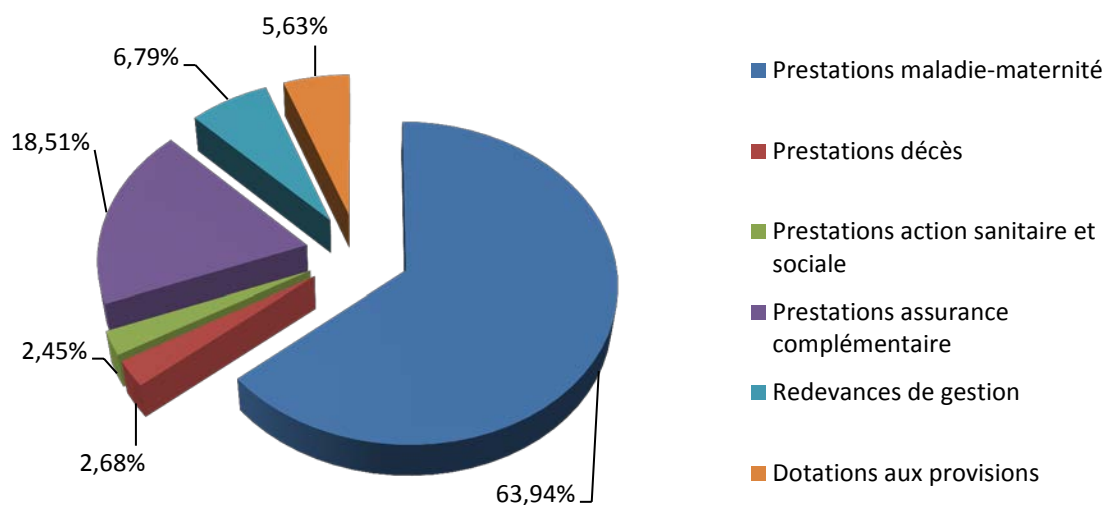
	2014	2015	2016	2017	2018
Charges (M€)	14,61	14,43	14,27	15,82	14,89
Évolution (%)	+ 7,90 %	– 1,28 %	– 1,09 %	+ 10,89 %	– 0,93 %
Produits (M€)	14,04	14,06	14,08	13,74	15,64
Évolution (%)	+ 4,02 %	+ 0,14 %	+ 0,15 %	– 2,43 %	+ 13,82 %
Solde (M€)	– 0,57	– 0,36	– 0,19	– 2,08	+ 0,75

4.1 Les charges

Les charges du FSSP connaissent une légère baisse et s'établissent à 14,89 M€ en 2018 (– 0,93 % par rapport au montant observé en 2017 qui était de 15,82 M€). Leur présentation comporte, conformément aux préconisations du certificateur des comptes, des provisions correspondant aux prestations sociales non encore versées au 31 décembre de l'exercice.

Le graphique ci-après détaille les charges en 2018 par grandes catégories de dépenses.

Ventilation par nature des charges du FSSP en 2018



• Les prestations maladie et maternité s'élèvent à 9,52 M€ et représentent 63,94 % des dépenses du fonds en 2018 (contre 9,92 M€, soit 62,70 %, en 2017). Elles sont ainsi en diminution de 4,02 % par rapport à l'exercice précédent.

Les *dotations globales* s'établissent dans leur ensemble à 4,63 M€ (contre 4,99 M€ en 2017), en baisse de 7,18 %. La dotation aux établissements publics hospitaliers (EPH) est stable (2017 et 2018 : 3,40 M€) tandis que la dotation aux établissements sous forfait de soins baisse, pour sa part, de 5,31 % (2017 : 796 720 € ; 2018 : 754 446 €).

À ces dotations, évaluées chaque année de manière prévisionnelle par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) en fonction des dépenses constatées au cours de l'avant-dernier exercice, s'ajoutent des ajustements intervenant sur des années ultérieures en fonction de l'activité réellement constatée. En 2017, deux régularisations de respectivement 467 067 € et 57 835 € avaient été demandées au FSSP au titre des dotations aux EPH et aux établissements sous forfait de soins de 2016. En 2018, aucune régularisation n'ayant été demandée, les dépenses constatées sont nettement inférieures à celles enregistrées l'année précédente.

Les participations versées aux autres organismes (établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, fonds d'intervention régionale, institut national de prévention et d'éducation pour la santé, etc.) ont en revanche augmenté de moitié compensant ainsi partiellement la baisse des autres dotations globales : elles sont passées de 268 781 € en 2017, à 486 599 € en 2018. Une contribution importante (103 729 €) a en effet été versée, en 2018, au titre de la prise en charge des cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux ; en 2017, cette contribution n'avait été que de 64 345 €. Ont également été versés en 2018, une participation au titre des conventions internationales¹ de 49 180 € et un rappel exceptionnel de participations diverses au titre d'exercices antérieurs de 48 660 €.

1. Cette participation correspond aux dépenses de soins dispensés aux ressortissants français dans les pays étrangers où ces derniers ont pu obtenir la dispense de l'avance de frais : il s'agit essentiellement des pays dans lesquels la carte européenne peut être utilisée (États membres de l'Union européenne, Espace économique européen, Suisse) ou ayant passé une convention bilatérale avec la France.

Les *autres prestations d'assurance maladie-maternité* s'établissent à 7,65 € (au lieu de 7,86 M€ en 2017), soit une diminution de 2,72 %. Elles se répartissent entre l'assurance de base – qui verse des prestations égales à celles versées par le régime général – (63,95 % du total) et l'assurance complémentaire (36,05 %). Les premières s'élèvent à 4,89 M€, au lieu de 4,93 M€ en 2017 (soit – 0,83 %) et les secondes à 2,76 M€, au lieu de 2,93 M€ en 2017 (soit – 5,91 %). Ces diminutions résultent essentiellement des consommations de prestations.

- Les prestations en matière de décès ont diminué de moitié à 398 876 € (au lieu de 760 290 € en 2017), en raison de l'absence de versement de capital-décès en 2018 (contre quatre versements suite au décès de fonctionnaires en activité l'an passé). En 2017, 47 allocations pour frais funéraires et allocations pour le décès d'un conjoint ont été versées (contre 39 en 2016).

- Les prestations d'action sanitaire et sociale¹ s'établissent à 365 211 € en 2018, en augmentation de 30 971 € par rapport à 2017 (334 240 €). Ces dépenses correspondent, pour l'essentiel, à l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permettent pas de supporter les charges qu'entraîne le recours à des aides à domicile et aux frais d'hébergement dans des maisons de retraite ou dans des établissements de long séjour (201 597 € en 2018, au lieu de 186 508 € en 2017) ainsi qu'au versement d'allocations de vacances aux affiliés ayant des enfants à charge (126 086 € en 2018, au lieu de 124 752 € en 2017). Les subventions et participations reprises en charges exceptionnelles se sont établies à 37 528 € en 2018 (contre 22 980 € en 2017).

- La redevance de gestion² versée au profit de l'Assemblée nationale représente en 2018 une charge de 1 010 569 € pour le FSSP. Cette dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale. Comme pour le fonds de sécurité sociale des députés, il sera proposé de la supprimer à partir de la clôture des comptes 2019.

- Les dépenses de prestations sociales (maladie maternité, action sanitaire et sociale et assurance complémentaire) dues au titre de l'exercice, mais non encore versées au 31 décembre, ont été inscrites, comme c'est le cas depuis 2014, sous la forme de provisions³ dans le compte de résultat. Le montant de cette provision s'établit à 837 905 € en 2018 contre 885 797 € en 2017 (cf. compte de résultat en annexe n°2).

4.2 Les produits

Les recettes du fonds s'établissent à 15,64 M€ (contre 13,74 M€ en 2017, en augmentation de 13,82 %). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des

1. Ce poste de dépenses comprend les prestations d'action sanitaire et sociale stricto sensu ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions et participations reprises en charges exceptionnelles.

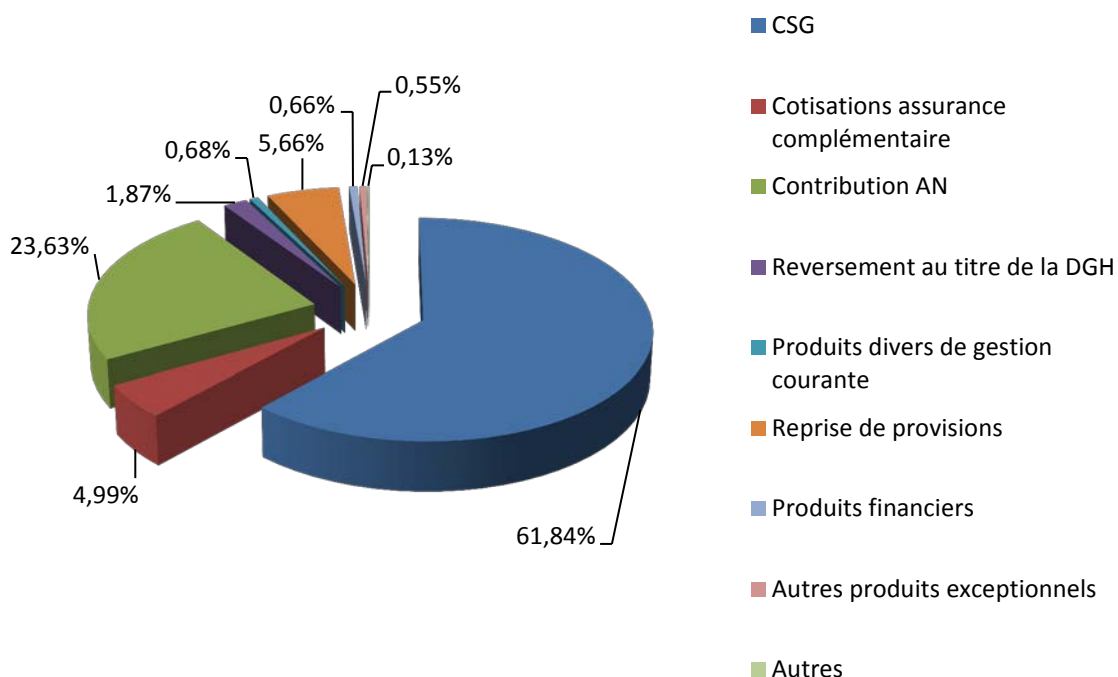
2. L'arrêté du Bureau du 18 février 2009 a institué une redevance de gestion, représentative des charges de personnel prises en charge par le budget de l'Assemblée nationale pour le fonctionnement des deux Fonds de sécurité sociale. La répartition entre les fonds est effectuée au prorata du nombre de leurs bénéficiaires affiliés à l'assurance de base au 31 décembre de l'exercice considéré (soit 56,11 % pour le fonds du personnel en 2018). La répartition, au sein de chaque fonds entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire, est effectuée au prorata des dépenses totales de chaque assurance pour l'exercice considéré (soit 78,99 % pour l'assurance de base du fonds en 2018).

3. Elles sont calculées sur la base de la moyenne mensuelle des prestations servies au cours des quatre exercices précédents (2014 à 2017).

recettes liées au reversement de contribution sociale généralisée (CSG) et par le versement par la CNAM, en 2018, d'un reliquat de dotation globale hospitalière au titre des exercices antérieurs.

Le graphique ci-après présente les produits pour 2018 par catégories.

Ventilation par nature des recettes du FSSP en 2018



- Les versements de CSG, dont les montants évoluent en fonction du nombre d'affiliés (fonctionnaires en activité et retraités), du montant des rémunérations (ou pensions) versées ainsi que des taux de reversement (maintenus en 2018) applicables au fonds, augmentent de 21,29 %, pour s'établir à 9,67 M€ en 2018 (au lieu de 7,97 M€ en 2017). Cette progression s'explique, en l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et du montant des pensions en 2018, par l'effet sur l'assiette de la contribution du relèvement de 1,7 point du taux de CSG à compter du 1er janvier 2018.

- Le produit des cotisations à l'assurance complémentaire diminue légèrement pour atteindre 779 994 € en 2018 (contre 786 009 € en 2017, soit - 0,77 %).

- La contribution de l'Assemblée nationale, représentant la « cotisation employeur », qui est assise sur le traitement de base des personnels statutaires en activité (au taux de 9,70 %, comme dans la fonction publique de l'État), poursuit sa diminution, passant de 3,82 M€ en 2016 à 3,79 M€ en 2017 puis 3,69 M€ en 2018 (soit - 2,57 %), en ligne avec l'évolution de l'assiette.

- Un reversement de dotation globale hospitalière, au titre d'exercices antérieurs, par nature imprévisible, a été enregistré, en 2018, pour un montant de 291 802 €.

- Les produits divers de gestion courante (106 782 €, en 2018, au lieu de 280 847 €, en 2017 soit - 61,98 %) comprennent, notamment, des versements de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement de l'accueil des personnes

dépendantes en établissement de soins (72 393 €), ainsi que les indus de prestations (31 175 €). En 2017, un reversement exceptionnel de 171 138 € correspondant à un indu sur des prestations hospitalières était intervenu.

- Les produits financiers, issus du placement des « réserves » du fonds (6,09 M au 31 décembre 2018), s'élèvent à 102 891 € au lieu de 20 506 € en 2017. En effet, l'exercice 2018 a enregistré les intérêts provenant de comptes à terme, dont la rémunération pour la dernière année de détention s'est élevée à 93 374 €. Le montant des réserves investies sur les comptes sur livret moins rémunérateurs mais plus liquides s'élève au 31 décembre 2018 à 5,54 M€ (contre 5,53 M€ au 31 décembre 2017).

- Les produits exceptionnels (85 990 €) résultent d'écritures de régularisation comptable opérées sur des charges supportées sur l'exercice 2018.

- Les provisions inscrites antérieurement au titre des dépenses de prestations sociales non encore payées en fin d'année sont, à la demande du certificateur des comptes, reprises en produits sur l'exercice suivant. Le montant de ces reprises de provisions s'établit donc à 885 797 € en 2018.

On trouvera ci-après le tableau d'exécution budgétaire, le compte de résultat et le bilan du FSSP.

Annexe 1 – Budget du fonds de sécurité sociale du personnel (FSSP)

		Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
62	HONORAIRES	0,00	1 100	522,95	577	523	NS
6220	HONORAIRES	0,00	1 100	522,95	577	523	NS
64	PRESTATIONS	13 921 083,29	12 990 100	13 003 779,21	-13 679	-917 304	-6,59%
641	PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	9 919 594,93	9 368 600	9 520 416,53	-151 817	-399 178	-4,02%
6411	DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	4 989 217,63	4 708 600	4 630 775,03	77 825	-358 443	-7,18%
6413	AUTRES PRESTATIONS	4 930 377,30	4 660 000	4 889 641,50	-229 642	-40 736	-0,83%
642	PRESTATIONS DÉCÈS	760 289,79	391 500	398 876,35	-7 376	-361 413	-47,54%
6421	PRESTATIONS DÉCÈS FONCTIONNAIRES	433 713,78	96 500	42 929,23	53 571	-390 785	-90,10%
6422	PRESTATIONS DÉCÈS RETRAITES	326 576,01	295 000	355 947,12	-60 947	29 371	8,99%
643	PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.*	311 260,29	365 000	327 683,22	37 317	16 423	5,28%
6431	ALLOCATIONS VACANCES	124 752,00	160 000	126 086,00	33 914	1 334	1,07%
6432	PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	186 508,29	205 000	201 597,22	3 403	15 089	8,09%
644	PRESTATIONS DE LA CAISSE COMPLÉMENTAIRE	2 929 938,28	2 865 000	2 756 803,11	108 197	-173 135	-5,91%
6442	AUTRES PRESTATIONS	2 929 938,28	2 865 000	2 756 803,11	108 197	-173 135	-5,91%
65	CHARGES DIVERSES	991 409,45	1 090 000	1 010 568,84	79 431	19 159	1,93%
6520	ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0,00	0	0,00	0	0	NS
6531	REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. DE BASE	783 093,66	855 000	798 227,26	56 773	15 134	1,93%
6532	REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. COMPL.	208 315,79	235 000	212 341,58	22 658	4 026	1,93%
6580	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	0	0,00	0	0	NS
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 979,52	26 000	37 527,60	-11 528	14 548	63,31%
6711	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	2 307,11	5 000	9 988,60	-4 989	7 681	332,95%
6712	SUBVENTIONS ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	20 672,41	21 000	27 539,00	-6 539	6 867	33,22%
6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0,00	0	0,00	0	0	NS
6748	CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	0,00	0	0,00	0	0	NS
TOTAL DEPENSES		14 935 472,26	14 107 200	14 052 398,60	54 801	-883 074	-5,91%
73	COTISATIONS	8 763 511,78	8 657 700	10 462 575,65	1 804 876	1 699 064	19,39%
7310	COTISATIONS ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	786 009,36	797 000	779 994,03	-17 006	-6 015	-0,77%
7315	CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	7 973 281,00	7 857 000	9 670 606,69	1 813 607	1 697 326	21,29%
7320	COTISATIONS POUR ORDRE	690,42	700	9 260,93	8 561	8 571	1241,35%
7330	COTISATIONS VOLONTAIRES	3 531,00	3 000	2 714,00	-286	-817	-23,14%
74	CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE L'A.N.	3 792 314,81	3 730 300	3 694 902,60	-35 397	-97 412	-2,57%
7411	CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	3 520 956,00	3 053 500	1 494 140,26	-1 559 360	-2 026 816	-57,56%
7412	CONTRIBUTION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	271 358,81	676 800	2 200 762,34	1 523 962	1 929 404	711,02%

		Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2018/2017	
		2017	2018	2018	2018	Δ absolu	Δ %
75	PRODUITS DIVERS	280 846,94	79 000	406 891,85	327 892	126 045	44,88%
7511	PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	0,00	0	4 792,65	4 793	4 793	NS
7512	PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	0,00	0	3 515,51	0	0	NS
7521	REVERSEMENT DGH – HÔPITAL.	0,00	0	216 022,86	216 023	216 023	NS
7522	REVERSEMENT DGH – MEDIC.	0,00	0	75 778,74	75 779	75 779	NS
7580	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	280 846,94	79 000	106 782,09	27 782	-174 065	-61,98%
7680	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	20 505,50	0	102 891,13	102 891	82 386	401,77
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 787,22	14 200	85 990,21	71 790	57 203	198,71%
7743	PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	17 912,83	14 000	51 414,04	37 414	33 501	187,02%
7744	PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	10 874,39	200	33 071,52	32 872	22 197	204,12%
7748	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICE ANT.	0,00	0	1 504,65	1 505	1 505	NS
7751	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0	0,00	0	0	NS
TOTAL RECETTES		12 865 460,75	12 481 200	14 753 251,44	2 272 051	1 867 285	14,49%
RESULTAT BUDGETAIRE DU FONDS		-2 070 011,51	-1 626 000	700 852,84	2 326 853	2 750 359	-134,20%

* Les prestations d'action sanitaire et sociale du compte de résultat agrègent les articles 6431, 6432, 6711 et 6712

ANNEXE 2 – COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

CHARGES	PRODUITS				
	2018	2017			
CHARGES EXTERNES	523	0	COTISATIONS	10 462 576	8 763 512
Honoraires	523	0	Cotisations assurance complémentaire	779 994	786 009
			Contribution sociale généralisée	9 670 607	7 973 281
			Cotisations pour ordre	9 261	690
			Cotisations volontaires	2 714	3 531
PRESTATIONS	13 041 307	13 944 063	CONTRIBUTIONS	3 694 903	3 792 315
Prestations maladie-maternité	9 520 417	9 919 595	Contributions de l'A.N.	3 694 903	3 792 315
Prestations décès	365 211	760 290			
Prestations action sanitaire et sociale	327 683	334 240			
Prestations assurance complémentaire	2 756 803	2 929 938			
AUTRES CHARGES COURANTES	1 848 474	1 877 206	AUTRES PRODUITS COURANTS	1 292 689	1 134 505
Remboursements de cotisations		0	Prestations à charge de tiers	8 308	0
Achats de droits de séjours longs		0	Reversement au titre de la DGH	291 802	0
Redevances de gestion	1 010 569	991 409	Produits divers de gestion courante	106 782	280 847
Charges diverses de gestion courante		0	Reprise de provisions	885 797	853 658
Dotations aux provisions	837 905	885 797			
CHARGES FINANCIÈRES		0	PRODUITS FINANCIERS	102 891	20 506
			Produits de cession de placements court terme		0
			Autres intérêts et produits assimilés	102 891	20 506
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	85 990	28 787
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		0	Produits sur sorties d'actifs financiers		0
Autres charges exceptionnelles	0	0	Autres produits exceptionnels	85 990	28 787
Résultat de l'exercice (excédent)	748 744		Résultat de l'exercice (déficit)		2 081 645
TOTAL	15 639 048	15 821 269	TOTAL	15 639 048	15 821 269

ANNEXE 3 – BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISÉ			RÉSERVES		
Immobilisations financières	0	0	Réserves	19 651 993	21 733 638
			Report à nouveau	1 890	1 890
			Résultat de l'exercice	748 744	-2 081 645
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES	20 402 627	19 653 883
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	837 905	885 797
Créances et comptes rattachés	1 592 923	1 993 813	DETTES		
Liaison Assemblée nationale	8 176 270	9 571 159	Fournisseurs	156 398	2 550 138
Débiteurs divers	0	0	Liaison Assemblée nationale		0
Valeurs mobilières de placement nettes	6 085 572	5 992 198	Créditeurs divers		0
Disponibilités	5 542 164	5 532 647			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	21 396 930	23 089 817	TOTAL DES DETTES	156 398	2 550 138
TOTAL ACTIF	21 396 930	23 089 817	TOTAL PASSIF	21 396 930	23 089 817

TROISIÈME PARTIE

—

Les modifications apportées aux budgets initial et rectificatif de 2018

En application de l'article 16 *bis* de l'Instruction générale du Bureau (IGB) , le budget de l'Assemblée nationale, préparé sous l'autorité des Questeurs, est adopté par le Bureau avant communication à la Commission commune des crédits visée à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

La Commission commune des crédits n'arrête pas le budget proprement dit des Assemblées mais le montant des « crédits nécessaires » à leur fonctionnement, c'est-à-dire en fait le montant de la dotation qui sera inscrite au budget de l'État.

Lorsque le montant de cette dotation est devenu définitif, le pouvoir d'arrêter le budget appartient au Collège des Questeurs qui, au début de chaque exercice, répartit les crédits ouverts entre les différents chapitres et articles du plan comptable. En cours d'exercice, cette répartition initiale peut être modifiée selon la même procédure, c'est-à-dire par arrêté pris par le Collège des Questeurs.

La répartition du budget initial pour 2018 a été fixée par les arrêtés n^{os} 18-001 et 18-002 du 7 février 2018 et la répartition du budget rectificatif par les arrêtés n^{os} 18-024 et 18-025 du 13 mars 2018.

En cours d'exercice, cette répartition a été modifiée par cinq arrêtés de virements de crédits (un pour chaque trimestre de l'exercice 2018 et un pour la période complémentaire) dans les conditions suivantes :

- arrêté n° 18-065 du 5 juin 2018, pour le premier trimestre ;
- arrêté n° 18-105 du 31 juillet 2018, pour le deuxième trimestre ;
- arrêté n° 18-143 du 6 novembre 2018, pour le troisième trimestre ;
- arrêté n° 19-024 du 11 février 2019 pour le quatrième trimestre ;
- arrêté n° 19-028 du 21 février 2019 pour la période complémentaire de mandatement et de clôture des comptes de l'exercice 2018 (entre le 1er janvier et le 15 février 2019) ;

L'ensemble de ces modifications est décrit dans le tableau ci-après.

		Budget 2018 rectificatif	Arrêté 18-065 (05.06.18)	Arrêté 18-105 (31.07.18)	Arrêté 18-143 (06.11.18)	Arrêté 19-024 (11.02.19)	Arrêté 19-028 (21.02.19)	Budget définitif ap. virements
20/23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 368 000						3 368 000
205	LOGICIELS	3 368 000						3 368 000
2051/2351	Système central	3 368 000						3 368 000
21/23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 291 000						22 372 535
213	CONSTRUCTIONS	18 315 000						17 295 300
2131/2331	Gros œuvre	6 850 000		- 100 000	- 79 000	+ 43 000		6 714 000
2135/2335	Installations générales	5 865 000		+ 1 400 000	+ 600 000			7 865 000
2136/2336	Agencements et aménagement	5 580 000		- 1 400 000	- 600 000	- 537 700	- 346 000	2 696 300
2137/2337	Installations téléphoniques	20 000						20 000
215	MATÉRIEL ET OUTILLAGE	160 000						163 000
2151/2315	Matériel et outillage du SAIP	10 000						10 000
2152/2315	Matériel du service de la Logistique parlementaire	140 000						140 000
2153/2315	Matériel du laboratoire photo- vidéo	5 000				+ 3 000		8 000
2154/23154	Matériel médical	5 000						5 000
								0
216	COLLECTIONS	210 000						284 235
2161/2361	Œuvres d'art	110 000						110 000
2162/2362	Meubles de style	80 000						80 000
2163	Livres, manuscrits et objets anciens	20 000		+ 31 035		+ 43 200		94 235
2165	Autres œuvres et objets d'art	0						0
218	AUTRES IMMOBILISATIONS	4 606 000						4 630 000
2182	Matériel de transport	203 000						203 000
2183	Matériel de bureau	190 000						190 000
2184/2384	Mobilier	370 000			+ 24 000			394 000
2185/2385	Appareils électriques	200 000						200 000
2187	Matériel information- multimédia	0						0
2188/2388	Matériel informatique	3 643 000						3 643 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	780 000						970 000
2341	Études et ingénierie en cours	600 000		+ 100 000	+ 55 000	+ 35 000		790 000
2342	Études en cours sur installations téléphoniques	180 000						180 000
29	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 500 000						1 500 000
2992	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 500 000						1 500 000

		Budget 2018 rectificatif	Arrêté 18-065 (05.06.18)	Arrêté 18-105 (31.07.18)	Arrêté 18-143 (06.11.18)	Arrêté 19-024 (11.02.19)	Arrêté 19-028 (21.02.19)	Budget définitif ap. virements
60	ACHATS DE BIENS ET FOURNITURES	7 571 500						7 559 500
601	ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	470 000						510 483
6011	Fournitures d'ateliers du SAIP	290 000				+ 19 000		309 000
6012	Fournitures d'impressions et reliures	120 000					+ 5 483	125 483
6013	Fournitures du département audiovisuel	60 000			+ 10 000	+ 6 000		76 000
602	ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	365 000						511 000
6021	Petit équipement du SAIP	170 000			+ 60 000	+ 60 000		290 000
6022	Petit équipement automobile	50 000						50 000
6023	Petit équipement du service de la Logistique	45 000						45 000
6024	Petit équipement informatique	50 000			+ 25 000		+ 1 000	76 000
6025	Petit équipement téléphonique	50 000						50 000
604	ACHATS DE FOURNITURES	2 124 000						2 118 017
6041	Achats de fournitures de bureau	1 452 000					- 5 483	1 446 517
6042	Achats d'autres fournitures	645 000				- 500		644 500
6043	Fourniture du laboratoire photographique	7 000						7 000
6044	Fournitures médicales	20 000						20 000
605	ACHATS DE FLUIDES	4 400 000						4 207 500
6051	Fluides pour les bâtiments	4 290 000		- 30 000	- 2 500	- 160 000		4 097 500
6052	Carburant pour véhicules	110 000						110 000
								0
607	ACHATS DE MARCHANDISES	212 500						212 500
6071	Achats de marchandises	212 500						212 500
61	SERVICES EXTÉRIEURS	23 806 000						25 385 244
611	BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	495 000						495 000
6111	Exploitation des bases de l'A.N.	0						0
6112	Frais de saisie des bases de l'A.N.	0						0
6113	Abonnements aux bases extérieures	290 000						290 000
6114	Frais d'hébergement du site Internet	205 000						205 000
613	LOCATIONS	4 180 000						4 660 994
6132	Locations et charges immobilières	3 050 000		+ 185 000		+ 11 000		3 246 000
6133	Redevances et locations informatiques	503 000						503 000
6134	Location réseau privé de transmission	2 000						2 000
6135	Locations de matériel de	105 000						105 000

		Budget 2018 rectificatif	Arrêté 18-065 (05.06.18)	Arrêté 18-105 (31.07.18)	Arrêté 18-143 (06.11.18)	Arrêté 19-024 (11.02.19)	Arrêté 19-028 (21.02.19)	Budget définitif ap. virements
	communication							
6136	Location de photocopieur	60 000						60 000
6137	Locations de matériel de transport	30 000			+ 17 126	+ 528	+ 2 340	49 994
6138	Location de matériel divers	150 000			+ 205 000	+ 65 000		420 000
6139	Autres locations	280 000				- 5 000		275 000
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT	15 825 000						16 713 053
6151	Entretien et réparation de biens immobiliers	10 980 000		- 5 000	- 23 000	+ 800 000	+ 26 000	11 778 000
6152	Entretien des installations du SAIP	160 000			+ 63 200	+ 60 000		283 200
6153	Maintenance informatique	3 230 000						3 230 000
6154	Entretien du matériel de communication	300 000					+ 3 000	303 000
6155	Maintenance du matériel	926 000						926 000
6156	Entretien des livres et objets anciens	150 000		- 5 947		- 23 200		120 853
6157	Entretien des installations de transport	75 000			- 7 000			68 000
6158	Entretien du laboratoire photo	4 000						4 000
616	PRIMES D'ASSURANCES	360 000						355 000
6161	Assurances des biens et personnes	260 000				- 5 000		255 000
6165	Assurances des véhicules	100 000						100 000
617	ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 311 000						1 265 912
6171	Études et recherches informatiques	160 000						160 000
6172	Documentation de la bibliothèque	258 000		- 25 088		- 20 000		212 912
6173	Documentation européenne	48 000						48 000
6175	Abonnements	845 000						845 000
618	AUTRES CHARGES DIVERSES	1 635 000						1 895 286
6181	Subventions et libéralités diverses	635 000						635 000
6182	Subventions repas	1 000 000				+ 260 000	+ 286	1 260 286
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	5 891 000						6 789 000
621	PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 322 000						1 442 000
6211	Personnel intérimaire et mis à disposition	1 322 000				+ 120 000		1 442 000
6213	Mise à disposition de personnels pour le SAIP	0						0
622	HONORAIRES	390 000						867 000
6221	Honoraires d'experts et d'avocats	220 000			+ 200 000	+ 200 000		620 000
6223	Honoraires d'études et d'ingénierie	170 000		+ 33 000	+ 36 000	+ 8 000		247 000

		Budget 2018 rectificatif	Arrêté 18-065 (05.06.18)	Arrêté 18-105 (31.07.18)	Arrêté 18-143 (06.11.18)	Arrêté 19-024 (11.02.19)	Arrêté 19-028 (21.02.19)	Budget définitif ap. virements
6226	Autres honoraires	0						0
623	INFORMATIONS	2 440 000						2 261 100
6231	Annonces et insertions	80 000			+ 30 000			110 000
6232	Expositions	0						0
6233	Communication événementielle	150 000				+ 17 000		167 000
6234	Production des images télévisuelles	1 500 000			- 175 900	- 350 000	+ 320 000	1 294 100
6235	Documents d'info et de communication	150 000						150 000
6236	Diffusion des images télévisées	250 000						250 000
6237	Etudes et prestations multimédia	160 000				- 3 000		157 000
6238	Actions pédagogiques et d'information	150 000				- 17 000		133 000
624	IMPRESSIONS	265 000						324 900
6241	Impressions parlementaires	260 000					+ 20 000	280 000
6243	Impressions techniques	5 000		+ 2 000	+ 32 200	+ 5 700		44 900
625	TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	686 000						1 106 000
6251	Transport de biens	150 000	+ 120 000	+ 20 000	+ 20 100	+ 89 900		400 000
6252	Transport du personnel	536 000				+ 70 000	+ 100 000	706 000
626	FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	778 000						778 000
6261	Frais de courrier	438 000						438 000
6262	Frais de télécommunication	340 000						340 000
629	RÉGIES DES SERVICES DE L'A.N.	10 000						10 000
6291	Régie du Directeur général des services administratifs	2 000						2 000
6292	Régie du Directeur général des services législatifs	8 000						8 000
63	IMPÔTS ET TAXES	4 411 000						4 426 000
6330	SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 620 000						3 620 000
6350	IMPÔTS LOCAUX	790 000					+ 15 000	805 000
6360	REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	0						0
6370	TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	1 000						1 000
6380	TRAVAILLEURS HANDICAPES	0						0
64	CHARGES DE PERSONNEL	176 146 000						176 069 656

		Budget 2018 rectificatif	Arrêté 18-065 (05.06.18)	Arrêté 18-105 (31.07.18)	Arrêté 18-143 (06.11.18)	Arrêté 19-024 (11.02.19)	Arrêté 19-028 (21.02.19)	Budget définitif ap. virements
641	PERSONNELS STATUTAIRES	112 825 000						112 625 000
6411	Traitements-rémunérations de base	50 420 000				- 200 000		50 220 000
6412	Indemnités de fonction et de sujétion	48 890 000						48 890 000
6414	Autres indemnités	11 935 000						11 935 000
6415	Prestations familiales	730 000						730 000
6416	Supplément familial	405 000						405 000
6418	Indemnité de fin de carrière	445 000						445 000
642	PERSONNELS CONTRACTUELS	8 178 000						8 178 000
6421	Traitements-rémunérations de base	6 748 000						6 748 000
6422	Indemnités de fonction et de sujétion	970 000						970 000
6423	Autres indemnités	400 000						400 000
6424	Prestations familiales	60 000						60 000
6425	Indemnités de préavis de licenciement	0						0
643	PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	2 409 600						2 409 600
6431	Salaires-rémunérations de base	2 333 000						2 333 000
6432	Indemnité de Cabinet	70 000						70 000
6433	Prestations familiales	6 600						6 600
6434	Indemnités de préavis de licenciement	0						0
644	AUTRES PERSONNELS	450 000						450 000
6442	Indemnisation des demandeurs d'emploi	450 000						450 000
645	CHARGES SOCIALES	49 671 800						49 671 800
6451	Contribution au fonds de sécurité sociale	3 730 300						3 730 300
6452	Contribution à la caisse de retraites	42 914 500						42 914 500
6453	Cotisations URSSAF	2 315 000						2 315 000
6454	Cotisations caisses complémentaires	595 000						595 000
6455	Contribution solidarité autonomie	117 000						117 000
646	PRESTATIONS DIRECTES	989 600						1 059 886
6461	Accidents du travail	14 200					+ 70 286	84 486
6462	Capital-décès 1	81 500						81 500
6463	Allocation-décès 1	15 000						15 000
6464	Allocations viagères	31 500						31 500
6465	Médico-social et prévention	300						300
6466	Arrrages de pensions des R.U.F.	847 100						847 100
6467	Autres prestations	0						0

		Budget 2018 rectificatif	Arrêté 18-065 (05.06.18)	Arrêté 18-105 (31.07.18)	Arrêté 18-143 (06.11.18)	Arrêté 19-024 (11.02.19)	Arrêté 19-028 (21.02.19)	Budget définitif ap. virements
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	240 000						277 371
6473	Action sociale	0						0
6474	Subventions et indemnités repas	700						700
6475	Indemnités repas gardes républicains	188 000				+ 31 400	+ 5 971	225 371
6476	Subvention à la Mutuelle du personnel	40 000						40 000
6477	Médecine du travail	11 300						11 300
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 382 000						1 398 000
6481	Frais de recrutement de personnel	500 000				+ 80 000		580 000
6482	Formation professionnelle	610 000			- 15 000	- 20 000		575 000
6483	Dons de médailles	0						0
6484	Formations micro- informatiques	272 000			- 25 000		- 4 000	243 000
65	CHARGES PARLEMENTAIRES	319 625 579						319 639 339
651	INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	51 233 921						51 233 921
6511	Indemnité parlementaire	50 129 127						50 129 127
6512	Indemnités spéciales	570 794						570 794
6514	Prestations familiales	294 000						294 000
6515	Supplément familial	240 000						240 000
652	CHARGES SOCIALES	70 192 056						70 192 056
6521	Sécurité sociale et prévoyance	67 752 456						67 752 456
6522	Prestations directes	1 051 700						1 051 700
6528	Charges sociales diverses	1 387 900						1 387 900
653	FRAIS DE SECRÉTARIAT	169 134 830						169 125 629
6531	Frais de secrétariat des groupes	11 229 500						11 229 500
6532	Frais de secrétariat des députés	121 139 170				- 9 201		121 129 969
6533	Crédit supplémentaire de fin de mandat	600 000						600 000
6534	Indemnité représentative de frais de mandat	0						0
6535	Avance de frais de mandat	36 166 160						36 166 160
654	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	6 168 000						6 127 928
6541	Déplacements par avions	4 045 000	- 2 851			- 70 528	- 37 790	3 933 831
6542	Déplacements ferroviaires	1 980 000					+ 66 100	2 046 100
6543	Déplacements en taxis	0						0
6544	Remboursements de péages	143 000			+ 2 146			145 146
6545	Déplacements des anciens députés	0	+ 2 851					2 851
655	CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	150 000						150 000

		Budget 2018 rectificatif	Arrêté 18-065 (05.06.18)	Arrêté 18-105 (31.07.18)	Arrêté 18-143 (06.11.18)	Arrêté 19-024 (11.02.19)	Arrêté 19-028 (21.02.19)	Budget définitif ap. virements
6551	Office d'évaluation des choix scientifiques	150 000						150 000
656	REPRÉSENTATION DE L'A.N.	5 158 172						5 532 278
6563	Frais de réception du Président	450 000						450 000
6564	Frais de déplacement du Président	60 000						60 000
6565	Frais de mission du Cabinet	60 000					- 10 650	49 350
6566	Frais de réception du Bureau	530 000					+ 33 118	563 118
6567	Délégations parlementaires	101 000	+ 21 000					122 000
6568	Activités internationales de l'A.N.	2 928 000	- 49 400					2 878 600
6569	Missions et réceptions des Commissions	1 029 172	+ 202 648	+ 177 390				1 409 210
657	AUTRES ACTIVITÉS PARL.	922 800						922 800
6570	Autres missions et réceptions parlementaires	200 000				+ 110 000		310 000
6571	Études et expertises des organes de l'Assemblée	722 800				- 110 000		612 800
658	AUTRES CHARGES LIÉES AU MANDAT	16 665 800						16 354 727
6581	Équipement des députés	2 000 000						2 000 000
6582	Équipement bureautique des groupes	300 000				+ 60 000		360 000
6583	Frais matériels des députés	11 960 000				- 211 400	- 74 375	11 674 226
6584	Formation aux techniques de communication	123 000				- 100 000		23 000
6585	Autres formations députés	70 000				+ 9 201		79 201
6586	Frais d'hébergement	2 097 800						2 097 800
6587	Insignes et équipements officiels	5 000				+ 500		5 500
6588	Cours de langues	70 000			+ 15 000	+ 20 000		105 000
6589	Autres charges diverses	40 000				- 30 000		10 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000						46 852
671	Charges exceptionnelles exercice courant	25 000						46 852
6711	Subventions et libéralités diverses	0			+ 1 000		+ 852	1 852
6714	Pénalités sur marchés	0						0
6715	Créances irrécouvrables sur exercice	0						0
6716	Secours	25 000						25 000
6719	Autres charges exceptionnelles sur exercice courant	0			+ 20 000			20 000
674	Autres charges exceptionnelles sur exercice antérieur							0
6743	Annulation de recettes sur exercices antérieurs	0						0
6745	Créances irrécouvrables exercices antérieurs	0						0
6748	Charges exceptionnelles exercices antérieurs	0						0

